

RAPPORT ANNUEL 2008

LAFUMA GROUPE



Rapport annuel

Exercice clos le 30 septembre 2008

Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2009



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12.03.2009 conformément à l'article 212-13 du règlement de l'AMF.

Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rapports d'activités, comptes consolidés, comptes annuels de LAFUMA et rapports des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2005/2006 et 2006/2007.

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

> le rapport d'activité, les comptes consolidés et les comptes annuels de Lafuma et les rapports des Commissaires aux Comptes, pour l'exercice 2005/2006 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 février 2007 sous le n° D07-093.

> le rapport d'activité, les comptes consolidés et les comptes annuels de Lafuma et les rapports des Commissaires aux Comptes, pour l'exercice 2006/2007, tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 février 2008 sous le n° D08-0042.

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de LAFUMA, www.groupe-lafuma.com et de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org.

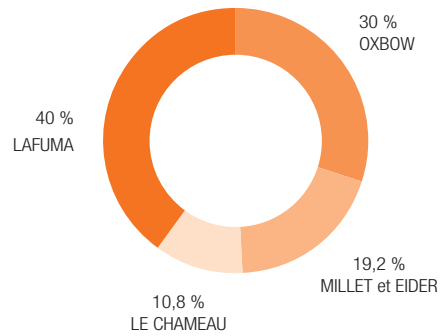


Chiffres clés

Répartition du chiffre d'affaires 2007/2008 par pôle

(en millions d'€)

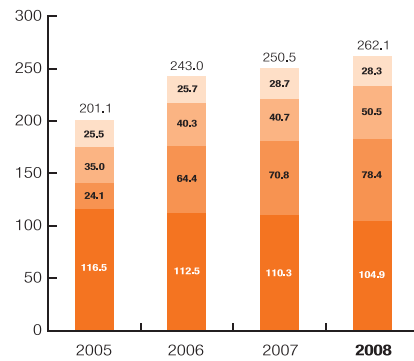
- pôle Great Outdoor - 104,9 M€
- pôle Surf - 78,4 M€
- pôle Montagne - 50,5 M€
- pôle Country - 28,3 M€



Evolution du chiffre d'affaires par pôle

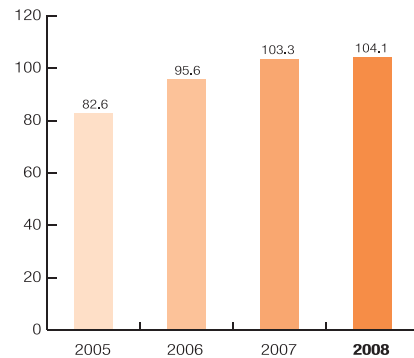
(en millions d'€)

- pôle Great Outdoor LAFUMA
- pôle Surf OXBOW
- pôle Montagne MILLET-EIDER
- pôle Country LE CHAMEAU



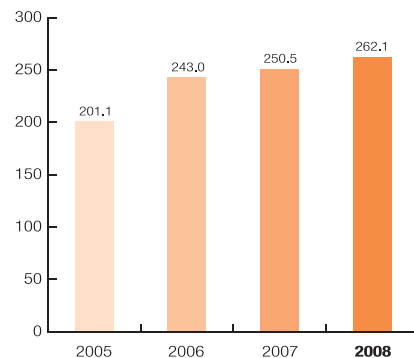
Evolution du chiffre d'affaires consolidé à l'international

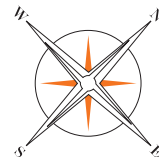
(en millions d'€)



Evolution du chiffre d'affaires consolidé

(en millions d'€)

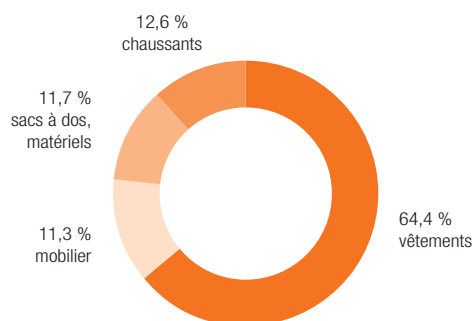




Répartition du chiffre d'affaires par familles de produits

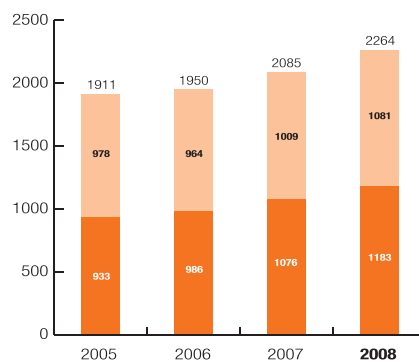
(en millions d'€)

- vêtements - 168,8 M€
- chaussants - 33,2 M€
- sacs à dos, matériels - 30,6 M€
- mobilier - 29,5 M€



Evolution des effectifs France et international

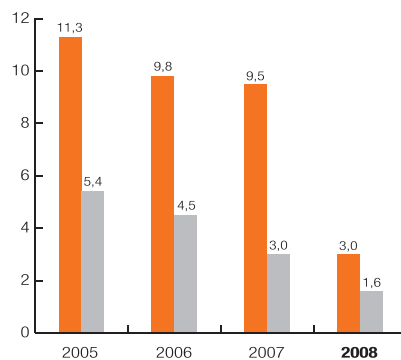
- France
- International



Evolution du résultat opérationnel courant et du résultat net

(en millions d'€)

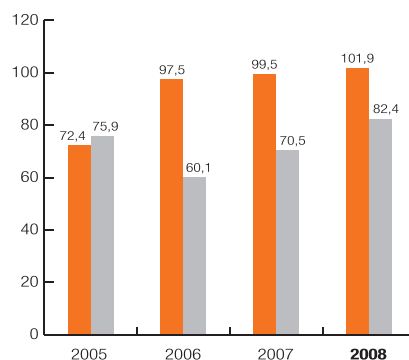
- Résultat opérationnel courant
- Résultat net



Evolution des fonds propres et de la dette financière nette

(en millions d'€)

- Fonds propres
- Dette financière nette





Sommaire



Rapport d'activité 8

*1. Une année en 10 points marquants	9
*2. Analyse stratégique	10
*3. Analyse de l'exercice	11
*4. Présentation sociale du Groupe	15
*5. Analyse financière de l'exercice	17
*6. Perspectives 2008/2009	18
*7. Le Gouvernement d'entreprise	19
*8. Développement Durable	23
*9. Actionnariat	24
*10. LAFUMA en bourse	28
*11. Historique du Groupe	30

Bilan consolidé et annexes 31

Présentation des résultats sociaux de LAFUMA SA 56

Rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôles interne 76

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte 79

Renseignements de caractère général concernant le Groupe LAFUMA 85

1. Renseignements de caractère général concernant la société LAFUMA SA	86
2. Informations prescrites par la loi n°206-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition	87
3. Renseignements concernant l'Administration et la Direction du Groupe	87
4. Personnes assurant la responsabilité du document de référence	87

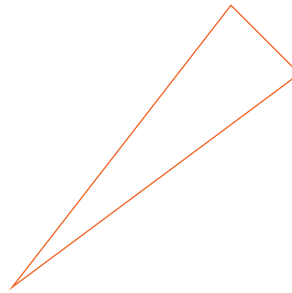
Organigramme du Groupe 88



Le mot du Président



Philippe Joffard - Lafuma
Mer de Glace
Juin 2008



Chères et chers Actionnaires,

2008 fut un exercice difficile et stratégique. Aussi, je souhaiterais expliquer en introduction ce paradoxe, avant de développer, dans le rapport annuel, le détail de cette année.

Difficile d'abord, avec des performances financières décevantes réalisées dans un contexte général qui n'a cessé de s'alourdir au fil des mois. Difficile toujours avec la mise en œuvre d'une réorganisation interne qui a nécessité du temps dans un Groupe dont l'action est pourtant un des principes comme l'a illustré à sa manière la reprise rapide et déterminée d'EIDER.

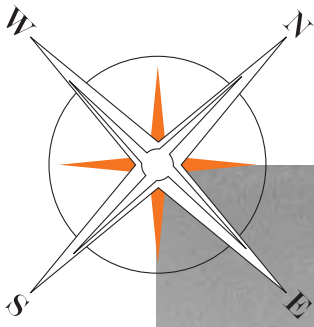
Mais une année stratégique, avec justement l'intégration et la réorganisation en moins de 6 mois d'EIDER qui est une marque autant emblématique sur le marché que complémentaire pour le Groupe. Stratégique aussi avec le renforcement de notre présence en Asie qui se confirme comme l'un de nos premiers gisements de croissance.

Je souhaiterais souligner que si avec un chiffre d'affaires en légère progression et des résultats en baisse, nous avons « manqué » notre année, nous n'avons en revanche manqué aucun des rendez-vous qui permettront à notre Groupe d'affronter l'avenir avec succès.

Ainsi, nous avons finalisé notre réorganisation et renforcé notre management, nous avons réalisé une croissance externe stratégique et confirmé la justesse de nos engagements dans le développement durable. Nous avons réalisé des investissements industriels déterminants et enfin, nous avons recentré notre stratégie autour de nos 5 marques fortes et cela, dans les pays prioritaires à notre croissance de demain. Ce travail nous permettra d'engager avec efficacité nos objectifs sur 2009 qui privilégient la progression de nos résultats et l'amélioration significative de notre BFR sur fond de croissance stable et durable.

Voilà le programme de l'équipe de direction de notre Groupe, déterminée à renouer avec les meilleurs fondamentaux de notre histoire.

Philippe Joffard-Lafuma



rapport d'activité





1. Une année en 10 points marquants

Exercice difficile et stratégique, 2007-2008 pourrait se résumer en 5 éléments négatifs qui ont pénalisé les résultats, avec en contrepoint favorable, 5 éléments qui préparent et consolident l'avenir.

Nos 5 éléments négatifs :

- La perte d'exploitation de LAFUMA (- 4,1 % vs - 2,5 %) dont le redressement a pris un an de retard. Cette perte est due à une marge insuffisante affectée par une productivité industrielle et achats décevante accentuée par les effets d'une activité en retrait de 2,8 %.
- Le recul des performances financières d'OXBOW (REX de 9 % vs 12%). Malgré une croissance soutenue de + 10,4 %, l'exploitation a été impactée par la baisse de la marge parallèlement à la progression des charges engagées dans les ouvertures de magasins et dans le développement à l'International.
- La performance de MILLET, en léger retrait, est liée à une volonté de maintenir une activité en hausse (+ 6 %) sur fond de tension sur les prix et les marges engagés par nos concurrents américains... La hausse du dollar sur 2008/2009 devrait favoriser notre stratégie.
- Le double recul de LE CHAMEAU en chiffre d'affaires et résultats, lié à des retards dans la mise en œuvre de la nouvelle organisation industrielle. Cela a affecté la livrabilité (avec un équivalent de 2,5 % du chiffre d'affaires) et la marge d'environ 2 %.
- Enfin, 5 de nos filiales internationales sur 12 ont des résultats qui pénalisent ceux du Groupe avec la situation plus spécifique de notre Joint Venture à 50/50 au Royaume-Uni dont la perte (0,8 M€) s'explique quasi exclusivement par la chute de la Livre.

Parallèlement, 5 éléments éclairent favorablement la situation du Groupe :

- Le maintien d'une croissance organique de 2,8 % dans un environnement économiquement et météorologiquement contraire.
- L'intégration rapide et réussie d'EIDER, dont la complémentarité en positionnement marché, comme en synergie, renforce la stratégie marketing et économique du Groupe.
- La croissance de nos magasins en propre (+ 10 % à périmètre constant) et d'internet (+ 50 % à 1 % du chiffre d'affaires Groupe en 2 ans) confirme, dans un environnement de baisse de consommation, la qualité de nos concepts et leur potentiel de développement.
- Notre nouvelle progression en Asie (20 %) qui, si l'on intègre le CA réalisé par nos licenciés en Corée, au Japon et en Chine, devient la 1^{ère} zone d'activité du Groupe hors la France.
- Une politique industrielle recadrée avec une nouvelle unité LE CHAMEAU au Maroc, la production mobilier totalement réorganisée et nos 3 unités délocalisées repositionnées au moment où l'euro redevient compétitif face au dollar.

Enfin, un organigramme simplifié et organisé en 4 pôles et 3 directions « affaires » au service d'une stratégie de développement et des synergies.

Contexte Concurrentiel

Principaux concurrents par pôle (en chiffres d'affaires) :

Pôle Outdoor

- Timberland (Etats-Unis) : 800 M€ (2007)
- Columbia (Etats-Unis) : 1 050 M€ (2007)
- The North Face (Etats-Unis) : 700 M€ (2007)
- Patagonia (Etats-Unis) : 200 M€ (2007)
- Aigle (France) : 135 M€ (2007)
- Berghaus (Royaume-Uni) : 75 M€ (2005)

Pôle Montagne

- Salomon (France) : 230 M€ hors matériel (2007)
- The North Face (Etats-Unis) : 700 M€ (2007)
- Marmot (Allemagne) : 115 M€ (2007)
- Marmot (Etats-Unis) : 60 M€
- Mountain Hardwear (Etats-Unis) : NC

Pôle Surf

- Quiksilver Groupe (Etats-Unis) : 1 500 M€ hors Rossignol (2007)
- Billabong (Australie) : 620 M€ (2007)
- Rip Curl (Australie) : 300 M€ (2007)
- O'Neill (Etats-Unis) : 300 M€

Pôle Country

- Aigle (France) : 135 M€ (2007)
- Barbour (Royaume-Uni) : 110 M€
- Tretorn (Allemagne - Groupe Puma) : NC
- Gates (Royaume-Uni) : NC
- Musto (Royaume-Uni) : 35 M€

Sources : Interne, Outdoordata.com et Eurostaf 2006.



2. Analyse stratégique

Avant d'analyser l'ensemble de cet exercice qui a été celui de la reprise d'EIDER, faisons un point sur notre stratégie.

Elle est établie autour d'un constat...

Le constat est celui d'un marché : l'outdoor, que nous avons segmenté en 5 grandes activités à la fois différenciées et complémentaires. Suffisamment différenciées pour avoir une claire segmentation entre chaque « sport » d'outdoor choisi par le pratiquant,

mais suffisamment complémentaires par la conception fondamentale des produits, leur cycle de production et de commercialisation pour que nous bénéficions de toutes ces synergies sans risque de cannibalisation entre nos marques.

... Et d'une réponse en 4 points :

Ces 4 réponses sont établies selon nos marques, les familles de produits, nos pays et enfin notre politique de distribution.

1. La réponse « Marques »

La première réponse du Groupe a été, pour chaque segment stratégique de l'outdoor, d'intégrer une marque référente pour chacune de ces « tribus » de consommateurs.

La « couverture » par nos 5 marques de nos marchés de l'outdoor, est représentée par ce tableau qui confirme notre complémentarité et des recouvrements compétitifs et non concurrentiels.

Marques / Segments	Great Outdoor	Snow	Alpinisme	Surf	Country
LAFUMA	→		→		
MILLET	→		→		
EIDER		→	→		
OXBOW				→	
LE CHAMEAU					→

2. La réponse « Produits »

La deuxième réponse a été d'élargir le portefeuille produits de chaque marque en faisant historiquement passer LAFUMA du sac à dos au vêtement, puis à la chaussure ; avec un schéma identique pour MILLET, quand LE CHAMEAU prenait la même voie mais en

partant de la botte. Enfin, OXBOW a développé depuis 3 ans des collections de sandales et de bagagerie.

Marques / Produits	Bagagerie et sac à dos	Equipement dont sac de couchage et tente	Vêtement	Chaussure	Botte	Mobilier de Camping
LAFUMA	Hist. (1930)	Dvlpt (1990)	Dvlpt (1993)	Dvlpt (2000)		Hist. (1950)
MILLET	Hist. (1945)	Dvlpt (2000)	Dvlpt (1980)	Dvlpt (1999)		
EIDER			Hist. (1962)			
OXBOW	Dvlpt (2005)		Hist. (1985)	Dvlpt (2006)		
LE CHAMEAU			Dvlpt (1998)	Dvlpt (2000)	Hist. (1927)	

Hist. Produits Historiques et date de création
Dvlpt Date de développement et de lancement

3. La réponse « Pays »

La troisième réponse est l'International où nous développons le plus conjointement possible nos 5 marques avec des choix opérationnels identiques : filiales ou importateurs en Europe ou en Amérique du Nord, quand nous avons en Corée des licenciés pour nos

3 marques présentes. On notera que nous avons initié une démarche similaire en Chine (cf. MILLET depuis juin 2007).

Grandes zones et Pays	USA	All.	U.K	Italie	Esp.	Belg	Holl.	Polog	Turq	Corée	Chine	Japon
LAFUMA	G	G	G	G	G	G	G	P	P	L	G	G
MILLET	G	G	G	G	G	G	P	P	P	L	L	G
EIDER	G	G		G			P		P	L		
OXBOW	G	G	G	G	G	G	G	P	P			L
LE CHAMEAU	G	G	G	G	G	G	G		P			P

G = Filiales Groupe
P = Partenaires Groupe généralement communs
L = Licences

4. La réponse « Distribution » : magasins et Internet

Les 5 marques ont leur concept de magasins et les possèdent, soit directement, soit en franchise. La part de cette activité est actuellement la plus dynamique (+ 10 % en 2008)

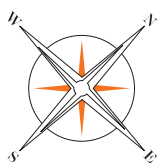
et s'avère stratégique dans le cadre de notre développement en Asie qui passe principalement par des points de vente mono-marque.

Marques / Type de magasin	Magasins à enseigne	Franchise	Outlets	Internet
LAFUMA	X	X	X	X
MILLET		X		
EIDER		X		
OXBOW	X	X	X	X
LE CHAMEAU	X		X	

En résumé, la stratégie de positionnement et de développement du Groupe est fondée sur les éléments suivants :

- 5 marques complémentaires,
- Une gamme de 3 à 4 familles de produits selon les marques,
- Une présence internationale appuyée sur des structures ou des partenaires Groupe,
- Enfin, des concepts de magasins ou de site Internet afin de répondre à l'évolution de consommation et de la distribution du sport.

Cette politique multimarques, multi-produits, multi-pays en synergie avec les services Groupe en R&D, industrie et commercialisation, résume notre stratégie de développement. Cette stratégie de 5 marques complémentaires est aussi basée dans le respect de l'identité de chacune, sur le partage des meilleures pratiques et de services opérationnels communs comme la logistique et les systèmes d'information.



3. Analyse de l'exercice

Nous développerons ce chapitre en 4 parties couvrant les pôles, les familles de produits, nos « métiers » et enfin, l'International.

Chiffre d'affaires par pôle	30/09/2008	30/09/2007	Variation
	CA en milliers d'€	CA en milliers d'€	
LAFUMA Great Outdoor	104.860	110.397	- 5,0 %
MILLET - EIDER Alpinisme	50.507	40.715	+ 24,0 %
LE CHAMEAU Country	28.294	28.688	- 1,4 %
OXBOW Surf	78.405	70.753	+ 10,8 %
TOTAL	262.066	250.553	+ 4,6 %
International	104.061	103.299	+ 0,7 %

1. Les pôles d'activité

1.1. Pôle Great Outdoor - LAFUMA (- 2,7 % à périmètre constant représentant 40 % du C.A. Groupe)

En baisse pour la 2^{ème} année, les explications se retrouvent dans le recul de 3 de nos 4 familles de produits et à l'International.

- **L'Équipement** (20 % du C.A.), la performance (- 8,7 %) est en baisse uniquement en France (- 12,4 %), quand elle est stable à l'International. L'offre française doit en effet retrouver sa place entre les parts de marché en hausse des marques distributeurs et notre positionnement plus haut de gamme et technique. La reconstruction progressive des gammes doit permettre d'inverser cette tendance ; parallèlement à un renforcement de l'export avec des marchés qui confirment leur potentiel comme le sac à dos en Asie (+ 13 %) et le sac de couchage aux U.S.A. (+ 8 %).

- **La Chaussure** (8 % du C.A.), en retrait de 13,2 %, reste encore impactée par l'arrêt des lignes GORE-TEX® au profit d'une nouvelle technologie (Outdry®) avec un décalage entre la France qui redevient positive (+ 3,4 % vs - 5 % en 2007) quand l'export baisse (- 25 %). Ce recul s'explique par l'absorption avec un an de retard de ce « changement de pied » technologique.

- **Le Vêtement** (45 % du C.A. à + 3,9 %), seule activité en très légère croissance, la collection a souffert d'un manque de création qui a été fortement corrigé même si les conséquences favorables se constateront seulement à compter de l'hiver 2009.

- **Le Mobilier de Camping** (27 % du C.A. à - 5,5 %) : après une année 2007 en progression, le mobilier recule de - 5,5 % mais uniquement à l'International, quand la France progresse de + 2,2 %. On notera à l'export que seule l'Angleterre représente, entre sa monnaie et sa situation du marché, 50 % de cette baisse.

Le travail sur la collection 2008 a porté essentiellement sur la forte diminution du point d'équilibre de cette famille d'activité, via la réduction des coûts et des efforts de productivité qui devaient être encore favorisés par la diminution actuelle des matières premières.

- Concernant l'activité « Jean » sous la marque OBER, elle a réalisé un C.A. en stagnation de 11 M€ avec un résultat d'exploitation positif à 300 K€.

En résumé, LAFUMA aura encaissé et corrigé avant la crise les risques les plus défavorables à son activité. En travaillant au positionnement de ses collections et à son organisation, elle se recadre progressivement en favorisant sa rentabilité.

Sur 2009, on retiendra que ces efforts commencent à payer avec une progression de son activité « magasin » (à périmètre constant + 10 % depuis le début de cet exercice) qui confirme la pertinence de cette nouvelle stratégie retail. En logique, nos magasins constateraient ces progrès avec une saison d'avance sur le marché multimarques, du fait qu'ils sont le premier réseau à en profiter...

1.2. Pôle Country - LE CHAMEAU (- 1,4 % représentant 10,8 % du Groupe)

Un exercice difficile, dont l'activité recule, entraînée par la baisse du chiffre d'affaires en France (-4.3 %).

L'international progresse de 1,9 % tout en étant pénalisé mécaniquement de 4 % par la chute de la Livre.

Les 3 principales explications de cet exercice sont les suivantes :

- Mauvaise adéquation entre les lancements et les prévisions commerciales qui ont pénalisé la croissance d'environ 1 M€, représentant presque 2 fois la baisse d'activité. Le démarrage plus tardif que prévu de la nouvelle usine marocaine a une part importante dans cette sous-performance. Il reste que cette unité moderne et efficace est un élément clé dans le repositionnement de LE CHAMEAU.
- Des collections textile et chaussure trop orientées sur la demande française, quand les gisements de développement de la marque sont sur un haut de gamme attendu autant par le marché que par l'export.
- Enfin, l'international a été pénalisé par son premier marché, le Royaume-Uni, mais a fortement progressé en Scandinavie (+140 %) qui a ainsi favorisé la croissance de l'export.

En parallèle de cette analyse d'une année en forme de transition, on notera l'ouverture à Paris du premier magasin LE CHAMEAU, Avenue des Ternes. Véritable « flagship » de la marque, il a repris les locaux de NOVASPORT qui étaient un des points de vente symboliques des « Countrymen » de la région parisienne. Son bon démarrage augure bien des nouvelles collections qui y sont présentées, et de la parfaite adéquation de la marque avec sa clientèle.

Pour 2009, la nouvelle configuration autant industrielle, collectionnant et internationale de LE CHAMEAU, devrait lui permettre de revenir sur ses progressions d'activité et de rentabilité habituelles. On remarquera que ce retour serait favorisé, malgré une situation de consommation tendue, par son statut de marque haut de gamme.

1.3. Pôle Montagne - MILLET - EIDER (+ 6,4 % ou 24 % nouveau périmètre et 19,3 % de l'activité Groupe)

Année historique pour ce pôle qui devient lui-même pluriel avec l'intégration d'EIDER.

MILLET :

La marque renoue avec une belle croissance de 6,4 % confortée par toutes ses familles de produits avec principalement la chaussure (+ 15 %), et aussi par l'international (+ 16 %).

Si nous devons en retenir 3 raisons :

- Le travail sur la cohérence de la collection en style et en technicité.
- Le très bon accueil des points de vente à la marque en franchise dans des lieux hautement symboliques comme Chamonix et Val d'Isère.
- Une croissance internationale encore renforcée par notre partenaire licencié en Corée où il enregistre une nouvelle croissance de 15 % et le bon démarrage de son implantation en Chine.

MILLET engage 2009 avec la même maîtrise de ses fondamentaux en collection, innovation et organisation, et en visant une croissance de son activité que lui permet son statut de marque technique dont les rendez-vous avec ses clients paraissent pérennes et récurrents.

EIDER :

Intégrée en juin, la marque a pris sa place stratégique et économique au sein du Groupe et plus précisément dans le pôle Montagne.

- Sa place stratégique par sa complémentarité d'offres et de positionnement face aux 4 autres marques. Mais aussi avec MILLET dont les synergies en termes de développement ont été confirmées par la bonne finalisation des collections Hiver 2009.
- Sa place économique en réalisant avec le soutien de la centrale d'achat Groupe un C.A. sur les 4 premiers mois en progrès de 20 % vs n-1. L'atteinte de ce C.A. permet à EIDER d'être à l'équilibre d'exploitation dès son entrée dans le Groupe et sur une période où il a aussi fallu mettre en œuvre le plan de restructuration.
- Concernant sa place au sein du Pôle Montagne, on soulignera que les 2 marques s'additionnent parfaitement par leur communauté d'approche R&D et industrielle, tout en supprimant les risques de cannibalisation qui existaient plus dans leur situation de compétition que d'association.

Pour 2009, EIDER se repositionnera prioritairement sur son marché naturel du ski, en France comme à l'export, avant d'engager un élargissement de ses offres produits en phase avec son image de marque.

1.4. Pôle Surf - OXBOW (+ 10,8 % représentant 29,9 % du Groupe)

OXBOW a maintenu une croissance dynamique dans un marché plus atone.

Sa progression a été tirée par ses points de vente (+ 37 % dont + 4 % à surface constante), ses nouvelles gammes, comme la chaussure avec un presque doublement, ainsi que le jean et le maillot de bain.

En revanche, l'export a marqué le pas à + 2 %, explicable par un exercice de transition avec des changements de management au siège et dans 4 pays.

On retiendra de l'exercice :

- La confirmation du retour à un style OXBOW avec le directeur de la création en poste depuis 1 an.
- La bonne activité des points de vente, dont le potentiel d'amélioration reste élevé, si on compare les performances des meilleurs magasins aux plus « moyens ».
- Une baisse de la rentabilité due aux investissements engagés dans des ouvertures de points de vente en cours d'exercice et le renforcement de son organisation internationale.
- L'opportunité de croissance très significative que représente la chaussure-sandale intégrée et lancée il y a 2 ans.

Sur 2009, OXBOW aborde cet exercice avec prudence en limitant les investissements en retail et à l'international, et en considérant avec attention l'évolution de la consommation dans son secteur. Les relais de croissance en produits et pays, et de performance au m² dans ses magasins devraient lui permettre d'aborder avec confiance et efficacité ce nouvel exercice.

2. Analyse par activité

Le Groupe recouvre 4 secteurs d'activité. Leur part dans le Groupe a varié sur un an du fait de l'intégration d'EIDER, dont l'activité est essentiellement textile. Les 4 activités sont : le vêtement, le matériel, la chaussure et le mobilier.

2.1. Le vêtement (64,4 % vs 62,5 % du chiffre d'affaires Groupe et + 7,8 % ou 5 % à périmètre constant)

- Il s'agit de la première famille de produits du Groupe qui s'est lancée dans cette activité en 1993.
- Sa part a été doublée avec l'intégration d'OXBOW en 2005 en devenant nettement majoritaire. Elle se retrouve dans les 5 marques du Groupe et son offre couvre l'ensemble des besoins du consommateur outdoorien.

L'enjeu pour le Groupe est triple :

- Favoriser la création avec un objectif de style et de technicité.
- Générer et gérer en intra-groupe une « banque » de matières et des « bases communes » pour diminuer le nombre de références et augmenter notre puissance d'achat auprès de chaque fournisseur.
- L'internationalisation du style de nos collections pour mieux répondre aux spécificités de ces nouveaux marchés ou de nouveaux comme celui de l'Asie.

2.2. Le matériel (11,6 % du chiffre d'affaires Groupe à + 1,4 %)

Même si MILLET progresse de 5,7 %, plus tiré par le sac de couchage que par le sac à dos, LAFUMA régresse de 9 %.

Nous évoluons entre 2 marchés très différents. Un marché français tiré par le bas et un marché international en attente d'innovations de la part des marques. Notre recentrage se fait sur 3 axes :

- Le design, l'innovation et le développement durable.
- Une recomposition des collections sur 4 segments : l'alpinisme, le trekking, la randonnée sportive et le voyage.
- La généralisation du partage des « bases » produits Groupe pour favoriser les synergies industrielles et les conditions d'achat.

L'objectif 2009 est de remettre cette famille de produits historiques au centre de la R&D Groupe pour renouer avec une croissance significative dès 2010.

2.3. La chaussure et la botte (12,7 % du chiffre d'affaires Groupe à + 1,5 %)

Plus portée par la botte (+ 5,5 %) que par la chaussure (- 2,5 %), cette famille de produit a engagé un virage stratégique.

Ce virage a consisté à repositionner LAFUMA sur une nouvelle technologie imper-respirante OUTDRY® quand MILLET et LE CHAMEAU renforçaient leur offre sur la technologie GORE-TEX®.

Deux raisons à cela :

- La compétition prix sur l'entrée de gamme GORE-TEX® à laquelle échappent MILLET et LE CHAMEAU.
- Le choix d'une technologie différenciante avec OUTDRY® qui, tout en assurant le même niveau d'imperméabilité que les meilleures alternatives techniques, assure plus de performance en respirabilité. Cette attente est actuellement plébiscitée par le consommateur comme le prouve le succès de GEOX.

Si la réorganisation de la collection est réalisée, la reconquête des parts de marché est en cours, en parallèle d'une remontée des marges par la valeur ajoutée de l'innovation et de la différenciation.

Côté botte, la sortie de modèles techniques comme la première botte « respirante » et d'une offre plus « luxe », correspond à une attente entre mode et technique, ainsi qu'à une remontée des marges.

3. Analyse de 4 métiers

Le Groupe est organisé en 4 « métiers ».

Ces 4 métiers sont la Recherche & Développement, nos activités industrielles et sourcing, notre réseau de filiales internationales et enfin, la distribution intégrée correspondant à nos magasins détenus en propre et à Internet.

3.1. La Recherche & Développement (3,3 % du chiffre d'affaires)

La R&D Groupe est à la fois interne à chaque pôle et s'appuie sur un partage de la recherche comme de certains développements choisis.

Un comité des synergies R&D favorise les échanges intra-groupe comme avec les fournisseurs stratégiques du Groupe qui sont majoritairement les mêmes en composants et en production.

Les axes de recherche privilégiés sont :

- Les nouvelles technologies en matières premières en intégrant depuis 2003 des critères de développement durable.
- La conception des produits dont la priorité porte sur l'ergonomie que nous définissons comme un « confort technique », l'intelligence pratique (poches, capuches, façage, fermetures de sacs, etc...) et la durabilité (critères globaux d'éco-conception dans le choix des matières et la construction la plus résistante dans le temps de nos produits).
- Le design car le désir est un élément essentiel de la différenciation sur le marché et de la sélection par le consommateur.

3.2. Industrie et sourcing

Le Groupe est organisé entre Industrie et Sourcing, et plus précisément entre industrie française et délocalisée, quand le Sourcing est centralisé Groupe dans son organisation et multi-pays dans ses approvisionnements.

Plus précisément, l'organisation est basée sur 3 types de compétence : le « Made in France », le « Made in LAFUMA » et le « Made for LAFUMA ».

Made in France (12,5 % en équivalent C.A.)

2 produits sont concernés : le mobilier et la botte.

En chiffres : 700.000 pièces de mobilier, 110.000 paires de bottes fabriquées dans 4 usines en France employant 220 personnes environ.

- Pour le mobilier, nous avons seulement conservé en France la partie automatisée ou la finalisation des produits. La profonde refonte des process de production de cette activité a été menée sur mi-2008 et jouera à plein sur 2009.

2.4. Le mobilier (11,2 % du chiffre d'affaires à - 5,3 %)

Nous attendions une bonne année jusqu'à fin mars et la tendance s'est alors inversée pour passer négative durant l'été par une double conjonction économique et météorologique.

Les 4 faits marquants ont été :

- La baisse de l'exportation de 10 % dont les affaires ont été très différentes selon les pays, avec le Royaume-Uni qui a annulé 30 % de ses ordres en fin de saison, en parallèle d'une progression de l'Allemagne de 20 %.
- La progression en France sur le segment haut de gamme pour un chiffre d'affaires total stable (+ 0.2 %).
- Une productivité industrielle et achats en retrait qui nous a amenés à revoir en cours d'année tout le process de production et l'analyse de la valeur de nos produits leaders. Sa mise en œuvre dès septembre dernier permet de confirmer la forte diminution du point d'équilibre et l'objectif de retour à la rentabilité de cette branche en 2009, même avec une tendance d'activité stable, voire en baisse.
- Enfin, le sujet des copies a été partiellement réglé par le succès de tous nos contentieux et, anecdotiquement, par la hausse du dollar qui complète le dispositif de dissuasion.

- En botte, seul le haut de gamme est produit en France (110.000 paires sur près de 400.000 paires par an) par des maîtres-bottiers dont le savoir-faire crée la différenciation de la marque avec ses concurrents (+ 5 % en 2008). En adéquation avec la préservation de cette compétence, une évolution est engagée pour améliorer la productivité et renforcer la qualité.

Made in LAFUMA

(23,5 % en équivalent CA, dont les 1/3 confiés à des sous-traitants locaux)

Il s'agit de nos usines délocalisées au nombre de 4 :

- 2 sont consacrées au textile en Tunisie et en Hongrie ; si l'usine tunisienne a conservé toute sa compétitivité, l'unité hongroise a reculé par les hausses conjuguées des salaires locaux et de la monnaie nationale (Forint). On soulignera une forte correction depuis septembre dernier.
- Un nouveau site au Maroc pour la fabrication des bottes : site déplacé en juin dans la banlieue de Casablanca et modernisé dans ses outils et son process, cette unité est l'un des éléments clés du retour en performance de livrabilité (3/4 des volumes) et de la marge de LE CHAMEAU. On soulignera, pour l'exercice 2009, que la hausse du dollar conjuguée à la hausse des prix en Asie, renforce le caractère attractif (réactivité et compétitivité économique) de nos 3 sites délocalisés.
- Enfin, un site en Chine pour la fabrication des sacs à dos. Héritée de BIG PACK, société allemande de sacs à dos reprise en 2002, cette usine (150 personnes) absorbe de plus en plus notre production de sacs et permet de « benchmarker » nos autres sous-traitants asiatiques.

Made for LAFUMA (64 % en équivalent CA)

Les 64 % sont intégralement sous-traités, c'est-à-dire que le Groupe n'intervient pas dans la chaîne de production. Ce que nous appelons la sous-traitance ou sourcing est en hausse constante depuis 10 ans. Il est organisé en centrale d'achats qui coordonne et globalise la sélection, la négociation et le contrôle des fournisseurs, cela pour toutes les marques du Groupe.

Si la Chine reste notre première source d'approvisionnement, on soulignera la progression de l'Inde (+ 20 %) et d'autres pays d'Asie comme le Vietnam.

Nous noterons qu'indépendamment de la centrale, une équipe de 2 personnes est chargée des contrôles sociaux et environnementaux de nos sous-traitants à partir d'une charte que tous nos partenaires doivent signer pour être agréés fournisseurs par le Groupe. Ces contrôles peuvent nous amener à leur retirer notre agrément en cas de constat négatif (cf. rapport Développement Durable 2007 et le 2008 qui sera publié en février).

3.3. L'international

En résumé, nous distinguerons les principales performances et les déceptions.

	30/09/2008	30/09/2007	Variation	% du C.A. total
(en millions d'€)	Montant	Montant	2008/2007	
Europe (hors France) :	71,4	71,4	- 0,1 %	68,6 %
Allemagne	12,9	11,3	+ 14,2 %	12,4 %
Belgique	12,9	12,6	+ 2,1 %	12,4 %
Royaume-Uni	9,9	11,9	- 16,8 %	9,5 %
Hollande	5,1	5,1	- 0,1 %	4,9 %
Italie	7,8	7,2	+ 8,7 %	7,5 %
Espagne	6,7	7,0	- 3,7 %	6,5 %
Europe Nord et Centrale	16,0	16,3	- 1,7 %	15,4 %
Amérique du Nord	6,0	5,5	+ 8,7 %	5,7 %
Autres dont Asie	26,7	26,4	+ 1,1 %	25,7 %
Autres zones dont Asie	26,7	23,7	+ 12,6 %	25,7 %
Autres ventes internationales ⁽¹⁾	0	2,7		
TOTAL C.A. International	104,1	103,3	+ 2,4 %	
Asie sous licences				
LAFUMA Corée ⁽²⁾	15,7	17,4	- 9,8 %	
MILLET Corée	6,2	5,5	+ 12,7 %	
OXBOW Japon	1,7	1,3	+ 30,8 %	
EIDER Corée ⁽³⁾	6,0	5,0	+ 20 %	
Total Licences Internationales	29,6	29,2	+ 1,4 %	
TOTAL ACTIVITES ECONOMIQUES INTERNATIONALES	133,6	130,8	+ 2,1 %	

⁽¹⁾ Vente à un sous-traitant pour 2,7 M€ sur l'exercice 2007/2008 non reconduite en 2008/2009.

⁽²⁾ Cette baisse est en réalité une hausse de 20 % en Won.

⁽³⁾ Extrapolation sur un an du chiffre d'affaires réalisé au cours des 4 mois de consolidation 2007/2008.

En performances :

L'Asie progresse de 20 % pour représenter 8 % du C.A. Groupe et 20 % en intégrant l'activité de nos différents licenciés. La suite de notre développement asiatique passe par l'établissement, en cours de finalisation, d'un business plan qui prend en compte la pluralité de nos organisations et accords locaux.

En tendance favorable, l'Allemagne revient à la croissance avec un poids significatif (5 % du Groupe) mais toujours avec des pertes trop élevées. Les mesures de corrections sur 2007 ont permis de les limiter et de tendre vers l'équilibre en 2009.

L'Italie s'inscrit aussi dans une situation favorable avec une bonne capacité à intégrer et développer les 5 marques du Groupe.

Enfin, on souligne le bon développement américain dans un contexte difficile et cela, grâce à une bonne capacité d'adaptation et d'autonomie de la filiale. Côté OXBOW, l'engagement fin 2007 de sa commercialisation a été suspendu, en dehors du magasin de Santa Monica qui, pendant les 2 prochaines années, sera la seule présence de la marque aux U.S.A.

Les déceptions :

Principalement, le Royaume-Uni (- 17 %) qui doit revoir son organisation sur fond de crise économique et de « change » défavorable. Cette pénalisation de la Livre a été encaissée par la botte avec des augmentations de prix quand le mobilier subissait de surcroît une météo défavorable. Son chiffre d'affaires a diminué de 30 %.

3.4. Distribution (11 % du C.A., + 25 % ou + 10 % à périmètre constant)

La distribution signifie 4 activités : les magasins OXBOW et LAFUMA en France, les sites de vente en ligne sous ces 2 marques, les magasins à l'international et enfin, les magasins d'usine.

- **Magasins OXBOW** : dorénavant au nombre de 12 (plus une quinzaine de franchisés), les magasins ont encore une marge d'amélioration de la performance au m² qui sera la priorité 2009 sans ouvertures complémentaires.

- **Magasins LAFUMA** : au nombre de 5 avec une croissance régulière et surtout une bonne résistance sur la période récente.

Ces 2 concepts, parfaitement calés, privilégieront sur l'exercice en cours l'amélioration de leur performance en taux de transformation et du C.A. au m².

L'Espagne (- 3,6 %) a maintenu l'activité de LAFUMA et MILLET, mais a enregistré une baisse sur OXBOW comme un signe d'avant crise. Une leçon qui a permis d'adapter la structure à une année 2009 attendue plus difficile en C.A., mais stable en résultat.

Concernant 2009, le gisement de croissance se trouve plus dans la forte amélioration des performances financières de chaque filiale que dans leur croissance.

Priorité donc à la rentabilité en Allemagne, Belgique et Hollande, et à l'amélioration significative de nos autres implantations pour que nos activités internationales passent en contribution définitivement positive.

En substance :

On soulignera que l'amélioration a surtout porté sur nos filiales totalement intégrées, ce qui confirme notre schéma d'organisation dans les pays stratégiques.

2008 est à considérer comme une année de transition à l'export où l'installation de structures gestionnaires a été favorisée. Cet important travail mené par la direction internationale Groupe depuis le début de l'année portera ses fruits en croissance et rentabilité dès 2009.

- **Sites Internet** : lancés il y a 2 ans, ces 2 sites (LAFUMA et OXBOW) sont pour le Groupe des relais « d'acquisition de compétence » et de croissance. Avec 2,6 M€ (+ 60 %) de C.A. et une équipe compacte et efficace, ils représentent un parfait modèle de développement intégré.

Enfin, l'outil Internet comme l'offre produits et marques paraissent adaptés à la période actuelle.

- **« Factory Outlet »** (10 en France entre LAFUMA et OXBOW) : éléments historiques et clés dans la gestion de nos stocks, les magasins d'usine paraissent, comme les sites en ligne, répondre aux attentes actuelles des consommateurs. Ils sont, en effet, en croissance de 5 % depuis le début de l'année.



4. Présentation sociale du Groupe

Du point de vue des ressources humaines, l'exercice 2007-2008 est fortement marqué par l'accompagnement des changements au sein des organisations et par l'intégration d'EIDER.

1. Effectifs

Effectifs totaux :

	LAFUMA	Consolidé	dont France
Effectif au 30/09/04	361	1 563	740
Effectif au 30/09/05	365	1 911	978
Effectif au 30/09/06	355	1 950	964
Effectif au 30/09/07	364	2 085	1 009
Effectif au 30/09/08	355	2 264	1 081

La masse salariale représente 22 % du chiffre d'affaires (21,6 % en 2007).

- Répartition par catégories :	Cadres	:	306
	Non-Cadres	:	1 958
- Répartition par fonctions :	Développement produits et Marketing	:	233
	Production	:	1 078
	Achats	:	66
	Commercial	:	373
	Logistique ADV	:	305
	Supports & Direction	:	209

L'évolution à la hausse des effectifs sur un an (179 personnes) s'explique principalement par l'acquisition de la société EIDER (103 salariés au 30/09/08) et par le développement de la structure industrielle au Maroc (+ 50 personnes). Dans une moindre mesure, le renforcement des équipes commerciales en Asie (Chine et Japon principalement) est lié à l'importance du retail et des corners dans le circuit de distribution de cette zone.

Les effectifs en France à périmètre constant sont en légère diminution (978 en 2008). Il convient enfin de noter que la réorganisation de la société EIDER concerne 65 salariés qui sont toujours comptabilisés dans l'effectif au 30 septembre. Il en est de même pour 12 salariés de la société LAFUMA.

2. L'actionnariat salarié

Au 30 septembre 2008, le personnel détenait 0,6 % du capital et 0,9 % des droits de vote et représentait 12 actionnaires.

3. Participation et intéressement

Des accords d'intéressement de 3 ans sont en vigueur dans les principales sociétés françaises du Groupe. Les accords conclus au niveau de chaque société sont basés sur l'évolution des taux de marge d'exploitation au-delà d'un seuil nécessaire au financement et au développement de chaque entité.

En 2008, la société SHERPA a conclu un nouvel accord d'intéressement.

Sommes versées dans le cadre des accords d'intéressement ou de participation au cours des cinq derniers exercices :

	Somme
Au titre de l'exercice 03/04	521 K€
Au titre de l'exercice 04/05	701 K€
Au titre de l'exercice 05/06	872 K€
Au titre de l'exercice 06/07	832 K€
Au titre de l'exercice 07/08	468 K€

4. Formation

En 2008, le Groupe a investi l'équivalent de 2,27 % de la masse salariale dans la formation professionnelle, soit 0,67 % de plus que l'obligation légale.

En France, 345 salariés ont participé à une action de formation (hors formations obligatoires). La politique de formation au niveau du Groupe avait pour but cette année de progresser sur 3 axes que chaque société déclinaient ensuite selon ses spécificités propres :

- accompagner le développement à l'international,
- consolider les fondamentaux de nos cœurs de métier,
- améliorer nos process internes et nos compétences sourcing et industrialisation.

Le premier point a permis de mettre l'accent sur l'inter-culturalité pour des fonctions en interface avec des partenaires internationaux. La politique de formation linguistique a été profondément retravaillée dans sa méthodologie et son organisation. Chaque salarié évalue son niveau en passant l'épreuve du TOEIC en début et en fin de formation pour valider objectivement les progrès et les niveaux atteints. Ce procédé a permis aussi de

déterminer plus précisément la formule adaptée à chacun pour réussir ses objectifs (e-learning, cours particulier, immersion...).

Le second point recouvre l'ensemble des formations liées à la R&D et au développement produits pour favoriser l'innovation et renforcer l'évolution de nos collections.

Le troisième axe concerne les efforts effectués afin d'appuyer l'acquisition de compétences managériales notamment pour ceux qui ont pris des responsabilités d'encadrement, les formations au système d'information utilisé dans l'entreprise ainsi que les aspects techniques de nos métiers d'acheteur et d'industriel.

Le Groupe porte sa préoccupation sur l'ouverture à tous de la formation notamment pour le personnel le moins diplômé et veut s'attacher à ce que les règles d'égalité professionnelle soient respectées afin de développer l'employabilité de ses salariés.

5. Conditions de travail, d'hygiène et de sécurité

Industrie :

Le Groupe s'est engagé dans des évolutions notables afin d'améliorer les conditions de travail tant en France qu'à l'international.

L'espace industriel Lafuma a été repensé pour améliorer la gestion des flux, remettre au cœur des ateliers la recherche et le développement, améliorer la sécurité des salariés et leur confort au travail.

Un projet est à l'étude également pour réduire les risques de blessures physiques en développant un programme de préparation aux gestes et postures.

Les conditions de travail ont été également améliorées par des investissements en machines tant pour LAFUMA que pour LE CHAMEAU. Ce travail sera poursuivi par la progression de la polyvalence du personnel sur ces 2 sites.

A l'international, le Groupe a construit une usine neuve et moderne de fabrication de sacs à Nanjing (Chine) en 2007 et vient d'achever à Bouskoura (Maroc) son nouveau site de production de bottes en investissant de manière significative.

Développement social :

Une étude approfondie a été menée dans le but d'ouvrir une crèche d'entreprise « bio ». Ce projet correspond à un vrai besoin du personnel et a rencontré un écho très positif de la part des pouvoirs publics.

Si ce programme a pris du retard du fait de notre calendrier interne, l'intérêt du Groupe pour la construction d'un bâtiment haute qualité environnementale (showroom, studios pour stagiaires et nouveaux entrants, crèche...) est confirmé.

EIDER :

La reprise d'EIDER s'est traduite aussi par la renégociation et l'amélioration des contrats de mutuelle et de prévoyance.

6. Organisation du temps de travail

En 1984, LAFUMA a innové socialement en diminuant l'horaire hebdomadaire moyen à 35 heures et en l'annualisant, ceci afin de répondre à la saisonnalité de son activité.

Ces dispositions ont été progressivement étendues à l'ensemble des filiales industrielles françaises et étrangères dans le cadre des législations en vigueur localement.

Depuis 2000, l'ensemble des collaborateurs bénéficie de la réduction du temps de travail à 35 heures dans le cadre d'accords spécifiques.

Par ailleurs, en 2001 LAFUMA a mis en place un accord 32 heures pour son personnel de production selon des critères d'âge et d'ancienneté. Ces dispositions sont toujours en vigueur.

Partant du principe partagé avec les représentants du personnel que les organisations sont vivantes et que les marchés et les contextes économiques évoluent de plus en plus vite, une réflexion a été initiée pour faire un bilan au sein de la société LAFUMA des accords de réduction du temps de travail et des questions qu'ils posent en terme d'organisation et d'adaptabilité aux besoins actuels (saisonnalité, robotisation).

Par ailleurs, le Groupe a souhaité proposer aux sociétés OXBOW SAS et OXBOW Distribution, la constitution d'une Unité Economique Sociale permettant l'existence d'une représentation du personnel complète et harmoniser les avantages sociaux. Ce projet est en cours de discussion.

7. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

> Le sujet de la GPEC a été abordé de manière très concrète dans différentes sociétés du Groupe. La direction reste attachée au principe d'une négociation au niveau du Groupe qui trouverait une mise en œuvre au sein de chaque société. Le souhait affiché de la Direction est :

- d'anticiper les évolutions de nos métiers,
- d'harmoniser les pratiques ressources humaines des sociétés pour adapter nos compétences,
- associer les représentants du personnel à cette prospective.

Le Groupe a posé les bases du projet GPEC et le poursuivra courant 2009.

> Le Groupe a synthétisé un ensemble de documents de références appelé « manuel du manager » pour accompagner la gestion quotidienne du personnel. Le Groupe a mis en œuvre des outils pour mieux prendre en compte la participation des salariés au process. Il faut observer le développement de la mobilité intra-groupe en 2008 qui a concerné 11 salariés cette année (4 en 2007).

> Enfin, une expérience test est en cours chez LAFUMA qui vise à associer des retraités à la vie de l'entreprise en les faisant participer aux visites de l'usine. La société LAFUMA compte ainsi valoriser le capital d'expérience et le savoir-faire de ses anciens salariés.

8. Communication interne

La cohésion du Groupe se construit au quotidien par les différents services et par l'organisation de temps forts qui sont autant d'occasions pour la direction de présenter sa stratégie, ses choix et les évolutions de son organisation, aux représentants du personnel et aux salariés. La culture du Groupe passe aussi par des moments festifs qui sont l'occasion de mieux se connaître et de partager la passion des activités Outdoor : OXBOW day, Triathlon, journée d'éco-volontariat...

Les engagements du Groupe en matière de développement durable sont relayés à travers différents outils ou actions : journées d'éco-volontariat, semaine du développement durable, sensibilisation des salariés et des commerciaux lors des meetings biannuels...



5. Analyse financière de l'exercice

Performances de l'exercice 2007/2008

Groupe LAFUMA (milliers €)	30/09/2008	30/09/2007	Variation
Chiffre d'affaires	262.066	250.553	+ 4,6 %
EBITDA	12.046	16.175	- 25,5 %
Résultat opérationnel courant	3.016	9.472	- 68,1 %
Résultat opérationnel	5.825	8.596	- 32,2 %
Coût de l'endettement financier net	-5.736	-5.028	
Résultat net, part du Groupe	1.621	3.015	- 46,2 %

Le chiffre d'affaires du Groupe LAFUMA ressort en progression de 4,6 % sur l'exercice. Cette croissance doit être corrigée des éléments non comparables sur la période à savoir :

- l'intégration d'EIDER à compter du mois de juin 2008 qui représente un volume d'activités de 7,2 M€,
- les ventes en 2007 de matières premières à un façonnier pour un montant de 2,7 M€, ventes qui n'ont pas eu d'incidence sur le compte de résultat.

A périmètre comparable et hors ventes à façon, la croissance du Groupe ressort à 2,8 %. Cette progression se compare favorablement aux concurrents dans un environnement qui s'est progressivement durci au cours de l'exercice. Les pôles Surf (OXBOW) et Montagne (MILLET) tirent notamment la croissance.

En ce qui concerne les marges, l'ensemble des pôles a souffert d'un environnement économique et concurrentiel de plus en plus difficile, auquel sont venues s'ajouter des contraintes propres à chaque activité comme la mise en route de la nouvelle implantation industrielle au Maroc pour le pôle Country ou les efforts de réorganisation pour le pôle Great Outdoor.

La marge brute baisse à 52,8 % vs 54,1 % en raison d'un effet change négatif, notamment sur la livre sterling, d'une productivité insuffisante et de mix-produits sur LAFUMA et LE CHAMEAU défavorables.

Dans le même temps les charges progressent de 2,7 M€ (hors EIDER) sachant que l'essentiel (2 M€) est lié à l'augmentation des charges locatives des magasins dans le cadre de la croissance des activités retail.

Au total, l'EBITDA ressort à 12,0 M€ contre 16,2 M€ en 2007. L'objectif de l'année 2009 est donc concentré sur la reconstitution des marges.

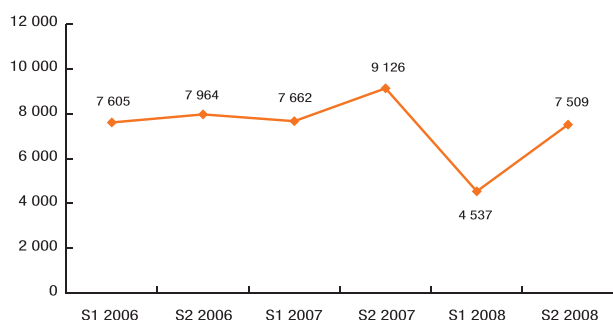
Concernant les quatre pôles, nous retiendrons ces principaux points d'analyse :

- **LAFUMA** : baisse du résultat d'exploitation à -4,1 % vs -2,3 % liée à une activité en retrait, une baisse de la marge industrielle de 1,8 % alors que les amortissements progressent de 0,8 M€ en raison des décisions d'investissement stratégiques.
- **LE CHAMEAU** : un schéma identique à LAFUMA avec une contraction du chiffre d'affaires, une diminution de la marge industrielle de 2 % provoquée par le déménagement de l'usine marocaine et des frais généraux mal maîtrisés : le résultat d'exploitation baisse de 6,2 % à 0,3 % du chiffre d'affaires ;
- **OXBOW** : baisse de la marge opérationnelle de 12,1 % à 8,3 % en raison d'une dégradation de la marge alors que les frais fixes augmentent avec les ouvertures de magasins.
- **MILLET** : baisse du résultat d'exploitation de 9,3 % à 4,3 % du chiffre d'affaires, liée à l'augmentation des frais de développement et d'organisation pour engager une nouvelle étape dans le développement.

Des signes de redressements

On remarque cependant que les actions menées au cours de l'exercice commencent à porter leurs fruits. Ainsi, lorsqu'on observe les résultats par semestre, on constate que l'essentiel de la contre-performance s'est inscrite sur le premier semestre 2008 et que le second semestre représente l'amorce d'un redressement des performances avec un EBITDA proche des niveaux atteints lors des semestres des exercices antérieurs.

Evolution EBITDA Lafuma (en milliers €)



Cette tendance est particulièrement marquée sur le pôle Great Outdoor où se concentre l'essentiel des pertes d'activité de l'exercice. S'il est difficile d'en tirer des conclusions définitives sur l'exercice prochain, compte tenu de la dégradation de l'environnement économique qui se poursuit en 2009, nous sommes néanmoins confiants dans la capacité du pôle Great Outdoor à améliorer ses performances dans les mois qui viennent.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des mesures destinées à réduire progressivement le besoin en fonds de roulement. On remarque ainsi la poursuite de la baisse du crédit client qui représente désormais 100 jours de chiffre d'affaires contre un ratio de 106 jours sur l'exercice précédent. Dans le même temps les stocks sont restés stables, hors intégration de l'activité Eider. Au total, le besoin en fonds de roulement d'exploitation, hors Eider, a baissé de 7 millions d'euros sur l'exercice.

En milliers d'euros	2007	2008	2008, hors Eider
Stocks	(69.261)	(81.612)	(71.609)
Clients	(72.696)	(72.008)	(64.582)
Fournisseurs	40.859	48.625	41.570
BFR exploitation	(101.098)	(104.995)	(94.621)

Eider : une intégration rapide et réussie

L'intégration d'EIDER à compter du mois de juin 2008 représente un véritable succès. Le Groupe a su saisir cette opportunité à temps pour réaliser la campagne de ventes pour l'hiver 2008 / 2009 si bien que la marque n'a pas subi de défection de clientèle et conserve son image intacte auprès du public.

Forte dans le domaine du ski, EIDER vient renforcer le pôle Montagne qui couvre désormais les segments de l'alpinisme et du ski avec deux marques fortes (MILLET et EIDER) alors que la marque LAFUMA vient compléter l'offre pour une clientèle plus orientée vers le plaisir de la pratique de la montagne, notamment de la randonnée. Enfin OXBOW complète cette couverture dans le domaine du surf et de la glisse pour assurer une présence dans la plupart des activités de loisirs pratiquées en montagne.

Sur le plan financier, la reprise intervient dans une période de forte facturation. Elle se traduit ainsi par une activité soutenue et des performances économiques positives avec un résultat opérationnel courant de 400 milliers d'euros.

Néanmoins, dans le cadre de la reprise, la société a été amenée à procéder à un plan social provisionné dans les comptes pour 1,9 M€. L'ensemble des activités de la société seront concentrées sur le site d'Annecy alors que celui de Bellegarde est en cours de fermeture.

Par ailleurs, l'intégration de la société dans les comptes consolidés amène le Groupe à valoriser un badwill de 2,9 M€ inscrit en « autres produits et charges opérationnels ».

L'acquisition de la société a été réalisée pour un euro, à laquelle s'ajoute la reprise d'une partie de la dette, le solde soit 2,4 M€ ayant fait l'objet d'un abandon de créances des banques et de certains fournisseurs. Au total, la valeur d'entreprise ressort à 6,0 millions d'euros.

A noter qu'Eider bénéficiait d'une dette obligataire de 1,5 millions d'euros qui a depuis été consolidée en capital chez Lafuma.

Cet investissement représente une avancée stratégique majeure avec un potentiel de retour sur investissement rapide. La contribution positive de la société sur les premiers mois d'intégration, même si elle est réalisée sur la période qui lui est économiquement la plus favorable, témoigne de ce potentiel.

La réduction de l'endettement : une priorité

La gestion de l'endettement représente une des priorités majeures du Groupe. Avec un ratio d'endettement sur fonds propres de 81%, celui-ci ne peut être qualifié d'excessif, mais la faiblesse des performances économiques se traduit par une capacité d'autofinancement insuffisante pour respecter les covenants bancaires. Un des 2 covenants prévu par le financement syndiqué n'étant pas respecté, le Groupe a donc engagé des discussions avec le syndicat des banques en vue d'obtenir un aménagement des financements à moyen terme.

Sur l'ensemble de l'exercice, la dette financière nette a augmenté de 12 M€ en raison de l'acquisition d'EIDER et d'une politique d'investissements que le Groupe a volontairement maintenu à un niveau soutenu afin de se doter des moyens de redresser les performances économiques sur le moyen terme.

Dans le même temps, le Groupe a entamé des actions destinées à améliorer la gestion des capitaux employés avec notamment :

- un certain nombre de cessions d'actifs non stratégiques pour 1,8 M€, notamment la cession de l'ancien site de fabrication LE CHAMEAU au Maroc,
- et le lancement d'une politique de maîtrise du BFR qui avait fortement augmenté sur les dernières années.

Cette dernière action a mis du temps à se mettre en place car elle mobilise l'ensemble des départements de l'entreprise. La diminution des stocks passe en effet par une refonte des collections, la diminution du nombre de références, une bonne coordination entre les activités industrielle/sourcing et l'activité commerciale, et enfin par des actions commerciales dynamiques pour réduire les stocks de produits concernant les saisons des années précédentes (stocks hors cours).

Groupe LAFUMA (milliers €)	30/09/2008	30/09/2007
Capacité d'autofinancement	9.000	15.196
Dettes financières nettes	82.380	70.522
Fonds propres	101.915	99.497
Ratio endettement/fonds propres	81 %	71 %
Besoin en fonds de roulement	90.521	84.892
BFR/CA	34,5 %	33,9 %



6. Perspectives 2008/2009

Les priorités d'amélioration du Groupe porteront pour cet exercice sur la marge via la productivité industrielle et l'amélioration des achats, la réduction du BFR via les stocks et les comptes clients et la réduction des investissements.

En ce qui concerne la productivité industrielle, la nouvelle usine marocaine de LE CHAMEAU monte désormais en puissance ; la société devrait en conséquence améliorer ses performances et résoudre ses problèmes de livraisons. De son côté, la réorganisation de l'atelier mobilier chez LAFUMA à Annecy permet une amélioration sensible de la productivité sur ce segment d'activité. Les efforts portent désormais sur l'organisation des approvisionnements textile avec une meilleure adéquation entre les fabrications dans nos usines délocalisées de Hongrie et de Tunisie d'une part et le sourcing Chine ou Inde d'autre part.

A terme, le travail en profondeur pour intensifier les synergies intragroupe en matière de collections et de sourcing représente un important gisement de productivité.

Concernant l'amélioration du besoin en fonds de roulement, le Groupe va poursuivre et intensifier son action en vue d'une réduction des stocks. C'est à partir de la collection hiver 2010 (qui sera vendue à l'automne 2009) que les efforts en matière de réduction du nombre de références deviendront sensibles et se traduiront par une réduction des stocks. Dans l'immédiat, le Groupe intensifie les opérations commerciales de déstockages sur les collections des années précédentes (stock hors-cours).

A propos du crédit client, la mise en place de la loi LME est considérée comme une opportunité qui devrait amener une réduction des délais de paiement à moyen terme à partir du second semestre de l'exercice. Des accords interprofessionnels sont en cours de négociation dans le secteur du sport ; ils prévoient des paliers dans la réduction des délais de paiement afin de rendre l'application de la loi compatible avec la solidité financière des acteurs du secteur, notamment des commerçants.

Au total, le Groupe anticipe une réduction de son BFR sur l'ensemble de l'exercice.

En ce qui concerne enfin les investissements, le Groupe a décidé de marquer une pause après plusieurs années d'une politique d'investissements volontariste notamment dans l'amélioration de l'outil industriel et le développement du réseau de magasins.

Le total des investissements sera en baisse au cours de cet exercice avec en particulier

le report des projets d'ouverture de nouveaux magasins aux enseignes LAFUMA comme OXBOW.

Par ailleurs, le Groupe poursuivra sur l'exercice les cessions immobilières ou d'activités qui ne rentrent pas dans sa stratégie.

Grâce à ces différentes actions sur les marges, le BFR et les investissements, le Groupe a pour objectif de générer le cash nécessaire à la diminution de son endettement et l'amélioration de ses ratios de performances.

Ces actions se dérouleront cependant dans un contexte économique incertain marqué par une grande prudence des différents acteurs sur le marché.

En résumé :

En considérant les tendances de marché, nous privilégions sur l'exercice tous les éléments d'amélioration de nos fondamentaux de gestion.

Cela passe par 4 objectifs prioritaires :

- La réduction significative de notre BFR.
- L'amélioration de notre marge d'exploitation via les gains de productivité industriels et Sourcing.
- Le retour à la rentabilité opérationnelle de LAFUMA et de nos principales filiales internationales.
- Le renforcement de nos synergies dans tous les domaines de compétence communs aux 4 pôles.

A ces objectifs d'amélioration de nos fondamentaux de gestion, nous rajouterons ces objectifs stratégiques :

- La consolidation de la position de chaque marque sur son segment de marché via leur collection et leur marketing.
- La confirmation de notre dynamique magasins et Internet avec la maîtrise de ce nouveau métier qui s'avère clé dans le développement du Groupe.
- La confirmation de l'efficacité de notre politique industrielle qui marie Industrie et Sourcing.



7. Le Gouvernement d'entreprise

1. Le Conseil d'Administration de LAFUMA SA

Membres

	Date de nomination	Date de fin de mandat
Président et Directeur général		
Philippe JOFFARD	07.12.1990	30.09.2009
Administrateurs		
François CHAPUIS	07.12.1990	30.09.2009
Frédéric BOSSARD	19.11.1997	30.09.2009
Jean-Pierre MILLET	24.01.2007	30.09.2009
Christian HAAS	10.09.2001	30.09.2010
Philippe AUBERT	24.01.2007	30.09.2012
Félix SULZBERGER	28.01.2004	30.09.2013
Laurence DANON	24.01.2008	28.11.2008

Aux termes de ses délibérations, le Conseil d'Administration réuni le 28 novembre 2008, a pris acte de la démission de Madame Laurence DANON de son mandat d'administrateur à compter du 28 novembre 2008.

Elle a été remplacée, à titre provisoire, par Madame Caroline BARBERY par cooptation en séance du Conseil du 3 février 2009. Cette nomination est soumise à ratification de l'Assemblée Générale du 19 mars 2009.

Les autres mandats ou fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration

Monsieur Philippe JOFFARD

Président du Conseil d'Administration de LAFUMA SA nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 janvier 2004 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

La fonction de Directeur Général a été confirmée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 22 janvier 2002.

Autres fonctions dans le Groupe :

- Président de la SAS SHERPA FINANCE
- Président de la SAS MILLET
- Président de la SAS LE CHAMEAU
- Président de la SAS LAFPROM
- Président de la SAS SHERPA LOGISTIQUE
- Président de la SAS LALLEMAND
- Président de la SAS OXBOW
- Président de la SAS OXBOW DISTRIBUTION
- Président de la SAS EIDER

- Gérant de la SAS PACCARD DIFFUSION
- Gérant de la SCI LE CHEVRIL
- Gérant de la société CONTEXT (Tunisie)

- Président du Conseil d'Administration de L.M.O. (Italie)
- Président du Conseil de Surveillance de LAFUMA Group GmbH (Allemagne)

- Président de LAFUMA AMERICA

- Directeur de LAFUMA HONG KONG
- Directeur de LAFPROM HONG KONG
- Directeur de LAFUMA MILLET K.K. (Japon)
- Directeur de LAFUMA China
- Directeur de BIG PACK FAR EAST (Chine)
- Directeur de LAFUMA B.V. (Hollande)
- Directeur de LAFUMA - LE CHAMEAU (U.K.)
- Directeur de LAFUMA OUTDOOR TRADING (Chine)

- Administrateur délégué de S.C.Z. (Maroc)
- Administrateur de LAFUMA HUNGARIA (Hongrie)
- Administrateur de LAFUMA Group SL (Espagne)
- Administrateur délégué de LWA (Belgique)
- Administrateur de LAFUMA CANADA (Canada)

Autres fonctions hors du Groupe :

- Membre du Conseil de Surveillance de Guy DEGRENNE
- Gérant de la SCI IMMOLOR
- Gérant de la SCI LES AUBERGEONS

Monsieur Frédéric BOSSARD

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 janvier 2004 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Autres fonctions :

- Gérant de la SARL AUDIT MANAGEMENT
- Administrateur de GVC ENTREPRISES
- Administrateur de ROC ROUGE

Monsieur François CHAPUIS

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 janvier 2004 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

COMIR

Représentée par Monsieur Christian HAAS

Confirmée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2005, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Autres fonctions :

- P.D.G. de SOPARCIF (SAS)
- P.D.G. de MATINVEST
- P.D.G. de SFTA
- P.D.G. de TECNIMATIC INDUSTRIE
- P.D.G. de TECNOTEC
- P.D.G. de COFIR (Belgique)

- Vice-président de MATIGNON INVESTISSEMENT ET GESTION

- Président du Conseil de Surveillance de GUY DEGRENNE

- D.G. de SENLISIENNE DE PORTEFEUILLE (Membre du Directoire)
- D.G. de COMIR (SAS)

Représentant permanent de société administrateur :

LACIE	Représentant permanent de Matignon Investissement & Gestion
NEUHAUS (Bruxelles)	Représentant permanent de SOPARCIF
CBS Finance (Bruxelles)	idem
ECFE (Bruxelles)	idem
Cie Fermière de Vichy	Représentant permanent de Sté de Participation Matignon

- Administrateur de MANDALA HOLDING (Hong Kong)

Monsieur Jean-Pierre MILLET

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 janvier 2007, en remplacement de Mr. Dominique NOUVELLET démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Autres fonctions :

- Directeur Général de CARLYLE EUROPE.
- Président du Conseil d'Administration d'OTOR FINANCE
- Administrateur d'EDSCHA AG

FORTIS

Représentée par Monsieur Philippe AUBERT

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 janvier 2007 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Autres fonctions :

- Directeur Général de FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE
- Représentant permanent de FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE agissant pour le compte du FCPR ROBERTSAU INVESTISSEMENT :
 - SA RDBA (Administrateur)
 - SA GPV (Membre du Conseil de Surveillance)
 - SA HARRIS WILSON TEXTILE (Conseil d'Administration)
- Représentant permanent de FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE agissant pour le compte du FCPR FORTIS PRIVATE EQUITY France FUND :
 - SAS DEMETER (Membre du Conseil de Surveillance)
 - SA EDITOR (Administrateur)
 - SAS ANTICLEE FINANCE (Membre du Comité Stratégique)
 - SA A2IA (Administrateur)
 - SAS A2IA GROUPE (Membre du Comité de Suivi)
 - SA CLARISSE (Administrateur)

A titre personnel :

- SA CIE FINANCIERE DE BELLECOUR (Administrateur)
- SAS FSI (Président du Comité Stratégique)
- SA TISSEL (Administrateur)

Monsieur Félix SULZBERGER

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 janvier 2008 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

2. Comité d'études

- Comité des nominations et des rémunérations :

Président : Monsieur Christian HAAS
Membres du comité : Monsieur Jean-Pierre MILLET
Monsieur Félix SULZBERGER

Ce comité est consulté dans le choix et la nomination des cadres supérieurs. Il est chargé de faire des propositions au conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération du président du conseil d'administration, des directeurs généraux et des cadres supérieurs, l'attribution à ceux-ci d'options de souscription d'achat d'actions, leurs droits à la retraite et aux régimes de prévoyance, aux avantages en nature dont ils pourraient bénéficier

3. Administrateurs indépendants

Lafuma a mis en place un mode de gouvernance intégrant plusieurs administrateurs indépendants, référence notamment aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre

4. Intérêts et rémunération des dirigeants

- A la connaissance de la société, il n'existe aucun accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, au terme duquel l'un des membres du Conseil d'Administration serait parti.
- Aucun des membres du Conseil d'Administration ne bénéficie d'un contrat de travail dans le Groupe LAFUMA.
- Il n'existe pas d'engagement de rémunération à raison de la prise ou de la cessation de fonction des mandataires sociaux.
- Aucun système de régime de retraite complémentaire n'a été mis en place pour les mandataires sociaux.
- Au 30 septembre 2008, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration représentaient 47,0 % du capital et 52,0 % des droits de vote.
- Les jetons de présence versés au cours de l'exercice se sont montés à 60,0 K€ et ont été répartis, comme suit, entre les administrateurs :

Frédéric BOSSARD	8 572 €
FORTIS Private Equity France	8 572 €
Philippe JOFFARD	8 572 €
Jean-Pierre MILLET	8 572 €
Félix SULZBERGER	8 572 €
François CHAPUIS	6 428 €
COMIR	6 428 €
SOFINAVI	4 284 €

Autres fonctions :

- Président de la Direction CALIDA S.A., Sursee, Suisse
- Président de AUBADE SAS, Paris
- Membre du Conseil (Beirat) Bärbel Drexel Beteiligungsholding GmbH, Baar, Allemagne
- Membre du Conseil (Beirat) Finattem GmbH, Frankfurt a.M., Allemagne

Madame Laurence DANON

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 janvier 2008. Aux termes de ses délibérations, le Conseil d'Administration, réuni le 28 novembre 2008, a pris acte de la démission de Madame Laurence DANON de son mandat d'administrateur à compter du 28 novembre 2008 ; elle a été remplacée par Madame Caroline BARBERY.

Autres fonctions :

- Membre du Directoire d'EDMOND de ROTHSCCHILD Corporate Finance
- Membre du Conseil d'Administration de DIAGEO PLC (U.K.)
- Membre du Conseil d'Administration d'EXPERIAN GROUP LIMITED (U.K.)
- Membre du Conseil d'Administration de PLASTIC OMNIUM SA
- Membre du Conseil d'Administration de RHODIA

Madame Caroline BARBERY

Nomination soumise à ratification de l'Assemblée Générale du 19 mars 2009.

Autres fonctions :

- Responsable du Département Equity Research de JACCAR (Viet Nam)
- Responsable légal du fonds Vietnam Opportunity Growth JACCAR (Viet Nam)

Conseils d'administration tenus en 2007/2008

Le nombre de séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice 2007/2008 s'est élevé à 7. Les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2008 ont été arrêtés au cours de la séance du 9 décembre 2008.

- Comité d'audit :

Président : Monsieur François CHAPUIS
Membres du comité : Monsieur Frédéric BOSSARD
Monsieur Philippe AUBERT
Monsieur Gilles VENET

Ce comité, dont les principales missions sont :

- L'examen des documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière,
- La connaissance des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société, a tenu deux réunions au cours de l'exercice 2007/2008.

2003 et de la recommandation de la Commission Européenne du 15.02.2005.

- La rémunération brute versée en 2008 à Monsieur Philippe JOFFARD, Président Directeur Général, par les sociétés du Groupe (exclusivement LAFUMA S.A) s'est élevée à 402,0 K€, (2007 : 385,4 K€) dont 40 K€ en partie variable (celle-ci est établie en fonction des résultats de la société et des réalisations accomplies au cours de l'exercice) et 53,3 K€ au titre des avantages en nature. La provision pour retraite comptabilisée dans les comptes consolidés au 30 septembre 2008 pour Monsieur Philippe JOFFARD s'élève à 118,4 K€.

- En 2007-2008, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres des organes de direction (19 personnes) s'est élevé à 2,2 M€ (2007 : 1,9 M€ pour 16 personnes).

Lors de la réunion du 9 décembre 2008, le Conseil d'Administration a décidé d'adhérer aux Recommandations sur la rémunération des dirigeants publiées par l'AFEP et le MEDEF le 6 octobre 2008, et s'est engagé à les respecter.

"Le Conseil a constaté que ces recommandations s'inscrivent pleinement dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et que celle-ci les observe déjà "en pratique".

5. Conventions

Les conventions conclues au cours de l'exercice 2007/2008 ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des commissaires aux comptes inclus dans le présent rapport.

Conformément à l'article L 225-39 du Code de Commerce, le Président a établi la liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales intervenant entre la société et les personnes physiques ou morales énumérées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

2. Composition du Comité Stratégie & Gestion et des principales directions du Groupe

Philippe JOFFARD	P.D.G.	53 ans	Droit, consultant.	Directeur délégué en 1984, puis P.D.G. depuis février 1986.
Gilles VENET	Secrétaire Général Groupe	48 ans	IEP Paris, DESCF. PARIBAS de 1985 à 1989, Directeur Trésorerie et Financements chez BOIRON de 1990 à 1999, puis Directeur Financier chez HYPARLO.	Rejoint LAFUMA en octobre 2008 au poste de Secrétaire Général Groupe.
Dominique RIBEAUCOURT	Dr. Industriel et Sourcing Groupe	57 ans	Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne.	Directeur Industriel de 1989 à 2000 chez LAFUMA. Puis D.G.A. du Groupe JACADI de 2000 à 2001, et Chief Operating Officer du Groupe CWF de 2001 à 2007. Retour chez LAFUMA en janvier 2008 au poste de Directeur Industrie et Sourcing.
Romain MILLET	Directeur des Affaires Internationales	30 ans	ESCP-EAP, consultant en stratégie.	Rejoint LAFUMA en 2005 comme Directeur Organisation et Développement du Groupe LAFUMA, puis Directeur Marketing d'OXBOW de janvier 2006 à septembre 2007.
Frédéric DUCRUET	D.G. MILLET/EIDER	48 ans	Après 2 expériences à la tête de sociétés spécialisées dans l'Outdoor, il rejoint MILLET en 2001.	D.G. MILLET depuis septembre 2001 et D.G. EIDER depuis juin 2008.
Eric BONNEM	D.G. OXBOW	40 ans	ESCP-EAP Business School STRATORG, CARBONE LORRAINE, puis Directeur Général de KENZO TAKADA.	A rejoint OXBOW en novembre 2006.
Olivier THEULLE	D.G. LE CHAMEAU	36 ans	ESSEC. Audit, Création d'Entreprise et Directeur International Laboratoires PHYSCIENCE.	A rejoint LE CHAMEAU en novembre 2006.

3. Informations sur les risques

3.1. Risques généraux d'exploitation

> Fournisseurs et matières :

LAFUMA a peu de fournisseurs stratégiques, à l'exception de quelques fournisseurs importants avec lesquels un partenariat existe basé sur des échanges qualitatifs et quantitatifs particulièrement réguliers.

Les dix premiers fournisseurs de matières et de produits finis représentent 26 % du poste Achats (123 676 K€) ; le premier représente 4,9 % de ce même montant.

Certaines matières présentent des variations de cours : matières plastiques, cuir ou caoutchouc. Le Groupe se protège par une politique de prix industriels prudents basée sur une couverture quasi systématique de l'exercice en cours.

> Aléas météorologiques :

Dans le cadre de son développement, le Groupe Lafuma a cherché à atténuer les risques liés à des cycles de consommation saisonniers ou à des variations climatiques par la diversification de son offre et par l'internationalisation de ses ventes.

Néanmoins, la conjonction successive de conditions météorologiques défavorables est de nature à impacter défavorablement l'activité.

3.2. Risques industriels et environnementaux

Les activités industrielles du Groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques majeurs pour l'environnement. Néanmoins, le Groupe réalise régulièrement des audits environnementaux sur l'ensemble de ses sites industriels : les axes d'amélioration relevés sont intégrés dans un plan d'action pluriannuel.

3.3. Risques juridiques et fiscaux

> Risques juridiques :

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou litiges. Les charges pouvant en découler et estimées probables ont fait l'objet de provisions dont le montant, pour les risques les plus importants, est analysé avec les conseils de l'entreprise.

> Propriété industrielle :

Dans le cadre de la protection de son travail de Recherche et Développement, le Groupe procède régulièrement au dépôt de brevets ou de modèles (15 à 20 dépôts par an). Des actions en contrefaçon sont engagées pour faire valoir nos droits et confirmer notre intention de les défendre ; le résultat de ces actions comportant des incertitudes liées aux coûts et aux procédures locales dans le cas des pays étrangers.

3.4. Risques financiers

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de taux et de change.

> Risque de liquidité :

En plus des financements à moyen et long terme (59 574 K€ au 30 septembre 2008), et des contrats de « crédit-bail » (241 K€ au 30 septembre 2008), le Groupe a négocié,

par le biais de ses différentes entités, des concours bancaires à court terme sous différentes formes : découvert, escompte ou crédit de campagne.

L'ensemble de ces concours s'élève à 38 902 K€.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des lignes d'affacturage pour un montant global de 30 000 K€ ; au 31.09.2008, ces lignes étaient utilisées à hauteur de 10 198 K€.

> Risques de crédit :

La diversité des produits, des clients, des pays permet de « lisser » les risques commerciaux ou financiers. Par ailleurs, LAFUMA est assuré auprès de la SFAC (clients France) et de la COFACE (clients Export) et applique les recommandations de ces organismes tout en prenant exceptionnellement en considération la saisonnalité commerciale et l'intérêt stratégique de certains clients.

Les 10 premiers clients du Groupe représentent 28.2 % du chiffre d'affaires consolidé, sachant que certains d'entre eux ont des structures qui n'entraînent pas un processus de décisions centralisées

3.5. Risques de marché

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des swaps de taux et des achats à terme de devises, qui ont pour objectif la gestion du risque de taux et de change. Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculations.

> Risque de taux d'intérêt :

Au 30 septembre 2008, 99 % des dettes financières sont constituées par des financements à taux variables (voir note 25-1 de l'annexe des comptes consolidés).

Des couvertures sont mises en place en concertation avec des professionnels, pour gérer les risques liés à la structure de l'endettement financier (cf. note 25-3 des comptes consolidés).

> Risque de change :

Le Groupe se couvre sur :

- Le dollar à l'achat.
- La livre sterling, le yen et le franc suisse à la vente.

Le Groupe a pour politique de ne pas spéculer sur les monnaies : en conséquence, il met en œuvre une politique de couverture en relation avec des taux budgétaires déterminés en concertation avec des professionnels.

Le détail de l'exposition au 30 septembre 2008 et les dispositifs mis en place pour limiter l'impact des risques liés aux fluctuations des devises figurent dans l'annexe des comptes consolidés (notes 25-2 et 25-3).

3.6. Litiges et faits exceptionnels

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

4. Assurances

En plus des polices d'assurance-crédit évoquées précédemment (cf. supra « Risques généraux d'exploitation - Clients »), le Groupe a souscrit auprès de compagnies notoirement solvables différents contrats décrits ci-après :

Nature de l'assurance	Garanties principales	Montant assuré
Tous risques sauf	Dommages aux biens et perte d'exploitation	120 000 K€
Responsabilité Civile	Responsabilité civile exploitation	7 700 K€
	Responsabilité civile après livraison	6 100 K€
Responsabilité des mandataires sociaux	Litiges mettant en cause	8 000 K€
Flotte automobile et auto-mission	Véhicules	Valeur du bien moins franchise
Marchandises transportées	Tous transports de marchandises	Valeur du contenu moins franchise

La totalité des coûts d'assurance représente 0,4 % du chiffre d'affaires du Groupe.

5. Autres informations

Locaux utilisés par le Groupe

Le Groupe est propriétaire d'une grande partie des sites sur lesquels il exerce ses activités à l'exception :

- des locaux utilisés par LAFPROM et OXBOW,
- des sites industriels de CONTEXT (Tunisie) et de BIG PACK NEW TECHNOLOGY (Chine),
- des plate-formes de stockage de SHERPA LOGISTIQUE et d'OXBOW,
- des bureaux commerciaux abritant les filiales commerciales étrangères,
- des magasins d'usine (24) et des boutiques (33).

Locaux en propriété	Superficies (m ²)		
Industriels	49 551		
Commerciaux	5 262		
TOTAL	54 813		
Locaux en location	Superficies (m ²)	Loyer annuel (en €)	Loyer au m ² (en €)
Industriels	56 338	1 839 096	32,64
Commerciaux	23 780	5 690 059	239,27
TOTAL	80 118	7 529 154	93,98



8. Développement Durable

Lafuma s'engage dans la voie du développement durable depuis plus de 15 ans, guidé par sa croyance en une nouvelle façon de produire, moins consommatrice en énergie et matière premières tout en offrant plus de polyvalence, de résistance, de technicité et d'ergonomie. Le Groupe Lafuma développe une démarche cohérente autour de son engagement : produit éco conçus, partenariat sociaux et environnementaux, opérations pour la protection de la nature, évolution de son outil industriel et logistique...

En termes de produit

Les produits du Groupe Lafuma sont conçus dans un esprit d'éco-conception. Une partie des collections découle directement d'une analyse de cycle de vie complète et est conçue en alliant approches scientifique & design.

Grâce à ces produits « laboratoires », le Groupe améliore ses connaissances en termes d'éco-conception et peut ainsi concevoir des produits alliant respect de l'environnement, fonctionnalité, confort, durabilité et cohérence prix.

Ces produits sont identifiables dans les collections grâce à des labels propres à chaque marque : Pure Leaf chez Lafuma, Naturally Committed chez Oxbow, Organics Jean chez Ober.

De façon plus globale, l'ensemble des produits du Groupe bénéficie d'une approche d'éco-conception. Les bureaux d'étude prennent en compte pour tous les produits : une sélection avisée des matières premières, des processus de fabrication maîtrisés sur le plan énergétique, une stratégie d'acheminement réfléchi et la prise en compte du cycle de vie global dès la conception.

La frontière entre les produits labellisés développement durable et les autres produits des collections va devenir de plus en plus floue au fur et à mesure des saisons puisque les choix visant à concevoir des produits plus respectueux pourront demain se faire de façon transversale avec l'augmentation et l'amélioration de l'offre matières développement durable notamment.

Lafuma a lancé en 2008 l'étiquetage écologique sur les produits de sa collection éco-conçue Pure Leaf. L'objectif est d'apporter le maximum d'informations au grand public en attente de solutions pour consommer responsable.

En créant son propre barème «Pure Leaf Grade», Lafuma s'inscrit dans un mouvement global d'entreprises soucieuses de répondre au besoin d'information des consommateurs. Il permet à tous de connaître l'impact écologique des produits (textiles, équipements, chaussures, mobilier de jardin), de leurs matières premières jusqu'à leur fin de vie, en passant par la fabrication et le transport. L'impact du produit sur l'environnement est symbolisé par des feuilles de peuplier. Le consommateur peut ainsi d'un simple coup d'œil sur l'étiquette, évaluer le respect porté à l'environnement sur les quatre étapes : matières premières, énergie consommée lors de la fabrication du produit, parcours du produit de l'usine de confection au centre logistique Lafuma (Drôme, France) et information sur la durée de vie du produit et son recyclage éventuel.

Cette notation est un projet Groupe : les différentes marques vont utiliser cet outil pour leurs collections, notamment OXBOW qui procèdera à une notation de ses produits éco-conçus sous le nom de Naturally Committed Grade à partir de l'hiver 2009.

Au niveau de l'industrie et du sourcing

Une production suivie

Les 8 sites industriels du Groupe situés en France (4 sites) au Maroc, en Tunisie, en Hongrie et en Chine font l'objet d'un suivi de leur consommation d'eau, d'énergie et de leur production de déchets industriels. Ces indicateurs permettent de suivre l'évolution de l'impact environnement de ces sites.

Chaque site développe sa propre stratégie en fonction des particularités de son activité pour réduire son impact : investissement dans des technologies plus propres, sensibilisation du personnel.

Lafuma a investi dans la réalisation d'une centrale photovoltaïque intégrée en toiture d'une partie de son siège à Anneyron dans la Drôme. Cette centrale en toiture produit annuellement 118 000 Kwh, soit la consommation électrique moyenne annuelle de 40 foyers.

Le Groupe Lafuma a établi en 2008 un Bilan Carbone. La comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre du Groupe s'est faite de manière directe (liées à nos activités gestion, logistiques, industrielles) et indirectes (induites par ses activités via la sous-traitance, l'achat des matières...).

L'ensemble des sites de production, gestion et logistiques du Groupe, hors boutiques et magasins d'usines ont été étudiés.

Objectif : identifier les pôles les plus/moins émetteurs, trouver des solutions pour diminuer leurs impacts à court et moyen termes et renforcer notre connaissance de l'impact environnemental de nos grands familles de produits.

Les résultats seront connus au 1^{er} semestre 2009.

Une sous-traitance sous contrôle

Les sous-traitants du Groupe s'engagent par la signature de 2 chartes, une charte sociale et une charte environnementale. Ces chartes font parties intégrantes de leur condition de ventes et leur non respect engendre la cessation des accords commerciaux. Deux auditrices internes contrôlent les fournisseurs Groupe. Des plans de progrès sont mis en place pour certains fournisseurs et leur suivi est de la responsabilité de l'ensemble des salariés itinérants du Groupe en contact avec le sous-traitant concerné et susceptible de s'y déplacer (acheteur, développeur, contrôleur de qualité...).

La règle du Groupe est d'assurer un contrôle dans chaque usine au minimum tous les 3 ans.

Au niveau logistique

La généralisation du transport multimodale a été mise en place sur l'ensemble de nos expéditions vers la filiale américaine et certaines livraisons de clients français se font via le ferroutage. Le transport propre a pour but d'être systématisé dès que les conditions techniques et économiques sont requises.

Toutes les informations sur le transport amont (du lieu de production au centre de stockage) et le transport aval (du centre de stockage au client) sont détaillées dans le rapport Développement Durable 2008 téléchargeable sur notre site internet.

Au niveau de la gestion des ressources humaines

Différentes actions sont mises en place pour favoriser la cohésion interne et ainsi que la culture d'entreprise « développement durable ». Chaque marque développe des actions : journée d'éco-volontariat, tri sélectif, sensibilisation des salariés, opérations spécifiques... (Pour plus de renseignements sur la composition sociale voir page 15)

Au niveau commercial

Tous les acteurs concernés par les produits éco-conçus sont sensibilisés à la démarche : force de vente, distributeurs mais aussi consommateurs. Des opérations commerciales alliant le respect de l'environnement sont menées chez Lafuma, Millet, Oxbow, Eider... Ce sont des opérations qui visent à la fois à sensibiliser le consommateur, mais aussi à l'impliquer dans un geste responsable.

A titre d'exemple, l'opération « recyclez économisez votre corde » chez Millet est un franc succès. En 2008, pour sa quatrième édition, elle a permis de récupérer plus de 145 kms de cordes qui sont ensuite valorisés et réutilisés sous forme de cintre pour le textile du Groupe Lafuma (www.millet.fr/recyclez-economisez/fr/concept.htm).

Pour plus d'informations, téléchargez le rapport Développement Durable sur www.groupe-lafuma.fr



9. Actionnariat

1. Capital social (au 30/09/08)

Le capital social de LAFUMA s'élève à 17 384 808 €. Il est composé de 2 173 101 actions d'une valeur nominale de 8 euros.

1.1. Evolution du capital social

Les modifications du capital ont fait suite :

- Au paiement en actions du dividende relatif à l'exercice 2006/2007 qui a donné lieu à la souscription de 16 213 actions.
- A l'apport des OBSA Eider (cf. note 3.4 des comptes consolidés) qui a donné lieu à la création de 43 000 actions.

Evolution du capital social :

Année	Evolution du capital	Nominal	Prime d'émission et de fusion	Montant successif du capital	Nombre cumulé d'actions de la société
12/90	Constitution de la société	100 F		32 082 100 F	320 821
7/94	Fusion absorption de LAFUMA SA par TENSING DEVELOPPEMENT	100 F	13 586 251 F	57 338 900 F	573 389
8/94	Conversion d'obligations	100 F	520 800 F	58 818 100 F	588 181
01/95	Augmentation de capital en numéraire	100 F	201 204 F	59 381 200 F	593 812
12/96	Division du nominal	50 F	-	59 381 200 F	1 187 624
05/97 à 02/99	Levée d'options de souscription	50 F	2 011 100	61 071 200 F	1 221 424
04/2000	Exercice de bons de souscription	50 F	2 952 000	64 671 200 F	1 293 424
09/2001	Conversion de capital en Euros	8 €	488 331 €	10 347 392 €	1 293 424
10/2001	Levée d'options de souscription	8 €	87 959 €	10 371 392 €	1 296 424
02/2002	Augmentation de capital en numéraire	8 €	4 000 000 €	11 171 392 €	1 396 424
	Paiement du dividende en actions	8 €	437 790 €	11 288 136 €	1 411 017
09/2002	Levée d'options de souscription	8 €	30 000 €	11 296 136 €	1 412 017
02/2003	Paiement du dividende en actions	8 €	701 404 €	11 458 152 €	1 432 269
09/2003	Levée d'options de souscription	8 €	150 000 €	11 498 152 €	1 437 269
02/2004	Paiement du dividende en actions	8 €	1 019 732 €	11 673 552 €	1 459 194
04/2004	Augmentation de capital en rémunération de l'apport des titres OBER	8 €	2 194 560 €	11 978 992 €	1 497 374
09/04 à 12/04	Exercice de bons de souscription et levées d'options de souscription	8 €	1 392 160 €	12 426 352 €	1 553 294
02/2005	Paiement du dividende en actions	8 €	1 321 178 €	12 667 608 €	1 583 451
06/2005	Levées d'options de souscription	8 €	326 500 €	12 747 608 €	1 593 451
02/2006	Augmentation de capital en numéraire	8 €	21 052 944 €	16 571 888 €	2 071 486
08/2006	Levées d'options de souscription	8 €	44 458 €	8 696 €	2 072 573
02/2007	Paiement du dividende en actions	8 €	1 714 877 €	16 883 432 €	2 110 429
09/2007	Levées d'options de souscription	8 €	141 473 €	16 911 104 €	2 113 888
02/2008	Paiement du dividende en actions	8 €	495 794 €	17 040 808 €	2 130 101
09/2008	Augmentation de capital en rémunération de l'apport des OBSA Eider	8 €	1 156 000 €	17 384 808 €	2 173 101

1.2. Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Actionnaires	30/09/2008		30/09/2007		30/09/2006	
	% Capital	% DDV	% Capital	% DDV	% Capital	% DDV
Famille Joffard	10,7	14,4	11,6	15,9	12,1	16,3
Famille Chapuis	6,7	9,1	6,8	9,9	7,5	10,8
Famille Bossard	2,7	3,8	2,8	4,1	2,9	4,1
Autres familles Lafuma	0,4	0,5	0,4	0,6	0,4	0,6
Comir	21,8	28,9	21,8	27,5	21,1	26,8
Fortis	7,3	7,4	7,4	5,4	5,1	3,7
Sofinavi ⁽¹⁾			0,5	0,3	1,4	1,0
Bestinver	6,8	4,6	6,1	4,5	5,5	4,0
France Vendôme ⁽¹⁾			4,3	3,1	4,4	3,2
Autres nominatifs	0,7	1,0	0,9	1,2	1,1	1,4
Salariés	0,6	0,9	0,5	0,7	0,6	0,7
Lafuma SA	0,3	/	0,1	/	0,2	/
Public	42,0	29,4	36,8	26,8	37,7	27,4
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

⁽¹⁾ compris dans "Public" au 30/09/2008.

1.3 Répartition du Capital (au 30/11/2008)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Famille Joffard ⁽¹⁾	243 332	11,2	15,1
Famille Chapuis	144 319	6,6	9,1
Famille Bossard	59 715	2,7	3,8
Autres familles Lafuma	8 471	0,4	0,5
Comir	472 928	21,8	29,2
Fortis	158 311	7,3	7,4
Bestinver	146 662	6,7	4,6
Autres nominatifs	16 747	0,8	1,0
Salariés	12 571	0,6	0,8
Lafuma S.A.	7 764	0,4	/
Public	902 281	41,5	28,5
	2 173 101	100,0	100,0

⁽¹⁾ dont SHERPA FINANCE : 224 800 titres (10,3 % du capital et 14,0 % des droits de vote). Le capital de cette société, dont la principale participation est LAFUMA, est détenu par des personnes physiques appartenant à la famille JOFFARD.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Sur la base du "TPI" réalisé le 24 décembre 2008, la société KBL ainsi que deux actionnaires étrangers détiennent plus de 3% du capital. Ces actionnaires n'ont pas produit de déclaration de franchissement de ce seuil statutaire.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 3 % du capital ou des droits de vote.

2. Identité des personnes physiques ou morales détenant une participation significative

En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous informons que les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié des deux-tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales sont les suivantes :

> Participations excédant le dixième du capital social ou des droits de vote :

au 30/09/2008	au 30/09/2007
SHERPA FINANCE (Président : Philippe JOFFARD) Mr Philippe JOFFARD	SHERPA FINANCE (Président : Philippe JOFFARD) Mr Philippe JOFFARD

> Participations excédant le quart du capital social ou des droits de vote :

au 30/09/2008	au 30/09/2007
COMIR	COMIR

> Participations excédant le vingtième du capital social ou des droits de vote :

au 30/09/2008	au 30/09/2007
BESTINVER FORTIS	BESTINVER FORTIS

3. Options de souscriptions d'actions (rapport spécial en application de l'article L225-184 du Code de Commerce)

L'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2006 a autorisé un plan de souscription d'actions dans la limite de 2 % du capital social.

Au titre de ce plan, le conseil d'administration a attribué :

- 26 800 options exerçables entre le 30/11/2010 et le 31/12/2011

3.1. Tableau récapitulatif des options de souscription d'actions

	Plan n°5
Date de l'Assemblée Générale	25/01/06
Date du Conseil d'Administration	30/11/06
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	26 800
Nombre d'options pouvant être souscrites par	
- les mandataires sociaux	/
- dix premiers attributaires salariés	14 300
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	30/11/2010
Date d'expiration des options de souscription d'actions	31/12/2011
Prix de souscription	60,28 €
Nombre d'actions souscrites au 30/09/2007	/
Options de souscription d'actions annulées durant l'exercice	2 000
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes	20 800

3.2. Informations sur les options de souscription d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix	Date d'échéance	Plan n°
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	Néant			
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	Néant			
Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers				
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant			

En cas d'exercice de la totalité des options attribuées et à attribuer, le nombre d'actions serait de 2 204 970, les actions nouvelles représentant 1,4% du nouveau capital.

4. Attribution d'actions gratuites (rapport spécial en application des articles L255-194-4 et L255-197-5 du Code de Commerce)

Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2006 (quatorzième résolution) de procéder, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la société ou du Groupe, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

5. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L-621-18-2 du Code monétaire et financier

Conformément à l'article 223-26 du règlement de l'AMF, les opérations mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice 2007-2008 et portant sur des actions LAFUMA ont été les suivantes :

Nom	Fonction	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (euros)	Montant de l'opération (euros)
Sherpa Finance ⁽¹⁾	PDG	Cession	03/10/2008	50	22,00	1.100
Soparcif ⁽²⁾	Administrateur	Acquisition	26/12/2007	555	41,54	20.055
JP Millet	Administrateur	Acquisition	06/02/2008	1.795	34,00	61.030
JP Millet	Administrateur	Acquisition	10/03/2008	614	34,62	21.255
JP Millet	Administrateur	Acquisition	11/01/2008	1.330	44,94	59.768
JP Millet	Administrateur	Acquisition	20/12/2007	203	44,09	8.949
JP Millet	Administrateur	Acquisition	19/12/2007	400	43,70	17.479
JP Millet	Administrateur	Acquisition	18/12/2007	702	42,94	30.141

⁽¹⁾ Sherpa Finance est une société patrimoniale détenue par la famille Joffard (Président Philippe Joffard).
⁽²⁾ Soparcif est une personne morale liée à Christian Haas, représentant de Comir au Conseil d'Administration.

6. Capital autorisé non émis

(Rapport du Conseil d'Administration sur l'utilisation des délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 24 janvier 2008).

6.1. Augmentation du capital en numéraire

Nature de l'autorisation	Date d'A.G.E.	Montant nominal autorisé	Montant nominal autorisé non émis	Durée de l'autorisation
Emission d'actions avec droit préférentiel de souscription	24 janvier 2008	5 Millions d'€	5 Millions d'€	26 mois
Emission d'actions sans droit préférentiel de souscription	24 janvier 2008	5 Millions d'€	5 Millions d'€	26 mois

A la date du 31 décembre 2008, ces autorisations n'ont pas été utilisées par le Conseil d'Administration.

6.2. Augmentation du capital par apport en nature

Dans le cadre de la délégation de compétence conférée aux termes de la treizième résolution à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 janvier 2008, d'une part, et suite à l'acquisition par LAFUMA du Groupe EIDER, d'autre part.

- la société PO MEZZANINE a, en date du 6 juin 2008, apporté à LAFUMA SA sa créance détenue sur la société EDELWEISS (holding du Groupe EIDER) sous forme d'obligations à bon de souscription d'actions pour une valeur globale de un million cinq cent mille euros (1 500 000 €).

- cet apport, approuvé le 19 juin 2008 par le Conseil d'Administration, a donné lieu à la création de 43 000 actions nouvelles d'un montant de 8 € chacune, portant le capital social de 17 040 808 € à 17 384 808 €.

De nouvelles délégations sont proposées à l'Assemblée Générale du 19 mars 2009 (résolutions 11 à 16).

7. Nantissement sur titres ou fonds de commerce

Une fraction d'un contrat d'emprunt d'un montant initial de 77 M€ (capital restant dû au 30 septembre 2008 : 46 M€) fait l'objet du nantissement de l'ensemble des titres Oxbow.



10. Lafuma en bourse

L'action LAFUMA a été introduite sur le second marché de la bourse de Paris, le 15 mai 1997, par offre publique de vente de 20,13 % des titres au prix de 197 Frs par action (30 Euros).

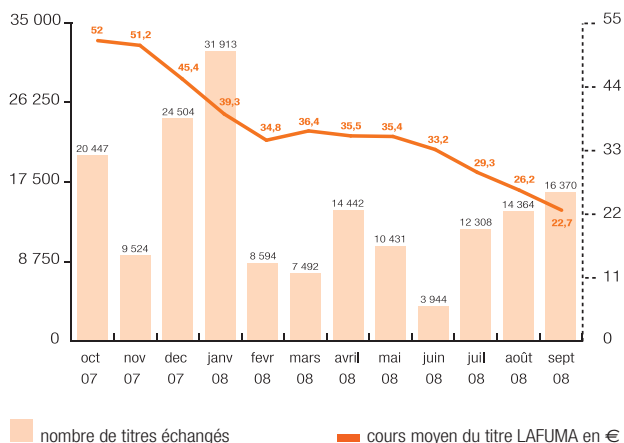
Le code Isin est : FR 00000 35263 (mnemo : LAF). LAFUMA appartient au segment Next Prime d'Euronext.

Le 9 mai 2006, LAFUMA a reçu de l'ANVAR la qualification "d'entreprise innovante" : à ce titre l'action LAFUMA est éligible aux investissements par les FCPI.

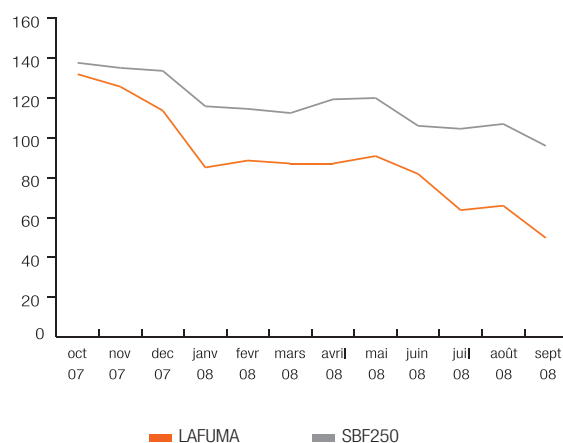
1. Evolution du titre sur les 18 derniers mois

Années	Mois	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés en M€	Cours extrêmes le plus haut en €	Cours extrêmes le plus bas en €
2007	Juillet	54 121	3 277	63,00	54,20
	Août	33 763	1 811	55,60	53,00
	Septembre	20 855	1 102	53,99	52,50
	Octobre	20 447	1 065	53,00	51,05
	Novembre	9 524	492	53,20	49,20
2008	Décembre	24 504	1 122	50,50	40,35
	Janvier	31 913	1 262	45,66	33,00
	Février	8 594	294	36,10	33,50
	Mars	7 492	269	37,82	35,00
	Avril	14 442	514	36,50	34,60
	Mai	10 431	371	36,90	34,00
	Juin	3 944	134	36,40	30,00
	Juillet	12 308	345	32,90	25,60
	Août	14 364	364	26,50	25,80
	Septembre	16 370	372	26,00	19,41
	Octobre	5 889	107	22,00	15,20
	Novembre	12 608	194	18,00	13,77
	Décembre	53 433	627	15,60	8,62

Evolution du titre sur l'exercice



Comparaison LAFUMA / SBF 250



Exercice 2007/2008 :

Cours moyen : 37,88 €

Nombre de titres échangés : 174 333 titres

Moyenne mensuelle d'échanges : 14 528 titres.

Au 31 décembre 2008, la capitalisation boursière de LAFUMA était de 19 775 219 €.

Douze derniers mois :

Cours moyen : 25,30 €

Nombre de titres échangés : 191 788 titres

Moyenne mensuelle d'échanges : 15 982 titres.

Un contrat de liquidité a été signé entre LAFUMA SA et la société Oddo MidCap (adresse : 1 Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON - Tél : 04 72 68 27 00).

2. Négociation d'actions en bourse par la société de ses propres actions

L'assemblée générale ordinaire du 24 janvier 2008, agissant dans le cadre des dispositions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce, a autorisé la société à racheter en bourse ses propres actions en vue d'assurer la liquidité du titre aux conditions suivantes :

- Prix maximum d'achat : 99 € par action.
- Prix minimum de vente : 31 € par action.
- Nombre maximum d'actions à acquérir : 10 % du nombre d'actions existantes.
- Affectation au report à nouveau des dividendes revenant aux actions propres.

A ce titre, et au cours de l'exercice :

- Il a été acquis 24 501 actions au cours moyen de 39,28 €
- Il a été cédé 19 658 actions au cours moyen de 40,78 €.

Au 30 septembre 2008, la société détenait 7 072 titres soit 0,33 % du capital.

Un nouveau programme est soumis à votre vote dans le cadre de la présente assemblée (cf. dixième résolution).

Au terme de la résolution proposée, ces achats limités à 10 % du nombre d'actions composant le capital, pourront être réalisés, par ordre de priorité décroissant, en vue :

- d'assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- de consentir des options d'achats d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi,
- de remettre les titres en paiement ou en échange, dans le cadre d'opération de croissance externe (conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de Commerce, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe ne pourra excéder 5 %).

Les actions propres acquises seront soit conservées, soit remises à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, soit cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les achats et les ventes seront réalisés dans des conditions de prix identiques à celles du programme précédent.

3. Offres spéciales aux actionnaires

L'offre aux actionnaires est désormais directement disponible sur le site Groupe de LAFUMA www.groupe-lafuma.com. Elle permet à tous ses actionnaires de profiter de tarifs avantageux sur une sélection de produits en mettant en avant une marque par saison.

4. Informations des actionnaires

4.1. Internet

Le Groupe Lafuma est présent sur internet avec une visibilité spécifique à chaque marque : chaque année, l'ensemble des sites du Groupe totalise près de 4,5 millions de visiteurs pour www.lafuma.com, www.lafuma-boutique.com, www.groupe-lafuma.com, www.millet.fr, www.lechateau.com, www.oxbowworld.com, www.oxbowshop.com, www.ober.fr : 8 sites dynamiques et réactualisés régulièrement selon les événements et les saisons.

A l'image des actions de développement à l'international du Groupe, de nombreuses versions étrangères répondent aux différentes problématiques (Japon, USA, Allemagne...). L'actualité du Groupe Lafuma et les informations financières le concernant peuvent être consultées directement à l'adresse :

www.groupe-lafuma.com ou via le site www.lafuma.com, rubrique « Groupe Lafuma ».

4.2. Analyses financières

Des notes d'information sont publiées par les bureaux d'analyse qui suivent régulièrement la valeur dont notamment :

- CM-CIC Securities
- Euroland Finance
- Gilbert Dupont
- ID Mid Caps
- Oddo Securities
- Société Générale Securities
- Crédit Agricole - Cheuvreux
- Fortis
- HSBC Securities
- Natixis Securities
- Portzamparc

4.3. Calendrier indicatif de diffusion de l'information financière

Annnonce du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	:	27 janvier 2009
Assemblée générale des actionnaires	:	19 mars 2009
Annnonce du chiffre d'affaires semestriel	:	21 avril 2009
Annnonce des résultats semestriels	:	5 juin 2009
Annnonce du chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre	:	21 juillet 2009
Annnonce du chiffre d'affaires annuel	:	20 octobre 2009
Annnonce des résultats annuels	:	8 décembre 2009



11. Historique du Groupe

1930

Création de l'entreprise par trois frères : Victor, Alfred et Gabriel LAFUMA qui se lancent à partir de leur compétence de tanneur et de sellier, dans la fabrication et la commercialisation de tout type de sac, dont le sac à dos.



1936

Invention de l'armature du sac à dos en même temps que celle des congés payés. Le " LAFUMA " était né.

1954

Création du mobilier de camping. Ce lancement coïncide avec l'ère de la voiture et des loisirs.

Le succès est immédiat.



1970

Poursuite du développement et début à l'international.

1980

Changement de génération à la tête de l'entreprise et décision stratégique de développer, autour du sac à dos, une gamme complète de produits de randonnée.

Création d'une filiale de fabrication en Tunisie qui emploie aujourd'hui 247 personnes.

1987

Première ouverture extra familiale du capital avec l'arrivée d'AXA et de SIPAREX.

1988

Naissance de LAFUMA USA.

1989

Création de LAFUMA HONG KONG, filiale chargée à la fois du sourcing et de la commercialisation sur la zone Asie.

1992

Création de LAFUMA HONGRIE spécialisée dans la fabrication de vêtements techniques à Sarvar, qui emploie aujourd'hui 140 personnes.

1994

Fusion, par voie d'absorption, de la société LAFUMA par TENSING DEVELOPPEMENT (holding qui détenait 54,16 % du capital social de LAFUMA SA).

La nouvelle entité a repris le nom de LAFUMA SA.

1995

Reprise de la société MILLET et acquisition de LE CHAMEAU.

1997

En mai, Introduction au Second Marché de LAFUMA S.A.

En septembre, reprise de la société RIVORY et JOANNY (cordes de montagne) fusionnée avec MILLET.

1998

Reprise de la société LA DUNOISE afin de lancer une collection textile sous la marque LE CHAMEAU.

1999

Ouverture du premier magasin à Hong Kong.

2000

Ouverture de boutiques LAFUMA à Nice et Lyon.



2001

Reprise de la société LALLEMAND, spécialisée dans le mobilier en aluminium et dans la fabrication de pièces plastiques.

2002

Reprise de la société BIG PACK, société allemande de matériel d'Outdoor.

2003

Reprise de l'activité du licencié MILLET au JAPON intégrée dans une nouvelle filiale créée pour commercialiser les marques du groupe dans l'archipel.

2004

Achat du jeanner OBER en réponse à l'évolution du marché vers le « casual ».

Accord de licence avec le Groupe LG en Corée.

2005

Création d'un pôle « Surf » avec l'acquisition d'OXBOW.

Ouverture d'une boutique LAFUMA à Chamonix.



2006

Reprise de la société GEORG SCHUMACHER pour renforcer l'offre équitation de LE CHAMEAU.

Renforcement des fonds propres par un appel au marché via une augmentation de capital de 25 M d'Euros.

Reprise de la société de Tongs BISHOES intégrée dans OXBOW.

2007

Ouverture de boutiques dans des lieux symboliques : Paris pour LAFUMA, Biarritz, Hossegor, Bordeaux et Chamonix pour OXBOW, Tokyo et Chamonix pour MILLET.

Bon démarrage des sites de ventes en ligne LAFUMA et OXBOW.

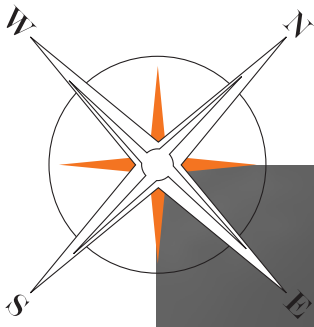
Lancement des collections Thierry MUGLER et AGATHA RUIZ DE LA PRADA pour LAFUMA.

2008

Acquisition d'EIDER venant renforcer le pôle Montagne.

Ouverture d'une boutique LE CHAMEAU à Paris.





bilan consolidé et annexes





Compte de résultat consolidé (montants exprimés en milliers d'€)

	Notes	2008	2007
- Produits des activités ordinaires	5.1	262 066	250 553
- Achats consommés		-123 676	-115 084
- Autres achats et charges externes		-65 697	-61 880
- Charges de personnel	5.3.1	-58 079	-54 092
- Impôts et taxes		-3 964	-3 935
- Dotations aux amortissements		-7 115	-6 123
- Dotations aux provisions		-1 916	-580
- Autres produits et charges d'exploitation	5.4	1 397	613
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		3 016	9 472
- Autres produits et charges opérationnels	5.5	2 810	-876
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		5 826	8 596
- Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		36	29
- Coût de l'endettement financier brut		-5 772	-5 057
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		6.1	-5 028
- Autres produits et charges financiers	6.2	8	183
- Quote part du résultat net des entreprises associées		8	3
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		106	3 754
- Impôts sur les résultats	7.2	1 046	-584
RÉSULTAT NET		1 152	3 170
- Part revenant aux minoritaires		-469	155
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		1 621	3 015
- Résultat net par action (part du Groupe) en €	8	0,76	1,44
- Résultat net dilué par action (part du Groupe) en €	8	0,75	1,43



Bilan consolidé (montants exprimés en milliers d'€)

ACTIF	Notes	2008	2007
- Ecart d'acquisition	9	23 754	23 605
- Immobilisations incorporelles	10	50 188	44 309
- Immobilisations corporelles	11	29 585	25 479
- Autres actifs financiers non courants	12	3 395	3 170
- Participations dans les entreprises associées		146	139
- Actifs d'impôt différé	7.3	77	103
- Autres actifs non courants	13	1 031	1 045
ACTIFS NON COURANTS		108 176	97 850
- Stocks et en cours	14	81 612	69 261
- Créances clients	15	72 008	72 696
- Autres créances et actifs courants		21 376	10 310
- Actifs d'impôt exigible		2 784	1 605
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	9 634	9 768
ACTIFS COURANTS		187 414	163 640
TOTAL ACTIF		295 590	261 490

PASSIF	Notes	2008	2007
- Capital social	17.2	17 385	16 911
- Primes		42 813	38 180
- Réserves consolidées		40 502	41 341
- Ecart de conversion		-1 279	-1 375
- Résultat de l'exercice		1 621	3 015
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	17.1	101 042	98 072
- Intérêts minoritaires		873	1 425
TOTAL CAPITAUX PROPRES	17.1	101 915	99 497
- Provisions pour risques et charges - part à long terme	18	3 031	3 324
- Dettes financières à long terme	20	7 151	52 435
- Passifs d'impôt différé	7.3	7 254	7 342
- Autres passifs non courants		22	27
PASSIFS NON COURANTS		17 458	63 128
- Provisions pour risques et charges - part à court terme	21	4 117	2 057
- Dettes financières - part à court terme	22	84 863	27 855
- Dettes fournisseurs		48 625	40 859
- Passifs d'impôt exigible		396	82
- Autres dettes et passifs courants	23	38 216	28 012
PASSIFS COURANTS		176 217	98 865
TOTAL PASSIF		295 590	261 490



Tableau des flux de trésorerie consolidés

(montants exprimés en milliers d'€)

	2008	2007
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	1 152	3 170
Incidence des sociétés mises en équivalence	-8	-3
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	6 119	6 527
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	413	195
Résultats sur cession d'actif, subventions	-1 186	-349
+/- charges et produits calculés liés aux stocks options	46	44
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	-2 138	
+ coût de l'endettement financier net	5 736	5 028
+/- charge d'impôt (y compris impôts différés)	-1 046	584
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	9 088	15 196
+/- Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)	-177	-6 034
- impôt versé	-836	-3 693
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	8 075	5 469
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-11 217	-13 811
financières	0	-1
- Créances et dettes sur immobilisations	-147	-361
+ cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 883	2 189
financières	0	0
- Acquisitions de société nettes de la trésorerie acquise	288	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-9 193	-11 984
Augmentation de capital (y compris stock-options)	0	2 430
Acquisition et ventes d'actions propres	-161	50
Nouveaux emprunts	6 021	4 566
- Remboursements d'emprunts	-11 486	-9 161
- Intérêts financiers nets versés	-6 016	-5 008
- Dividendes distribués	-1 527	-2 724
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-13 169	-9 847
Impact de la variation des taux de change	-90	989
Variation de la trésorerie nette	-14 377	-15 373
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE		
Trésorerie en début d'exercice	-8 232	7 141
Trésorerie en fin d'exercice	-22 609	-8 232
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-14 377	-15 373



Etat des produits et charges comptabilisés

(montants exprimés en milliers d'€)

	2008	2007
Résultat net de la période	1 152	3 170
Résultats sur titres d'auto-contrôle	-41	-42
Juste valeur sur instruments dérivés	1 114	-399
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	243	274
Juste valeur options d'achat d'actions	46	44
Ecarts de conversion	99	-796
Total des produits et charges comptabilisés	2 613	2 251
Part revenant aux actionnaires de la société mère	3 082	2 096
Part revenant aux minoritaires	-469	155



Notes annexes aux comptes consolidés

1. Présentation du Groupe et faits marquants

1.1. Présentation du Groupe

Créé en 1930, le Groupe Lafuma conçoit, fabrique et commercialise différentes gammes de produits destinés à la pratique des activités de plein air.

Les produits concernent l'équipement de la personne (vêtements, chaussures) et le matériel (sacs, sacs de couchage, tentes, cordes, mobilier de jardin et de camping).

Le développement du Groupe s'est fait par croissance interne et par croissance externe (notamment depuis 1995) ; aujourd'hui les principales marques de diffusion sont Lafuma, Millet, Le Chameau et Oxbow.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par les Conseils d'Administration du 9 décembre 2008 et du 3 février 2009. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 19 mars 2009.

2. Règles et méthodes comptables

En application du règlement n° 1606/2002 du conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2007/2008 sont établis, conformément aux International Financial Reporting Standards adoptés par l'Union Européenne.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières 2007/2008 résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 30 septembre 2008.

Les options retenues par le Groupe, conformément à la norme IFRS 1, dans le cadre de la première adoption des IFRS au 1^{er} octobre 2004 sont rappelées dans les notes relatives aux postes des états financiers concernés.

Les nouvelles normes IFRS et les interprétations de l'IFRIC, telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, n'ont pas fait l'objet d'application anticipée au cours d'exercices antérieurs.

Le Groupe a en revanche appliqué pour la première fois au titre de l'exercice 2007/2008 les normes suivantes :

- IAS 1 révisée portant sur l'information relative à fournir sur le capital,
 - IFRS 7 portant sur les instruments financiers - informations à fournir.
- Les informations complémentaires résultant de l'application de ces normes sont fournies en annexe avec une comparaison sur l'exercice précédent.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes et interprétations publiés par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur, telle que :

- IFRS 8 - information sectorielle.

L'application de cette norme ne devrait avoir aucun impact significatif, notamment en termes de dépréciation d'actifs, sur les comptes du Groupe.

2.1. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les actifs et passifs suivants sont évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

2.2. Présentation des états financiers

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 "Présentation des états financiers".

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant,
- les actifs immobilisés sont classés en non courant,
- les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant,
- les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant.

Inversement, la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant,

- les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en

1.2. Faits marquants

Depuis la clôture du dernier exercice, les principaux faits marquants sont :

- décembre 2007 : création de la filiale Oxbow USA,
- juin 2008 : rachat du Groupe Eider constitué des sociétés Edelweiss, Eider et Eider Shop,

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autre fait marquant susceptible de remettre en cause la pertinence des comptes arrêtés.

- courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants,
- les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

2.3. Estimations et hypothèses affectant les actifs et les passifs

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Elle a notamment tenu compte du contexte de crise actuel. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la dépréciation des actifs non courants (cf. 9 et 10), les engagements de retraite et assimilés (cf. 18) et les paiements fondés sur des actions (cf. 17.4).

2.4. Méthodes de consolidation

Les entreprises d'importance significative contrôlées de manière exclusive par le Groupe, sont intégrées globalement ; les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées, ainsi que les résultats internes au Groupe.

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 30 septembre 2008 pour une période de 12 mois à l'exception des sociétés nouvellement acquises ou créées (cf 3.2.).

2.5. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

2.6. Etats financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en dehors des activités à l'étranger dans une économie hyperinflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.7. Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition, qui consiste à évaluer les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la société acquise à la juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des actifs apportés ou des actions acquises et la part de l'acquéreur dans les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition est constaté sous la rubrique « Ecart d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice. Des ajustements de la juste valeur peuvent être opérés au cours des douze mois suivant l'acquisition.

2.8. Immobilisations incorporelles

2.8.1. Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels.

Compte tenu de ces activités essentiellement liées à des évolutions de tendances, la majeure partie des frais engagés par les bureaux d'études sont comptabilisés en charges car les projets en cours de développement ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont susceptibles de remplir les critères d'activation d'IAS 38 (cf. note 10.1).

2.8.2. Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises et IAS 36 - Dépréciation d'actifs, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, ou en cas d'indice de perte de valeur.

Après leur comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition sont évalués au coût, diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur.

2.8.3. Marques

Les marques sont des actifs à durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsqu'il existe des indices de perte de valeur conformément à la norme IAS 36.

2.8.4. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des droits au bail, concessions et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Compte tenu du caractère indéfiniment renouvelable des droits au bail, leur durée d'utilité ne peut être déterminée, ils ne sont donc pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsqu'il existe des indices de perte de valeur conformément à la norme IAS 36.

Désignations	Durées d'utilité
Frais de dépôt de brevets	10 ans
Droit au bail	Non amortis
Logiciels informatiques	3 ans
Progiciels de gestion	10 ans

2.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur les constructions. L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé

suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Désignations	Durées d'utilité
Constructions	5, 10 ou 20 ans
Agencements des constructions	5 ou 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5, 8 ou 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	3, 5, 8 ou 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les biens utilisés au moyen d'un contrat de location financement, tel que défini par la norme IAS 17, qui, en substance, ont pour effet de transférer au Groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés en actifs immobilisés. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers.

Les immobilisations destinées à être cédées cessent d'être amorties et sont évaluées au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur.

2.10. Test de perte de valeur des actifs immobilisés

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Après analyse, les UGT correspondent aux secteurs d'activité du Groupe.

La valeur comptable des écarts d'acquisition a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir.

Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

L'examen porte sur les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés établis à partir des plans d'activité à 5 ans et au delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au delà de 5 ans correspond au taux de croissance des secteurs d'activité et à la zone géographique concernée.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable et enregistrée sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat. Les dépréciations des écarts d'acquisition comptabilisées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

2.11. Participations dans les entreprises associées

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

Les états financiers des sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe sont retraités selon les normes IFRS.

2.12. Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés de titres immobilisés, de prêts, d'autres immobilisations financières et de créances.

Ils sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et le Groupe a la capacité de les conserver jusqu'à cette date.

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majoré des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

2.13. Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêt afin de gérer son risque de taux et de maîtriser le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il se couvre également pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courants et au passif en emprunts et dettes financières non courants et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier net ».

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté,
- une couverture de flux futurs de trésorerie couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité,
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

2.14. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

Les dépréciations nécessaires sont constatées sur les stocks présentant un risque de dépréciation ou d'obsolescence.

2.15. Créances clients

L'évaluation initiale des créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé.

Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces créances sont comptabilisées à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires ainsi qu'aux caisses.

Les concours bancaires sont classés au passif sur la ligne des emprunts et dettes financières à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

2.17. Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif. A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.18. Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme. De plus, lorsque des dettes à plus long terme sont contractées à des conditions plus avantageuses que les conditions de marché, le Groupe peut être amené à constater en résultat un gain ou une perte au moment de l'enregistrement initial de la dette, si la différence entre les conditions contractuelles et les conditions de marché est significative.

2.19. Titres auto-détenus

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

2.20. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à la date d'octroi.

Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données du marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le Groupe estime correspondre à leur période d'indisponibilité fiscale. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité (période d'acquisition des droits) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} octobre 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. En conséquence, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont ni évalués, ni comptabilisés.

2.21. Provisions pour retraites et avantages assimilés

2.21.1. Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.21.2. Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations d'Etat dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément de l'obligation finale.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

S'agissant des écarts actuariels survenus après le 1^{er} octobre 2005, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement IAS 19 publié dans le règlement CE n° 1910/2005 du 8 novembre 2005. Cet amendement introduit une option comptable supplémentaire pour la comptabilisation des écarts actuariels, en les comptabilisant directement en capitaux propres dans l'état des variations des capitaux propres.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le montant net total des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisé et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminution des cotisations futures du régime.

Les régimes à prestations définies dans le Groupe Lafuma sont composés des indemnités de départ en retraite (IDR) en France, qui sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés, et qui concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

2.21.3. Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Ce montant est actualisé et minoré de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'Etat dont les états d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

Ces avantages à long terme sont composés, au sein du Groupe Lafuma, par :
- les programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, qui constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société,
- le Droit Individuel à la Formation (DIF), reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une durée d'ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Ce droit est de 20 heures par an cumulables sur 6 ans, soit une limite maximale de 120 heures. Au 30 septembre 2008, le total du DIF au niveau du Groupe représente 40 036 heures.

2.22. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux).

L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée « autres produits et charges financiers ».

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles. Elles comprennent notamment :

- le coût estimé des restructurations ou réorganisations,
- les indemnités estimées par les sociétés et leurs conseils, au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part de tiers.

2.23. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services rendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après

élimination des ventes intra-Groupe.

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Le Groupe évalue ses provisions pour ristournes différées accordées aux clients sur la base de ses engagements contractuels ou implicites identifiés à la clôture.

Les produits des redevances portant sur des licences sont classés en produits des activités ordinaires.

2.24. Autres produits et charges d'exploitation

Les produits et charges liés aux cessions d'immobilisations sont présentés dans cette rubrique.

2.25. Information sectorielle

L'information sectorielle est organisée selon deux critères :

- un premier niveau d'information est constitué par l'activité : l'organisation actuelle du Groupe a permis de définir quatre secteurs dits "pôles" (Great Outdoor, Montagne, Country et Glisse),
- un second niveau d'information correspond aux grandes zones géographiques dans lesquelles le Groupe exerce son activité.

Les produits des activités ordinaires sont ventilés en fonction de la zone géographique du client.

2.26. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilancielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

2.27. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation en fin d'exercice, diminué des titres auto-détenus.

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers en cas de conversion des éléments dilutifs par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation majoré des actions diluées en fin d'exercice.

Les actions diluées tiennent compte de la date de réception des fonds correspondant à la création potentielle d'actions dès la date d'ouverture de l'exercice des droits et calculées prorata temporis.

2.28. Tableau de flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

3. Evolution du périmètre de consolidation

3.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Lafuma au 30 septembre 2008 regroupent les comptes de trente trois sociétés dont la liste est donnée au paragraphe 30 ; trente deux sont en intégration globale et une mise en équivalence.

3.2. Principales variations du périmètre de consolidation

	Contribution aux produits des activités ordinaires (%)
Acquisitions : Groupe Eider BP 316 Eloise 01203 Bellegarde-sur-Valserine	2.74
Créations : Oxbow USA Inc. 127, Broadway STE 220 90401 - 2392 Santa Monica - USA	0.06
Cessions : Néant	
Dissolutions : Lafuma Suisse	

3.3. Principales restructurations internes

TUP : Lafuma SA a absorbé la SAS Edelweiss et Eider SAS a absorbé la SARL Eider Shop.

Ces restructurations internes n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés.

3.4. Incidence de la variation de périmètre

Début juin 2008, Lafuma a repris le Groupe Eider.

Le Groupe Eider était composé d'une société holding, Edelweiss, d'une filiale d'exploitation, Eider, qui avait elle même une petite filiale, Eider Shop, exploitant un magasin à Val d'Isère et un magasin d'usine à Troyes.

Dans le courant de l'année 2007, le Groupe Eider a connu des difficultés économiques qui ont amené ses dirigeants à demander et obtenir du tribunal de grande instance d'Annecy le bénéfice d'une procédure de conciliation en date du 5 mai 2008.

C'est dans le cadre de cette procédure que Lafuma a été contacté et a manifesté un intérêt pour l'acquisition de l'ensemble.

Le Conseil d'Administration de Lafuma, dans sa séance du 27 mai 2008, s'est prononcé en faveur de la reprise de la société et a donné pouvoirs au Président pour négocier et réaliser l'opération.

La réalisation de l'opération s'est effectuée de la manière suivante :

- tenue d'une Assemblée Générale de Edelweiss le 6 juin 2008 approuvant une augmentation de capital par intégration de la totalité des comptes-courants des actionnaires et d'une partie de la créance obligataire,
- signature d'un protocole de cession entre les actionnaires de Edelweiss, PO Mezzanine et Lafuma en date du 6 juin 2008,
- signature d'un protocole d'accord de conciliation en date du 6 juin 2008 entre Eider et Edelweiss d'une part, et les banques de la société d'autre part,
- signature d'un contrat entre PO mezzanine et Lafuma d'apport en nature des OBSA Eider contre des actions Lafuma en date du 6 Juin 2008,
- décision du Conseil d'Administration de Lafuma en date du 19 juin 2008 approuvant l'augmentation de capital proposée dans le contrat d'apport.

Aux termes de ces différents accords :

- les actionnaires d'Edelweiss ont procédé à une augmentation de capital par intégration de leurs comptes-courants, en capital et intérêts, pour un montant de 8 810 K€,
- le mezzaneur, Paris-Orléans, a souscrit ensuite une nouvelle augmentation de capital pour un montant de 4 097 K€ par voie de compensation d'une partie de sa créance obligataire. A l'issue de cette opération, la créance obligataire était réduite à 1 500 K€.
- les banques ont consenti un abandon de créances pour un montant de 2 165 K€ ; à ces abandons sont venus s'ajouter d'autres abandons de créances de la part de fournisseurs et d'organismes sociaux si bien que le total global des abandons s'élève

à 2 442 K€. Ces abandons de créances sont définitifs ; il n'existe pas de clause résolutoire (hors l'acquisition des titres Eider par Lafuma, ce qui a été réalisé le jour même), ni de clause de retour à meilleure fortune.

- par ailleurs, la Banque Cantonale de Genève, prêteur à moyen terme pour un capital restant dû de 633 K€ a accepté de différer les amortissements du prêt jusqu'au 2 janvier 2009.

- Lafuma a racheté Edelweiss, société holding du Groupe Eider le 6 juin 2008 pour un euro symbolique,

- Paris-Orléans a souscrit une augmentation de capital de Lafuma par apport du solde de sa créance obligataire pour un montant de 1 500 K€, fin juin 2008.

Par la suite, Lafuma a procédé à une simplification de l'organigramme juridique en procédant aux opérations suivantes :

- TUP d'Edelweiss dans Lafuma qui a entraîné la disparition de la créance obligataire,
- TUP d'Eider Shop dans Eider.

Ces opérations sont sans incidence sur les comptes consolidés.

Le Groupe a su saisir cette opportunité d'acquisition à temps pour réaliser la campagne de ventes pour l'hiver 2008/2009 si bien que la marque n'a pas subi de défection clientèle et conserve son image intacte auprès du public.

Grâce à cette période de forte facturation Eider dégage sur 4 mois d'activités intégrées dans les comptes consolidés des performances économiques positives.

Compte de résultat Eider

	Juin - sept. 2008
En milliers d'euros	
Chiffre d'affaires	7 347
Résultat opérationnel courant	704
Résultat opérationnel	908
Résultat net	1 013

L'activité d'Eider est intégrée dans le pôle Montagne.

Le résultat opérationnel tient compte de produits exceptionnels inscrits en « Autres produits et charges opérationnels » pour un montant de 538 K€ qui se répartissent de la façon suivante :

- Abandons de créances 2 442
- Provisions pour restructuration (1 904)

Le cout d'acquisition d'Eider s'élève à 80 K€ (frais d'acquisition compris).

Le tableau suivant résume les modalités d'affectation provisoire du coût du regroupement sur la base des comptes d'Eider au 1^{er} juin 2008.

	Valeur réévaluée (retenue par Lafuma)	Valeur comptable
Immobilisations	6 895	1 179
Stocks	6 084	6 084
Clients et autres créances	4 529	4 603
Disponibilités	720	720
Provisions	(240)	(334)
Impôts différés nets	(291)	
Dettes financières ⁽¹⁾	(6 659)	(6 659)
Fournisseurs et autres dettes	(8 143)	(7 739)
Ecart d'acquisition (badwill)	(2 815)	
Cout total d'acquisition	80	

⁽¹⁾ dont 1 500 K€ de dette obligataire annulée ensuite avec la TUP d'Edelweiss dans Lafuma.

Les immobilisations incluent notamment la marque Eider (4 906 K€) et une licence Killy (252 K€).

Les impôts différés comprennent l'activation d'une partie des déficits fiscaux ainsi que les impôts différés relatifs aux écarts de juste valeur.

Le badwill s'explique par l'anticipation des pertes probables sur l'exercice 2008/2009 et des coûts liés au redressement de la société, notamment les frais de déménagement et de fermeture du site d'Eloise à Bellegarde qui ne pouvaient pas être intégralement provisionnés dans les comptes au 30/09/2008.

Le Groupe Eider clôture ses comptes au 31 décembre et ne procédait pas à des situations comptables trimestrielles. En conséquence, en l'absence d'informations comptables fiables au 30/09/2007, le Groupe n'a pas pu établir de comptes pro-forma.

4. Informations sectorielles

Informations par pôle d'activité

Désignations	2008	2007
Produits des activités ordinaires	262 066	250 553
- LAFUMA - Great Outdoor	104 860	110 397
- MILLET - Montagne	50 507	40 715
- LE CHAMEAU - Country	28 294	28 688
- OXBOW - Glisse	78 405	70 753
Résultat opérationnel courant	3 016	9 472
- LAFUMA - Great Outdoor	-5 275	-2 723
- MILLET - Montagne	1 935	3 095
- LE CHAMEAU - Country	547	1 386
- OXBOW - Glisse	5 809	7 714
Dotation aux amortissements	-7 115	-6 123
- LAFUMA - Great Outdoor	-3 980	-3 976
- MILLET - Montagne	-963	-557
- LE CHAMEAU - Country	-692	-673
- OXBOW - Glisse	-1 480	-917
Résultat net	1 152	3 170
- LAFUMA - Great Outdoor	-2 876	-2 383
- MILLET - Montagne	2 557	1 750
- LE CHAMEAU - Country	-482	404
- OXBOW - Glisse	1 953	3 399
Investissements corporels	9 884	9 787
- LAFUMA - Great Outdoor	3 866	5 160
- MILLET - Montagne	1 120	778
- LE CHAMEAU - Country	2 416	882
- OXBOW - Glisse	2 482	2 967
Actifs non courants	108 176	97 850
- LAFUMA - Great Outdoor	23 041	27 902
- MILLET - Montagne	14 918	6 724
- LE CHAMEAU - Country	7 744	5 018
- OXBOW - Glisse	62 473	58 206
Passifs courants et non courants	193 675	161 993
- LAFUMA - Great Outdoor	106 551	115 050
- MILLET - Montagne	35 145	11 180
- LE CHAMEAU - Country	12 869	8 681
- OXBOW - Glisse	39 110	27 082
Effectif	2 273	2 085
- LAFUMA - Great Outdoor	1 046	1 149
- MILLET - Montagne	527	346
- LE CHAMEAU - Country	400	335
- OXBOW - Glisse	300	255

Informations par zone géographique

Désignations	2008	2007
Produits des activités ordinaires	262 066	250 553
- France	158 005	147 254
- Europe hors France	71 366	71 398
- Asie	21 997	18 880
- Amérique du Nord	6 022	5 501
- Autres	4 676	7 520
Investissements corporels	9 884	9 787
- France	6 072	7 509
- Europe hors France	402	448
- Asie	821	1 061
- Amérique du Nord	693	7
- Autres	1 896	762
Actifs non courants	108 176	97 850
- France	97 523	89 851
- Europe hors France	3 923	3 924
- Asie	2 545	2 075
- Amérique du Nord	944	198
- Autres	3 241	1 802

5. Résultat opérationnel

5.1. Produits des activités ordinaires

Désignations	2008	2007
Ventes de produits finis et de marchandises	256 259	242 554
Prestations de services	5 807	7 999
TOTAL	262 066	250 553

5.2. Achats consommés

Les achats consommés comportent notamment au 30.09.2008 une charge de 413 K€ constituée par la part de variation de valorisation des options de change et de taux comptabilisée directement dans le compte de résultat. Au 30.09.2007, cette charge s'élevait à 195 K€.

5.3. Charges de personnel

5.3.1. Composition des charges de personnel

Désignations	2008	2007
Salaires et traitements	-43 013	-40 101
- dont indemnités de fin de carrière et médailles du travail	47	61
- dont juste valeur des options d'achat d'actions	46	44
Charges sociales	-14 598	-13 235
Participation et intéressement des salariés	-468	-756
TOTAL	-58 079	-54 092

5.3.2. Effectifs à la clôture par catégorie de personnel

Désignations	2008	2007
Cadres	306	282
Vendeurs multiscartes et monocartes	197	187
Employés, techniciens et agents de maîtrise	717	646
Ouvriers	1 053	970
TOTAL	2 273	2 085

Les effectifs au 30.09.2008 intègrent les 104 salariés Eider dont 65 font l'objet d'un plan de sauvegarde de l'emploi (cf. note 21).

5.4. Autres produits et charges d'exploitation

Désignations	2008	2007
Produits et charges nettes de cession d'actifs	1 222	348
Dotations et reprises de provisions	999	833
- dont dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances clients	13	-65
- dont reprises aux provisions pour risques et charges	928	898
Autres charges et produits	-824	-568
TOTAL	1 397	613

5.5. Autres produits et charges opérationnels

Ils sont composés principalement de produits et charges non récurrents (538 K€) et du badwill (2 815 K€) lié à l'acquisition d'Eider (cf note 3.4).

6. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

6.1. Coût de l'endettement financier net

Désignations	2008	2007
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie :	35	29
Intérêts et charges financières assimilées hors escompte	-4 381	-3 559
Escompte	-1 372	-1 477
Frais financiers de locations financements	-18	-21
Coût de l'endettement financier brut :	-5 771	-5 057
TOTAL	-5 736	-5 028

6.2. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers sont notamment composés d'un gain net de change de 121 K€ au 30.09.2008 (contre 132 K€ au 30.09.2007).

7. Impôts sur les résultats

7.1. Intégration fiscale

Le groupe d'intégration fiscale est constitué des sociétés suivantes :

Lafuma SA (tête de groupe), Le Chateau SAS, Millet SAS, Lallemand SAS, Sherpa Logistique SAS, Lafprom SAS, Paccard Diffusion SARL, Oxbow SAS, Oxbow Distribution SAS et Eider SAS (intégrée depuis le 01.01.2008).

Les filles versent à la tête de groupe une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat, si elles avaient été imposées distinctement. A la clôture d'un exercice déficitaire, les filles ne sont titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 3 405 K€ en 2008 (contre 3 002 K€ en 2007).

7.2. Analyse de la charge d'impôt

Désignations	2008	2007
Impôt exigible	4	-1 315
Impôt différé comptabilisé	1 042	731
TOTAL	1 046	-584

L'impôt exigible représente la charge d'impôt des différentes sociétés dans leur pays respectif.

7.3. Impôts différés

Les soldes d'impôts différés au bilan sont les suivants :

Désignations	2008	2007
Impôts différés actifs	77	103
Impôts différés passifs	7 254	7 342
Solde net d'impôt différé	-7 177	-7 239
Détail :		
Impôts différés sur différences temporaires	2 521	1 963
Impôts différés sur retraitements fiscaux et d'harmonisation	-1 476	-972
Impôts différés sur élimination des résultats internes	380	408
Impôts différés sur écarts de juste valeur des regroupements d'entreprise	-10 954	-9 037
Activation des reports déficitaires	1 872	-212
Impôts différés sur autres retraitements	480	611

Les impôts différés sur écarts de juste valeur des regroupements d'entreprises incluent notamment les impôts différés calculés sur les évaluations des marques Oxbow et Eider.

7.4. Déficits reportables

Désignations	2008	2007
Solde en début d'exercice	1 171	307
+ variation de périmètre	3 213	
+ déficits créés sur l'exercice	14 111	3 822
- déficits imputés	-24	-217
- déficits français non utilisés	-6 349	1 091
- déficits étrangers non utilisés	-5 820	-3 832
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	6 302	1 171

7.5. Analyse de l'écart entre le taux légal en France et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé

Désignations	2008		2007	
Résultat avant impôts	106		3 754	
Quote part/résultat sociétés MEE	8		3	
Résultat taxable	98		3 751	
Charge d'impôt théorique	-33	33,33%	-1 250	33,33%
Différences permanentes	646	-17,22%	-8	0,21%
Taux d'impôt différents	384	-10,24%	637	-16,98%
Déficits antérieurs activés sur l'exercice	-263	7,01%	273	-7,28%
Utilisation des déficits antérieurs non activés	0	0,00%	80	-2,13%
Déficits de l'exercice non activés	-853	22,74%	-337	8,98%
Autres différences	1 165	-31,06%	21	-0,56%
Charge d'impôt effective	1 046	-27,89%	-584	15,57%

La structure de l'impôt sur l'exercice 2007/2008 (résultat avant impôts positif et produit d'impôt) rend l'analyse des taux mentionnés ci-dessus peu pertinente.

8. Résultat par action

Désignations	2008	2007
Nombre moyen pondéré :		
Nombre d'actions émises en début d'exercice	2 113 888	2 072 573
Nombre pondéré d'actions émises dans l'exercice :		
- augmentation de capital par intégration des OBSA Eider	12 661	
- paiement des dividendes en actions	9 953	26 184
- exercice des BSA et des stocks options		1 304
- exercice des ABSA		
- titres d'auto-contrôle	-4 651	-2 741
NOMBRE D'ACTIONNAIRES MOYEN PONDÉRÉ AVANT DILUTION	2 131 852	2 097 320
Nombre d'actions diluées :		
- nombre d'actions émises à la clôture de l'exercice	2 173 101	2 113 888
- options de souscription d'actions		0
NOMBRE D'ACTIONNAIRES MOYEN PONDÉRÉ AVEC DILUTION	2 173 101	2 113 888
Economie nette d'impôt de frais financiers sur instruments dilutifs (en K€)		
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (PART DU GROUPE)	0,75	1,43

9. Ecarts d'acquisition

Désignations	2008	2007
BIG PACK FAR EAST	15	15
LAFUMA GROUP SL	65	
LAFUMA	210	209
LE CHAMEAU	459	459
LAFROM	1 093	1 093
OXBOW	21 813	21 813
SCI LE CHEVRIL	99	16
TOTAL	23 754	23 605

Aucune dépréciation n'a été identifiée et comptabilisée.

10. Immobilisations incorporelles

10.1. Variations des immobilisations incorporelles

Désignations	Concess. brevets licences marques	Droits au bail et fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES				
AU 30 SEPT. 2006	33 518	6 090	6 024	45 632
Impacts des variations de périmètre				0
Acquisitions	459	2 835	731	4 025
Cessions, sorties et reclassements		-630	-590	-1 220
Ecarts de conversion	-8		-15	-23
AU 30 SEPT. 2007	33 969	8 295	6 150	48 414
Impacts des variations de périmètre	5 521		131	5 652
Acquisitions	199	415	718	1 332
Cessions, sorties et reclassements	-29	-201	119	-111
Ecarts de conversion			6	6
AU 30 SEPT. 2008	39 660	8 509	7 124	55 293
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
AU 30 SEPT. 2006	516	13	3 452	3 981
Impacts des variations de périmètre				0
Dotations	98	25	697	820
Cessions, sorties et reclassements		-5	-679	-684
Ecarts de conversion	-5		-7	-12
AU 30 SEPT. 2007	609	33	3 463	4 105
Impacts des variations de périmètre	351		30	381
Dotations	104	22	784	910
Cessions, sorties et reclassements	-29	-33	-231	-293
Ecarts de conversion			2	2
AU 30 SEPT. 2008	1 035	22	4 048	5 105
VALEURS NETTES				
AU 30 SEPT. 2006	33 002	6 077	2 572	41 651
AU 30 SEPT. 2007	33 360	8 262	2 687	44 309
AU 30 SEPT. 2008	38 625	8 487	3 076	50 188

Les frais de recherche et développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice (8 641 K€ au 30.09.2008 contre 6 372 K€ au 30.09.2007) car ils correspondent

essentiellement à des évolutions de tendances et ne répondent donc pas aux critères d'activation d'IAS 38.

10.2. Dépréciations d'actifs

Des tests de perte de valeur des actifs immobilisés ont été réalisés à chaque clôture suivant les principes définis à la note 2.10. Aucune dépréciation n'a été mise en évidence.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Désignations	2008	2007
Taux d'actualisation	8,71 %	8,0 %
Taux de croissance à long terme	1,0 %	1,0 %

Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une dépréciation des actifs concernés de 1 883 K€.

Une diminution de 1 % du taux de croissance à long terme n'entraînerait pas de dépréciation des actifs concernés.

11. Immobilisations corporelles

Désignations	Terrains et construct.	Matériels et installat.	Autres	Immob. en cours + avances	TOTAL
VALEURS BRUTES					
AU 30 SEPT. 2006	20 933	22 103	12 917	371	56 324
Impacts des variations de périmètre					0
Acquisitions	2 284	1 788	4 477	927	9 476
Cessions, sorties et reclassements	-1 266	-662	-1 102	-117	-3 147
Ecart de conversion	135	15	-199	-20	-69
AU 30 SEPT. 2007	22 086	23 244	16 093	1 161	62 584
Impacts des variations de périmètre	2 619	975	319		3 913
Acquisitions	2 855	1 917	3 287	1 476	9 535
Cessions, sorties et reclassements	-675	-542	-896	-800	-2 913
Ecart de conversion	87	68	124	5	284
AU 30 SEPT. 2008	26 972	25 662	18 927	1 842	73 403
AMORTISSEMENTS					
AU 30 SEPT. 2006	10 528	15 842	7 365	0	33 735
Impacts des variations de périmètre					0
Dotations	1 350	1 789	2 161		5 300
Cessions, sorties et reclassements	-466	-248	-1 126		-1 840
Ecart de conversion	-18	36	-108		-90
AU 30 SEPT. 2007	11 394	17 419	8 292	0	37 105
Impacts des variations de périmètre	1 404	889	227		2 520
Dotations	1 425	1 859	2 862		6 146
Cessions, sorties et reclassements	-531	-513	-977	0	-2 021
Ecart de conversion	2	32	34		68
AU 30 SEPT. 2008	13 694	19 686	10 438	0	43 818
VALEURS NETTES					
AU 30 SEPT. 2006	10 405	6 261	5 552	371	22 589
AU 30 SEPT. 2007	10 692	5 825	7 801	1 161	25 479
AU 30 SEPT. 2008	13 278	5 976	8 489	1 842	29 585

Les immobilisations corporelles incluent des biens en locations financements pour une valeur nette de 443 K€ au 30 septembre 2008 (construction 384 K€, autres 59 K€), contre 651 K€ au 30 septembre 2007.

12. Autres actifs financiers non courants

EXERCICE 2008 Désignations	Prêts et créances	Titres immobilisés	Instrum. dérivés	TOTAL
VALEUR BRUTE				
A l'ouverture de l'exercice	2 561	55	554	3 170
Acquisitions et augmentations	1 373			1 373
Cessions	-1 186			-1 186
Revalorisations			-196	-196
Conversion et variation de périmètre	234			234
A la clôture de l'exercice	2 982	55	358	3 395
PROVISIONS				
A l'ouverture de l'exercice	0	0	0	0
Dotations nettes de l'exercice				0
A la clôture de l'exercice	0	0	0	0
VALEUR NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 561	55	554	3 170
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 982	55	358	3 395

EXERCICE 2007 Désignations	Prêts et créances	Titres immobilisés	Instrum. dérivés	TOTAL
VALEUR BRUTE				
A l'ouverture de l'exercice	2 196	54	333	2 583
Acquisitions et augmentations	552	1		553
Cessions	-133			-133
Revalorisations			221	221
Conversion et variation de périmètre	-54			-54
A la clôture de l'exercice	2 561	55	554	3 170
PROVISIONS				
A l'ouverture de l'exercice	0	0	0	0
Dotations nettes de l'exercice				0
A la clôture de l'exercice	0	0	0	0
VALEUR NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 196	54	333	2 583
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 561	55	554	3 170

13. Autres actifs non courants

Ils correspondent à une créance née dans le cadre d'opérations de "barter" pour un montant de 1 031 K€ au 30.09.2008 contre 1 045 K€ au 30.09.2007.

Le Groupe dispose d'un délai de 3 ans pour recouvrer cette créance par voie de compensation.

14. Stocks et en-cours

Désignations	2008	2007
Matières premières	10 434	8 307
- Dépréciation des matières premières	-2 322	-1 120
Produits et travaux en-cours	3 667	4 270
- Dépréciation des en-cours		
Produits finis	12 847	10 332
- Dépréciation des produits finis	-647	-254
Marchandises	60 399	50 638
- Dépréciation des marchandises	-2 766	-2 912
TOTAL	81 612	69 261

15. Créances clients

Désignations	2008	2007
Créances clients et comptes rattachés	74 387	74 644
- Dépréciation pour créances douteuses	-2 379	-1 948
TOTAL	72 008	72 696

Une opération de cession de créances sans recours avait été réalisée au 30.09.2007 avec des effets acceptés de nos clients représentant 4 758 K€ de règlements non échus et 3 459 K€ de cession Daily. Ces créances étaient déconsolidées. Il n'y a pas d'opération de cession de créances sans recours au 30.09.2008. En revanche, le Groupe a mis en place des lignes d'affacturage pour un montant global de 35 000 K€. Au 30.09.2008, ces lignes sont utilisées à hauteur de 10 198 K€. Ces créances sont déconsolidées en application d'IAS 39.

Le montant des créances échues dans le total des créances clients s'élève en valeur brute à 11 020 K€ au 30.09.2008 (18 480 K€ au 30.09.2007), dont 3% à moins de 60 jours, 11% entre 60 et 90 jours et 86% au-delà de 90 jours.

Les risques liés à la gestion du poste clients sont abordés dans la note 28.

16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Détail de la trésorerie nette	2008	2007
Disponibilités et équivalents	9 634	9 768
- dont disponibilités	9 631	9 461
- dont placements à court terme	3	307
Comptes courants et avances de trésorerie	-892	-931
Soldes créditeurs de banque	-31 351	-17 069
TRÉSORERIE NETTE	-22 609	-8 232

Le montant des concours bancaires non utilisés au 30.09.2008 est de 11 509 K€, il était de 20 242 K€ au 30.09.2007.

17. Capitaux propres

17.1. Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(montants exprimés en milliers d'€)

	Capital	Primes	Titres d'auto- contrôle	Résultats enreg. directement en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 30 SEPT. 2006	16 581	36 323	-211	117	43 576	96 386	1 105	97 491
Changements de méthode (IAS 32 & 39)						0		0
Opérations sur capital	331	1 856				2 187		2 187
Opérations sur titres d'auto-contrôle			92	-42		50		50
Dividendes versés					-2 690	-2 690	-36	-2 726
Résultat de l'exercice					3 015	3 015	155	3 170
Résultats enregistrés directement en capitaux propres								
Juste valeur sur instruments dérivés				-399		-399		-399
Ecart actuariels sur engagements de retraite				274		274		274
Juste valeur options d'achat d'actions				44		44		44
Ecart de conversion				-796		-796	-44	-840
Variation de périmètre						0	243	243
Autres variations					1	1	2	3
AU 30 SEPT. 2007	16 912	38 179	-119	-802	43 902	98 072	1 425	99 497
Changements de méthode (IAS 32 & 39)						0		0
Opérations sur capital	473	4 634			-2 987	2 120		2 120
Opérations sur titres d'auto-contrôle			-120	-41		-161		-161
Dividendes versés					-2 111	-2 111	-36	-2 147
Résultat de l'exercice					1 621	1 621	-469	1 152
Résultats enregistrés directement en capitaux propres								
Juste valeur sur instruments dérivés				1 114		1 114		1 114
Ecart actuariels sur engagements de retraite				243		243		243
Juste valeur options d'achat d'actions				46		46		46
Ecart de conversion				99		99	-56	43
Variation de périmètre					-1	-1	9	8
Autres variations						0		0
AU 30 SEPT. 2008	17 385	42 813	-239	659	40 424	101 042	873	101 915

17.2. Composition du capital social

Désignations	2008	2007
Nombre d'actions en début d'exercice	2 113 888	2 072 573
Augmentation de capital	59 213	41 315
Nombre d'actions en fin d'exercice	2 173 101	2 113 888
Valeur nominale de l'action en euros	8	8
MONTANT DU CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	17 385	16 911

17.3. Gestion du capital

La gestion des capitaux propres consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel et futur ainsi que de la politique de distribution du dividende. La politique de gestion du Groupe repose sur deux fondements :

- Un niveau de fonds propres suffisant pour sécuriser la structure financière du Groupe. Ce niveau est suivi à partir du ratio de Dettes Financières Nettes rapporté aux Capitaux Propres. Ce rapport s'établit au 30/09/2008 à 0,82 alors que le Groupe avait pour objectif de maintenir un ratio inférieur à 1,00. Compte tenu de l'évolution récente de l'environnement des marchés bancaires et financiers, le Groupe réfléchit à réduire ce ratio et notamment la composante Dette Financière Nette.

- Une relation pérenne avec l'actionnaire. Depuis plusieurs années, le Groupe propose le paiement du dividende en actions. Cette politique permet notamment aux principaux actionnaires du Groupe de renforcer leur présence et d'accompagner dans la durée le projet d'entreprise. Il propose par ailleurs aux actionnaires individuels, qu'ils soient inscrits en compte nominatif ou au porteur, une réduction sur les articles vendus sur les sites internet du Groupe. Cette politique a pour objectif de fidéliser les actionnaires et de les inciter à mieux connaître les produits fabriqués par le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a la volonté d'associer ses cadres à son développement en mettant en place ponctuellement des plans d'options d'achats d'actions. Il n'a pas été mis en place de nouveau plan sur l'exercice 2008.

Enfin, le Groupe a mis en place depuis plusieurs années un contrat de liquidité répondant aux normes de l'AFEI afin de faciliter les transactions quotidiennes. Ce contrat ne permet pas d'engager des capitaux élevés et intervient de façon marginale dans les transactions boursières.

17.4. Options d'achat d'actions

Désignations	2008	2007
Options au début de l'exercice	59 992	41 282
Options perdues par les bénéficiaires initiaux	-39 192	-5 631
Options émises au cours de l'exercice		27 800
Options exercées au cours de l'exercice		-3 459
TOTAL	20 800	59 992

Les options d'achat d'actions en cours au 30.09.2008 ont les caractéristiques suivantes :

Désignations	Plan n°5
Date de décision	30/11/2006
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	30/11/2010
Date d'expiration des options de souscription d'actions	31/12/2011
Nombre de bénéficiaires	23
Prix d'exercice	60,28 €
Juste valeur globale du plan d'options (en €)	235 615
Hypothèses retenues pour la valorisation du plan :	
Maturité attendue	4,5 ans
Taux d'intérêt	3,75%
Volatilité	20,71%
Dividende projeté	2%
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES	20 800

17.5 Titres d'auto-contrôle

Nombre de titres d'auto-contrôle détenus	2008	2007
Nombre de titres à l'ouverture	2 229	3 253
Achats de titres	24 501	30 988
Annulation de titres		
Vente de titres	-19 658	-32 012
NOMBRE DE TITRES À LA CLÔTURE	7 072	2 229

Valeur des titres d'auto-contrôle	2008	2007
Solde à l'ouverture	119	212
Achats de titres	962	1 792
Annulation de titres		
Vente de titres	-842	-1 885
SOLDE À LA CLÔTURE	239	119

17.6. Dividendes versés

Les dividendes versés par la société consolidante sur l'exercice 2007/2008 se sont élevés à 2 114 K€.

Le Conseil d'Administration a prévu de ne pas proposer de dividendes au titre de l'exercice 2007/2008.

18. Engagements de retraites et assimilés

Désignations	2008	2007
Provision pour indemnités de fin de carrière	2 928	3 207
Provision pour médailles du travail	103	117
TOTAL	3 031	3 324

19. Evolutions et hypothèses actuarielles des engagements de retraite et assimilés

Désignations	2008	2007
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	3 207	3 751
Coûts des services rendus	-244	-211
Coût financier	116	76
Ecarts actuariels	-365	-409
Variation de périmètre	214	
VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS À LA CLÔTURE	2 928	3 207

19.1. Évolution des engagements pour indemnités de fin de carrière sur l'exercice

Les coûts des services rendus ainsi que les coûts financiers sont comptabilisés dans le compte de résultat.

En application de l'amendement IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres à compter du 1^{er} octobre 2005 (cette imputation est nette d'impôt sociétés).

19.2. Évolution des engagements pour médailles du travail

Désignations	2008	2007
Valeur de l'engagement pour médailles du travail à l'ouverture	117	137
Coût de droits acquis sur l'exercice	-14	-20
VALEUR DE LA PROVISION POUR MÉDAILLES DU TRAVAIL À LA CLÔTURE	103	117

19.3. Hypothèses actuarielles

Désignations	2008	2007
Taux d'actualisation	4,35 %	3,25 %
Age de départ	entre 60 et 65 ans	entre 60 et 65 ans
Taux d'augmentation des salaires	3 à 7 %	3 à 7 %

Le taux d'actualisation retenu pour 2008 correspond au taux OAT 10 ans.

Les taux de rotation utilisés correspondent aux taux effectivement constatés par tranche d'âge.

20. Dettes financières à long terme

Désignations	2008	2007
Emprunts à long et moyen terme	6 480	51 593
Emprunts liés aux locations financements	76	241
Emprunts et dettes financières divers	506	506
Avances conditionnées	89	95
TOTAL	7 151	52 435

Analyse par échéances

A plus d'un an et moins de cinq ans	6 471	51 242
A plus de cinq ans	680	1 193

Plus précisément l'apurement des emprunts à long et moyen terme pour un montant de 6 480 K€ est le suivant :

Exercices	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	Au-delà de 2012/2013
Montants à rembourser	1 987	1 854	1 110	926	602

Intérêts à payer jusqu'au remboursement intégral des emprunts à long et moyen terme

A plus d'un an et moins de cinq ans	578	6 822
A plus de cinq ans	39	74

Les emprunts à long et moyen terme ont été souscrits en euros.

Une partie significative des emprunts (50 850 K€ sur un total de 59 574 K€ au 30 septembre 2008) incluent des "covenants" financiers évalués à la fin de chaque exercice, en tant que "garanties", pouvant conduire à une exigibilité anticipée de ces crédits.

Les ratios font référence aux éléments suivants :

- fonds propres consolidés,
- dettes financières nettes,
- capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts sur les résultats,
- excédent brut d'exploitation.

Nominal	Capital restant dû	Covenant	Ratio au 30.09.2008
3 000	2 850	dettes financières nettes / fonds propres consolidés inférieur à 1 dettes financières nettes / EBE < à 5	0,81 7,1
2 000	2 000	dettes financières nettes / fonds propres consolidés inférieur à 1 dettes financières nettes / EBE < à 5	0,81 7,1
77 000	46 000	dettes financières nettes / fonds propres consolidés inférieur à 1 dettes financières nettes / CAF inférieur ou égal à 3,5	0,81 9,06

Ces ratios sont calculés lors de la clôture annuelle des comptes.

Par ailleurs, le contrat d'emprunt d'un montant initial de 77 000 K€ (capital restant dû au 30 septembre 2008 : 46 000 K€) fait l'objet du nantissement de l'ensemble des titres Oxbow.

Dans l'hypothèse où un covenant ne serait pas respecté, le contrat prévoit que la société doit prévenir officiellement les banques et que celles-ci sont tenues à un délai de réflexion avant de prononcer une éventuelle exigibilité. A la date de clôture, ce délai de réflexion n'est pas achevé. En conséquence, par mesure de prudence, le financement syndiqué a été retraité en dette à court terme.

Compte tenu du non-respect des ratios financiers sur le financement syndiqué et sur deux crédits à moyen terme, le Groupe a entamé des négociations avec ses banques aux fins de trouver un accord sur la réorganisation des financements.

La recherche d'une solution exigeant des travaux complémentaires, les banques ont dans un premier temps accepté de sursoir à leur droit de prononcer l'exigibilité au titre du non respect des ratios financiers sur les financements sus indiqués jusqu'au 1^{er} octobre 2009.

21. Provisions pour risques et charges - Part à court terme

Désignations	2008	2007
Prov. pour charges de réorganisation	2 137	848
Prov. pour autres risques et charges	1 777	1 209
Prov. pour litiges et contentieux	203	
TOTAL	4 117	2 057

	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Variation de périmètre et autres variations	Solde de clôture
Prov. pour charges de réorganisation	434	848	-159	-118	-157	848
Prov. pour autres risques et charges	761	511	-261	-168	366	1 209
Prov. pour litiges et contentieux	308		-90	-9	-209	0
AU 30 SEPT. 2007	1 503	1 359	-510	-295	0	2 057
Prov. pour charges de réorganisation	848	1 904	-430	-185		2 137
Prov. pour autres risques et charges	1 209	1 653	-780	-331	27	1 778
Prov. pour litiges et contentieux	0	202				202
AU 30 SEPT. 2008	2 057	3 759	-1 210	-516	27	4 117

La provision pour charges de réorganisation comprend principalement la provision relative au plan de sauvegarde de l'emploi mis en œuvre chez Eider.

Les provisions pour autres risques et charges sont notamment constituées des provisions pour redressements fiscaux et des provisions pour litiges prud'homaux.

22. Dettes financières - Part à court terme

Désignations	2008	2007
Emprunts et autres financements	53 094	10 329
Emprunts liés aux locations financements	165	247
Avances conditionnées	172	165
Soldes créditeurs de banque et intérêts courus	31 432	17 114
TOTAL	84 863	27 855

Par ailleurs, le Groupe bénéficie d'un certain nombre de lignes de financement à court terme (cf note 28).

23. Autres dettes et passifs courants

Désignations	2008	2007
Dettes sociales	14 549	12 551
Dettes fiscales	6 528	4 944
Autres dettes diverses	17 139	10 517
TOTAL	38 216	28 012

24. Instruments financiers

24.1. Instruments financiers inscrits au bilan

Désignations	2007		Ventilation par catégorie d'instruments				Instruments dérivés
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	
Autres actifs financiers non courants	3 170	3 170			2 616		554
Autres actifs non courants	1 045	1 045			1 045		
Créances clients	72 696	72 696			72 696		
Autres créances et actifs courants	10 311	10 311			10 311		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 768	9 768	9 768				
ACTIFS FINANCIERS	96 990	96 990	9 768	0	86 668	0	554
Dettes financières à long terme	52 435	52 435				52 435	
Autres passifs non courants	27	27			27		
Dettes financières - part à court terme	27 855	27 855				27 855	
Dettes fournisseurs	40 859	40 859			40 859		
Autres dettes et passifs courants	28 012	28 012			26 930		1 082
PASSIFS FINANCIERS	149 188	149 188	0	0	67 816	80 290	1 082

Désignations	2008		Ventilation par catégorie d'instruments				Instruments dérivés
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	
Autres actifs financiers non courants	3 395	3 395			3 037		358
Autres actifs non courants	1 031	1 031			1 031		
Créances clients	72 008	72 008			72 008		
Autres créances et actifs courants	21 376	21 376			21 376		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 634	9 634	9 634				
ACTIFS FINANCIERS	107 444	107 444	9 634	0	97 452	0	358
Dettes financières à long terme	7 151	7 151				7 151	
Autres passifs non courants	22	22			22		
Dettes financières - part à court terme	84 863	84 863				84 863	
Dettes fournisseurs	48 625	48 625			48 625		
Autres dettes et passifs courants	38 216	38 216			38 185		31
PASSIFS FINANCIERS	178 877	178 877	0	0	86 832	92 014	31

24.2. Effet en résultat des instruments financiers

Désignations	2007	Ventilation par catégorie d'instruments				Instruments dérivés
		Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	
Total produits d'intérêt	311			26		285
Total charges d'intérêt	-5 369			-1 503	-3 866	
Réévaluation	-195	-195				
Résultat de cession						
Dépréciation nette	-430			-430		
TOTAL DES GAINS ET PERTES NETS	-5 683	-195	0	-1 907	-3 866	285

Désignations	2008	Ventilation par catégorie d'instruments				Instruments dérivés
		Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	
Total produits d'intérêt	532			25		507
Total charges d'intérêt	-6 304			-1 397	-4 907	
Réévaluation	-413	-413				
Résultat de cession						
Dépréciation nette	13			13		
TOTAL DES GAINS ET PERTES NETS	-6 172	-413	0	-1 359	-4 907	507

25. Risques de marché

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de taux et de change.

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des swaps de taux et des achats à terme de devises, qui ont pour objectif la gestion du risque de taux et de change.

Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation.

25.1. Risques de taux d'intérêt

Des couvertures sont mises en place en concertation avec des professionnels, pour gérer les risques liés à la structure de l'endettement financier.

Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

La répartition de l'endettement par catégorie d'instruments est la suivante :

	Total	à -1 an	de 2 ans à - 5 ans	à + 5 ans
Emprunts et autres dettes à taux variable (Euribor)	61 842	10 319	50 352	1 171
Emprunts et autres dettes à taux fixe	82	10	72	0
Locations financements à taux fixe	487	247	240	0
Autres dettes financières à court terme à taux variable	17 879	17 279	578	22
TOTAUX AU 30 SEPTEMBRE 2007	80 290	27 855	51 242	1 193
Emprunts et autres dettes à taux variable (Euribor)	59 512	14 183	44 722	607
Emprunts et autres dettes à taux fixe	62	20	42	0
Locations financements à taux fixe	241	165	76	0
Autres dettes financières à court terme à taux variable	32 199	31 604	522	73
TOTAUX AU 30 SEPTEMBRE 2008	92 014	45 972	45 362	680

Ces dettes sont essentiellement en euro.

Les instruments dérivés correspondants sont décrits ci-dessous.

25.2. Risques de taux de change

Le Groupe se couvre sur :

- le dollar à l'achat,
- la livre sterling, le yen et le franc suisse à la vente.

Le Groupe a pour politique de ne pas spéculer sur les monnaies : en conséquence, nous mettons en œuvre une politique de couverture en relation avec des taux budgétaires déterminés en concertation avec des professionnels.

Le détail de l'exposition au 30 septembre 2008 et les dispositifs mis en place pour limiter l'impact des risques liés aux fluctuations des devises figurent dans les paragraphes ci-dessous.

Les couvertures sont conclues en fonction des cours budgétaires avec comme objectif de ne pas se couvrir à des taux moins favorables que les cours ainsi fixés.

Il s'agit généralement de termes fixes et dans certains cas d'instruments dérivés (pour le dollar uniquement) permettant de profiter des fluctuations baissières de la devise.

Les instruments dérivés correspondants sont décrits ci-dessous. Ceux-ci font face, aussi en partie, à l'exposition nette relative à l'exercice suivant ; la situation ci-dessus ne reflète pas les besoins nets de l'exercice puisque le Groupe présente un montant d'achat en dollars supérieur à celui de ses ventes, dans cette devise.

Les autres devises sont essentiellement constituées du CHF.

La répartition des actifs et passifs monétaires est la suivante :

	Euro	Livre Sterling	Dollar Hong Kong	Yen	Dollar Américain	Autres Devises
Actifs monétaires	79 707	3 590	1 844	3 564	1 453	5 267
Passifs monétaires	136 082	1 429	414	4 542	4 476	2 300
EXPOSITION NETTE AU 30.09.2007	-56 375	2 161	1 430	-978	-3 023	2 967
Actifs monétaires	84 446	4 392	2 714	3 496	2 733	8 008
Passifs monétaires	154 860	2 398	3 815	4 963	7 399	5 816
EXPOSITION NETTE AU 30.09.2008	-70 414	1 994	-1 101	-1 467	-4 666	2 192

25.3. Instruments dérivés de taux et de devises

Les principaux instruments utilisés par le Groupe sont :

- le SWAP
- le CAP (simple ou tunnel).

Au 30 septembre 2007 et au 30 septembre 2008, les couvertures étaient les suivantes :

2008	Valeur au bilan		Notionnel	Echéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
- options de change USD		-21	34 627	34 627		
- options de change JPY		39	1 218	1 218		
- options de change CHF		13	405	405		
TOTAL	0	31	36 250	36 250	0	0
Risque de taux						
- swaps de taux	175		33 696		33 000	696
- options de taux (caps, floor)	183		51 500		51 500	
TOTAL	358	0	85 196	0	84 500	696

2007	Valeur au bilan		Notionnel	Echéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
- options de change USD		1 091	22 959	22 959		
- options de change JPY		47	930	930		
- options de change GBP		-57	3 059	3 059		
TOTAL	0	1 081	26 949	26 949	0	0
Risque de taux						
- swaps de taux	386		28 696	4 500	23 500	696
- options de taux (caps, floor)	168		58 500	4 000	54 500	
TOTAL	554	0	87 196	8 500	78 000	696

Sensibilité au taux d'intérêt : une augmentation des taux de 1% entraînerait une hausse des frais financiers de 281 K€ pour l'exercice 2008/2009.

Sensibilité au taux de change : une augmentation des taux de 10% entraînerait une revalorisation des instruments dérivés de devises de 3 524 K€.

26. Transactions avec les parties liées

26.1. Transactions avec les entreprises associées

La seule entreprise associée identifiée est LWA. Cette société est mise en équivalence dans les comptes consolidés.

Désignations	2008	2007
Prêts ou avances accordés		
Dettes	-167	-247
Créances	222	315
Produits des activités ordinaires	608	626
Achats consommés	-16	-19
Charges externes	-1 144	-934
Charges de personnel	-10	1
Impôts et taxes		
Coût de l'endettement financier net	-9	-19

26.2. Parties liées ayant une influence notable sur le Groupe

Le tableau des parties liées ayant une influence notable sur le Groupe reprend les montants mettant en relation le Groupe et la société Sherpa Finance (président Philippe Joffard).

Désignations	2008	2007
Produits des activités ordinaires	5	
Dividendes versés	225	292

26.3. Rémunération des organes de direction

La rémunération brute versée en 2007-2008 à Monsieur Philippe JOFFARD, Président Directeur Général, par les sociétés du Groupe (exclusivement LAFUMA S.A.) s'est élevée à 402 K€ (2007 : 385 K€), dont 40 K€ en partie variable (celle-ci est établie en fonction des résultats de la société et des réalisations accomplies au cours de l'exercice) et 53 K€ au titre des avantages en nature.

Aucun système de régime de retraite complémentaire n'a été mis en place pour les mandataires sociaux.

La provision pour retraite comptabilisée dans les comptes consolidés au 30 septembre 2008 pour Monsieur Philippe JOFFARD s'élève à 118 K€.

En 2007-2008, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres des organes de direction (19 personnes) s'est élevée à 2 247 K€ (2007 : 1 861 K€ pour 16 personnes).

27. Engagements hors-bilan

27.1. Cautions données

Sociétés en milliers d'euros sauf devises mentionnées	Cautionnement maximum autorisé par le conseil d'administration	Cautionnement donné aux organismes financiers au cours de l'exercice	Cautionnement engagé au 30.09.2008 auprès des organismes financiers	Cautionnement engagé au 30.09.2007 auprès des organismes financiers
Oxbow	8 000			
Oxbow Distribution	1 000			
Eider	6 000	5 100	3 780	
Millet	2 000	1 500	1 281	59
Le Chameau	5 000	2 100	1 078	218
Lafprom	5 000			
Lafprom Hong Kong	100	100 KUSD		
Lafuma Hong Kong	100	50		
Lafuma Group GmbH	1 000	500	65	
Lallemand	400			
Lafuma BV	100			
Sherpa Logistique	100			
Lafuma Group SL	25			
Lafuma America	100			
LMKK	6 500	460 000 KJPY	123 557 KJPY	142 954 KJPY
LMO	25			
Lafuma China	50			
Context	100			
Lafuma Hungaria	100			

27.2. Autres engagements donnés

Désignations	2008	2007
Privilège de prêteur de deniers et hypothèque sur immeuble	1 066	1 174
Caution loyer immobilier LE CHAMEAU	241	241
Effets portés à l'escompte et non échus	0	0

27.3. Contrats de location

27.3.1 Contrats de location financement

Les paiements futurs minimaux au 30 septembre 2008 sont les suivants :

Désignations	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Location financement	164	160		324

Au 30 septembre 2007, les montants étaient les suivants :

Désignations	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Location financement	250	254		504

27.3.2. Contrats de location simple

Les paiements futurs minimaux au 30 septembre 2008 sont les suivants :

Désignations	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Locations simples	9 045	14 741	1 822	25 608

Au 30 septembre 2007, les montants étaient les suivants :

Désignations	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Locations simples	8 377	13 890	158	22 425

28. Risques financiers

> Risque de liquidité :

En plus des financements à moyen et long terme (20 683 K€ au 30 septembre 2008), et des contrats de « crédit-bail » (241 K€ au 30 septembre 2008), le Groupe a négocié, par le biais de ses différentes entités, des concours bancaires à court terme sous différentes formes : découvert, escompte ou crédit de campagne.

L'ensemble de ces concours s'élève à 38 902 K€.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des lignes d'affacturage pour un montant global de 30 000 K€. Au 30.09.2008, ces lignes étaient utilisées à hauteur de 10 198 K€.

Enfin, le Groupe a négocié auprès de ses banques une extension de ses lignes de concours court terme afin d'assurer le financement de sa campagne été 2009. Les banques ont accordé à la société Lafuma, société de tête du Groupe une ligne de crédit de campagne de 5 000 K€, à échéance du 30 avril 2009, garantie par des cessions de créances dailly et un nantissement de stocks. A la date de publication des présents comptes, les accords concernant cette ligne de crédit étaient en cours de rédaction.

> Risque de marchés :

Les risques de marché sont abordés en note 25.

> Risque de crédit :

La diversité des produits, des clients, des pays permet de « lisser » les risques commerciaux ou financiers. Par ailleurs, LAFUMA est assuré auprès de la SFAC (clients France) et de la COFACE (clients Export) et applique les recommandations de ces organismes tout en prenant exceptionnellement en considération la saisonnalité commerciale et l'intérêt stratégique de certains clients.

Les 10 premiers clients du Groupe représentent 28,2 % du chiffre d'affaires consolidé, sachant que certains d'entre eux ont des structures qui n'entraînent pas un process de décisions centralisées.

29. Autres informations

29.1. Passifs éventuels

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres passif pouvant avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société Lafuma SA et de ses filiales.

29.2. Evénements postérieurs à la clôture

A notre connaissance, il n'est pas intervenu depuis le 30 septembre 2008 d'événement susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes du Groupe, à l'exception de ceux mentionnés aux notes 20 et 28.

30. Liste des sociétés consolidées

Nom	Siège social	N° SIREN	Pourcentage capital détenu	Date entrée périmètre	Date de clôture des exercices	Méthode consolidation
LAFUMA SA Société mère	6, rue Victor Lafuma BP 60 - 26140 Anneyron	380192807	100,00%		30.09.08	100
CONTEXT	Rue 729 - BP 8 - Ibn Khaldoun 4000 Sousse (Tunisie)		99,80 %	janv-88	30.09.08	I.G.
LAFUMA HONG KONG LTD	1 st Floor, Chinachem Hollywood Centre 1-13 Hollywood Road - CENTRAL HONG KONG		99,00 %	mai-89	30.09.08	I.G.
LAFUMA HUNGARIA KFT	Kemeny Istvan U.1 - 9600 Sarvar (Hongrie)		100,00 %	juil-92	30.09.08	I.G.
LAFROM SAS	5, rue de la Terrasse - 75017 Paris	393708748	100,00 %	janv-94	30.09.08	I.G.
L.W.A.	Eekhout n°23 1090 Overijse Belgique		33,33 %	sept-90	30.09.08	M.E.E.
MILLET SAS	21, rue du Pré Faucon - PAE des Glaisins BP 60348 - 74940 Annecy-le-Vieux	400313318	100 %	févr-95	30.09.08	I.G.
LE CHAMEAU SAS	Route de Bussy - 18130 Dun sur Auron	345046536	100 %	mai-95	30.09.08	I.G.
STE CAOUTCHOUTIERE DES ZENATAS	N° 86 - Parc industriel « CFCIM » 20160 Bouskoura (Maroc)		98,57 %	mai-95	30.09.08	I.G.
LAFUMA AMERICA INC	8835 W. 116 th . Suite F 80021 Boulder Colorado (Etats-Unis)		100,00 %	sept-96	30.09.08	I.G.
LAFUMA B.V.	Plesmanstraat 2. - 3833 Leusden (Pays-Bas)		100,00 %	sept-96	30.09.08	I.G.
COUSIN RIVORY SNC	8, rue Abbé Bonpain - 59117 Wervicq-Sud	422374280	50,00 %	févr-99	31.12.07	I.G.
LAFROM HK LTD	1 st Floor, Chinachem Hollywood Centre 1-13 Hollywood Road - CENTRAL HONG KONG		98,00 %	déc-99	30.09.08	I.G.
LAFUMA CANADA INC	433 Chabanel Ouest/West Tour Nord, suite 701 H2N 2J9 Montréal / Québec (Canada)		100,00 %	juil-00	30.09.08	I.G.
L.M.O. SRL	Vicolo Boccavalla, 18 31044 Montebelluna (Italie)		100,00 %	juil-00	30.09.08	I.G.
SHERPA LOGISTIQUE SAS	ZI du Cappa - 26140 Saint Rambert d'Albon	439531005	100,00 %	sept-01	30.09.08	I.G.
LALLEMAND SAS	Le Balmay - 01430 Maillat	773201108	100,00 %	oct-01	30.09.08	I.G.
SCI LE CHEVRIL	Le Balmay - 01430 Maillat	316807239	75,55 %	oct-01	31.12.07	I.G.
L.L.C. LTD	Bear House - Concorde Way - Segensworth North PO155 RL Fareham - Hampshire (Royaume-Uni)		50,00 %	avr-02	30.09.08	I.G.
BIG PACK FAR EAST OUTDOOR PRODUCT	Shuang Qiaoxin Cun Yu Hua Men Wai Nanjing 2100-12 (Chine)		55,00 %	mai-02	31.12.07	I.G.
LAFUMA GROUP GMBH	Fabrikstrasse 35 73266 Bissingen/Teck (Allemagne)		100,00 %	mai-02	30.09.08	I.G.
LAFUMA CHINA TRADING CO LTD	Room 426 Heng Shan Int of Build 38 Yinglun Road 200121 - Shanghai (Chine)		100,00 %	juil-02	31.12.07	I.G.
LAFUMA MILLET K.K.	Mita Plaza Bldg. 3F - 5-4-3 Mita Minato-ku 108-0073 Tokyo (Japon)		100,00 %	sept-02	30.09.08	I.G.
LAFUMA GROUP SL	Edificio BMC - Ronda Maiols, 1 Sant Quirze des Vallès - 08192 Barcelona (Espagne)		100,00 %	déc-02	30.09.08	I.G.
SCI EVEREST	21, rue du Pré Faucon - PAE des Glaisins BP 60348 - 74940 Annecy-le-Vieux	451115380	80,00 %	déc-03	30.09.08	I.G.
OXBOW SAS	20, avenue de Pythagore BP 307 - 33695 Mérignac Cedex	332349232	100,00 %	juin-05	30.09.08	I.G.
PACCARD DIFFUSION	165, rue du docteur Paccard - 74400 Chamonix	379675044	100,00 %	juin-05	30.09.08	I.G.
OXBOW DISTRIBUTION SAS	20, avenue de Pythagore BP 307 - 33695 Mérignac Cedex	483450946	100,00 %	juil-05	30.09.08	I.G.
LAFUMA OUTDOOR TRADING	12E, 999 Pudong Road(S) Xin Mei Union Square 200120 Shanghai (Chine)		99,00 %	sept-06	31.12.07	I.G.
LAFUMA TORONTO HOLDING	Offices of Trident Trust Company (B.V.I.) Limited Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town Tortola, (Iles vierges britanniques)		50 %	déc-06	30.09.08	I.G.
BIG PACK NEW TECHNOLOGY	Nanjing Binjiang Kaifu - Feiying road No 6 Nanjing (Chine)		100,00 %	juin-07	31.12.07	I.G.
OXBOW USA INC	8835 W. 116 th . Suite F 80021 Boulder Colorado (Etats-Unis)		88,00 %	déc-07	30.09.08	I.G.
EIDER SAS	BP 316 - Eloise - 01203 Bellegarde sur Valserine	796480374	100,00 %	juin-08	30.09.08	I.G.



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

GRANT THORNTON
Commissaire aux Comptes
42, Avenue Georges Pompidou
69003 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
81, Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

LAFUMA
Société Anonyme au capital de 17 384 808 €
ANNEYRON
26140 SAINT-RAMBERT D'ALBON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Comptes Consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **LAFUMA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes aux états financiers 20, 28 et 29.2 relatives à la continuité d'exploitation et aux événements postérieurs à la clôture.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Dans un contexte de difficultés certaines à appréhender

les perspectives économiques, ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié du principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes consolidés et pour procéder, comme décrit en note 2.3 de l'annexe, aux estimations comptables significatives concourant à la préparation de ces comptes. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes 20, 28 et 29.2 aux états financiers décrivent les événements postérieurs à la clôture permettant de conforter la situation du Groupe au regard de la continuité de l'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information pertinente sur la situation du Groupe au regard de la continuité de l'exploitation.

- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.8.2, 2.8.3 et 2.10 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et les critères de perte de valeur, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

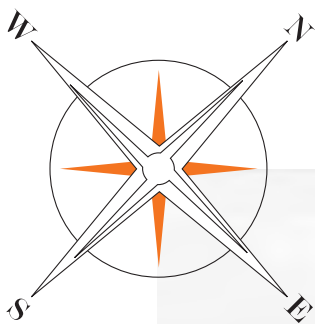
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 04 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Thierry CHAUTANT
Associé

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique NATALE
Associé



présentation des résultats sociaux de Lafuma S.A.





Résultats sociaux

	30/09/2008 Milliers d'€	30/09/2007 Milliers d'€	Variation
Chiffre d'Affaires	94 169	97 723	-3,60 %
Résultat d'exploitation	-7 223	-4 057	/
Résultat financier	-1 008	-2 982	/
Résultat Courant avant impôts	-8 231	-7 039	/
RESULTAT NET	-4 510	-3 805	/

L'analyse des résultats sociaux permet de souligner les points suivants :

- une activité en retrait (- 3,60%) par rapport à 2007 ; la progression du marché français (+ 6,30%) n'a compensé que partiellement la baisse enregistrée à l'international (- 7,9%).
- cette diminution du chiffre d'affaires s'accompagne d'une baisse de la marge brute (principalement de l'activité mobilière) et d'une augmentation des charges d'exploitation liée à des décisions d'investissements stratégiques (recherche et développement, boutiques et e-commerce notamment) qui conduisent à une forte contraction du résultat d'exploitation (-7 223 K€ vs -4 057 K€ en 2007).

- le résultat financier progresse sensiblement (-1 007 K€ vs -2 983 K€ en 2007) du fait de l'augmentation des revenus des participations.

- le résultat net présente une perte de -4 510 K€ vs -3 805 K€ à la clôture précédente.

Pour 2009, les deux principaux objectifs résident dans :

- l'amélioration de la rentabilité principalement par une progression de la marge et la réduction des charges d'exploitation,
- le désendettement fondé sur la réduction du besoin en fonds de roulement.



Filiales et participations (principales évolutions)

1. Prises de participation et de contrôles

EIDER : Lafuma détient 100% du Groupe Eider depuis le 6 juin 2008 ; suite à l'acquisition, ce Groupe à fait l'objet de la restructuration juridique décrite de façon détaillée dans l'annexe des comptes consolidés (cf. Evolution du périmètre de consolidation).

2. Dissolutions

LAFUMA SUISSE : cette société dont l'activité avait été arrêtée au cours de l'exercice 2003/2004 a été dissoute.

3. Opérations de restructuration juridique

Le Groupe EIDER a fait l'objet d'une restructuration juridique décrite dans l'annexe des comptes consolidés.

4. Activité et résultats des filiales et sociétés contrôlées

Le tableau des filiales et participations de LAFUMA S.A. au 30 septembre 2008 est joint au présent rapport.

On notera plus particulièrement les points suivants :

- Les pertes enregistrées par les filiales commerciales internationales à l'exception de LMKK (Japon) redevenue profitable en 2008 : l'objectif du redressement de ces entités constitue pour 2009 un des principaux gisements d'amélioration de la rentabilité du Groupe.

- La dégradation de performances des unités industrielles qui sauf CONTEXT et LALLEMAND présentent des résultats déficitaires : en 2009 ces entités participeront au redressement attendu des marges.

- Le maintien à l'équilibre de LE CHAMEAU.

- La contribution très positive de MILLET et OXBOW malgré une conjoncture difficile.

- La confirmation de la rentabilité de la centrale d'achat LAFPROM.

L'intégration réussie d'EIDER qui dégage un résultat d'exploitation positif sur la période de consolidation.



Affectation des résultats

Le conseil vous propose d'approuver les comptes qui vous sont présentés et d'imputer la perte de l'exercice de 4 510 004 € sur le compte « Report à nouveau » ramené de 2 397 591 € à - 2 112 413 €.

Il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes nets	Dividende net par action	Avoir fiscal par action ⁽¹⁾	Revenu global par action
2002/2003	1 724 723 €	1,20 €	0,60 €	1,80 €
2003/2004	1 982 882 €	1,30 €		1,30 €
2004/2005	2 071 486 €	1,30 €		1,30 €
2005/2006	2 694 345 €	1,30 €		1,30 €
2006/2007	2 113 888 €	1,00 €		1,00 €

⁽¹⁾ selon conditions prescrites par la loi.



Disposition de l'article 223 quater du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 48 284 € correspondant aux dépenses non déductibles fiscalement.



Compte de résultat (montants exprimés en milliers d'€)

	Notes	2008	2007
- Chiffre d'affaires net hors taxes		94 169	97 723
- Production stockée		-430	1 388
- Autres produits d'exploitation	2.1	1 258	871
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		94 997	99 982
- Achats		-45 506	-52 412
- Variation de stocks		-80	2 607
- Autres achats et charges externes		-31 912	-32 349
TOTAL DES CONSOMMATIONS EXTERNES		-77 498	-82 154
- Impôts et taxes		-1 304	-1 366
- Charges de personnel	2.2	-17 515	-16 403
- Dotation aux amortissements	2.3	-2 716	-2 521
- Dotation aux provisions	2.4	-2 835	-1 256
- Autres charges d'exploitation		-352	-339
TOTAL CHARGES		-24 722	-21 885
RESULTAT D'EXPLOITATION		-7 223	-4 057
RESULTAT FINANCIER	3	-1 008	-2 982
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-8 231	-7 039
- Résultat exceptionnel	4	688	425
- Impôt sur les bénéfices	5	-3 033	-2 809
RESULTAT NET		-4 510	-3 805



Bilan (montants exprimés en milliers d'€)

ACTIF	Notes	2008	2007
ACTIF IMMOBILISE			
- Immobilisations incorporelles	6	3 981	3 776
- Immobilisations corporelles	7	8 964	8 913
- Immobilisations financières	8	106 340	99 534
TOTAL		119 285	112 223
ACTIF CIRCULANT			
- Stocks et en cours	9	24 284	24 972
- Clients et comptes rattachés	10	22 555	19 893
- Créances diverses	11	20 076	8 810
- Disponibilités	13	936	1 659
TOTAL		67 851	55 334
COMPTE DE REGULARISATION	14	2 614	1 038
TOTAL ACTIF		189 750	168 595

PASSIF	Notes	2008	2007
CAPITAUX PROPRES			
- Capital	15	17 385	16 911
- Primes		42 813	38 180
- Réserves		4 848	4 849
- Report à nouveau		2 398	8 313
- Résultat de l'exercice		-4 510	-3 805
- Provisions réglementées	17	818	955
TOTAL CAPITAUX PROPRES	16	63 752	65 403
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	18	3 462	2 383
DETTES			
- Emprunts et dettes financières	19	84 968	71 637
- Fournisseurs et comptes rattachés	20	27 981	20 262
- Dettes fiscales et sociales	21	5 232	5 138
- Autres dettes d'exploitation et diverses	22	4 355	3 753
TOTAL	23	122 536	100 790
COMPTE DE REGULARISATION			19
TOTAL PASSIF		189 750	168 595



Tableau des flux de trésorerie (montants exprimés en milliers d'€)

	2008	2007
Résultat net total	-4 510	-3 805
Elimination des amortissements et provisions	3 731	2 971
Elimination des plus ou moins values de cession	-375	-517
Marge brute d'autofinancement	-1 154	-1 351
Incidence de la variation du BFR	-2 894	-1 166
Flux net généré par l'activité	-4 048	-2 517
Total des investissements	-4 876	-5 684
Total des cessions	1 622	1 338
Incidence des variations de périmètre	1 565	-616
Flux net de trésorerie provenant des investissements	-1 689	-4 962
Dividendes versés	-1 485	-2 690
Augmentations de capital		2 187
Emissions d'emprunt	6 029	4 001
Remboursements d'emprunts	-10 459	-8 790
Mouvements sur actions propres	-161	21
Flux net de trésorerie provenant du financement	-6 076	-5 271
Variation de trésorerie	-11 813	-12 750
Trésorerie d'ouverture	30 312	43 062
Trésorerie de clôture	18 499	30 312
VARIATION DE TRÉSORERIE	-11 813	-12 750



Notes annexes aux comptes sociaux

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-03.
Les montants sont mentionnés en K€.

1.1. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux méthodes pratiquées l'exercice précédent.
Seules sont exprimées les informations significatives.

1.2. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée, le cas échéant.

En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

1.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.
Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

Désignations	Durées d'utilité
Frais de dépôt de brevets	Linéaire sur 10 ans
Droit au bail	Non amorti
Fond de commerce	Non amorti
Logiciels informatiques	Linéaire sur 3 ans
Progiciels de gestion	Linéaire sur 10 ans

Remarques :

- Les frais de recherche et développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice (2 451 K€ au 30.09.2008 contre 2 230 K€ au 30.09.2007).
- La valeur des marques acquises et des fonds de commerce fait l'objet d'un suivi. En cas de dépréciation durable, il est procédé à la constitution d'une provision pour dépréciation.

1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.
Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

Désignations	Durées d'utilité
Constructions	Linéaire sur 5, 10 ou 20 ans
Agencements des constructions	Linéaire sur 5 ou 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire ou dégressif sur 5 ou 8 ans
Matériel de transport	Linéaire sur 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire ou dégressif de 3 à 8 ans

Les majorations temporaires des taux d'amortissement dégressif font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

1.5. Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Les compléments de prix d'acquisition, à payer éventuellement les exercices suivants, sont mentionnés dans les engagements hors bilan.

A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire ; la plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'usage pour l'entreprise.

Elle est déterminée en fonction des capitaux propres, des résultats de la filiale, de sa valeur consolidée et de ses perspectives d'avenir.

Les créances rattachées aux participations relatives à des sociétés étrangères sont évaluées au cours du jour de la date d'arrêt de bilan.

1.6. Stocks et en-cours

Les méthodes de valorisation retenues sont les suivantes :

Désignations	Méthodes
Matières premières	CMP
En-cours de construction	Coût d'en-cours de production
Produits finis	CMP
Marchandises	CMP

Le coût de production comprend les consommations de matières premières, les charges directes et indirectes de production ainsi que les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée en fonction de l'ancienneté des collections pour les matières premières, et en fonction de pertes sur les ventes de hors cours pour les produits finis et marchandises.

L'absence de rotation ou la rotation lente des stocks sont également prises en compte dans l'évaluation de cette provision.

1.7. Créances clients et modalité de provisionnement

Le montant des provisions sur créances évolue selon l'ancienneté de celles-ci et selon la situation du client.

Le montant de la provision est calculé déduction faite de l'indemnité à percevoir de l'assurance crédit.

1.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont présentées dans la ligne "disponibilités". Elles figurent dans ce bilan à leur valeur d'acquisition. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

1.9. Instruments financiers

Le recours à des modes de financement diversifiés nécessite de se prémunir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt et des cours des devises.

A ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux sont comptabilisés en résultat financier, les achats et les ventes étant évalués directement au taux de couverture des devises.

1.10. Indemnités de retraite

Les engagements de retraite ont été valorisés sur la base des indemnités de départ en retraite, charges sociales comprises, prévues par les conventions collectives, applicables dans les sociétés françaises.

La méthode de calcul utilisée est celle des unités de crédit projetées.

Ces engagements correspondent aux indemnités actualisées qui seraient allouées au personnel à l'âge de 65 ans, compte tenu du taux de rotation et de l'espérance de vie évalués pour chaque salarié.

Les engagements de retraite ont été calculés avec la table de mortalité INSEE 2002.

Au 30.09.2008, le montant de la provision s'établit à 885 317 euros contre 1 008 254 euros au 30.09.2007.

1.11. Faits significatifs

Une transmission universelle de patrimoine a été effectuée sur la société Edelweiss vers Lafuma. Cette TUP a donné lieu à la comptabilisation en prime de fusion d'un boni de 2 987 K€.

Par ailleurs, la société Lafuma avait engagé un plan de restructuration (plan de sauvegarde de l'emploi) au titre duquel une provision de 848 K€ avait été constituée au 30 septembre 2007. Cette provision s'élève à 233 K€ au 30 septembre 2008.

2. Résultat d'exploitation

2.1. Autres produits d'exploitation

Désignations	2008	2007
Production immobilisée	107	144
Subventions d'exploitation	19	17
Reprises provisions d'exploitation	961	531
Transferts de charges d'exploitation	166	174
Produits divers	5	5
TOTAL	1 258	871

2.2. Charges de personnel

Désignations	2008	2007
Salaires et traitements	-12 461	-11 454
Charges sociales	-5 054	-4 949
TOTAL	-17 515	-16 403

2.3. Dotations aux amortissements

Désignations	2008	2007
Immobilisations incorporelles	-588	-465
Immobilisations corporelles	-2 128	-2 056
TOTAL	-2 716	-2 521

2.4. Dotations aux provisions

Désignations	2008	2007
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	-470	-749
Dotations pour risques et charges	-2 365	-507
TOTAL	-2 835	-1 256

3. Résultat financier

3.1. Charges financières

Désignations	2008	2007
Dotations financières aux provisions	-3 342	-2 484
Intérêts et couverture de taux	-4 540	-3 401
Charges assimilées	-436	-745
Pertes de change	-105	-111
TOTAL	-8 423	-6 741

3.2. Produits financiers

Désignations	2008	2007
Produits des titres de participation	4 744	1 793
Intérêts et couvertures de taux	2 293	1 521
Produits assimilés	33	58
Autres produits financiers	0	31
Reprises de provisions financières	57	245
Gains de change	288	111
TOTAL	7 415	3 759

4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

Désignations	2008	2007
Valeur comptable des immobilisations cédées	-175	-336
Produit des immobilisations cédées	579	1 301
RÉSULTAT SUR CESSIONS D'ACTIFS	404	965
Coût de restructuration et de réorganisation	185	-837
Coût des litiges et contentieux	0	9
Dotations nettes amortissements dérogatoires	137	100
Autres pertes ou profits exceptionnels	-38	188
TOTAL	688	425

Les différents coûts et autres pertes ou profits exceptionnels tiennent compte des dotations et reprises de provisions enregistrées durant l'exercice.

5. Impôts sur les bénéfices

Un groupe d'intégration fiscale a été constitué à compter du 01.10.2000 comprenant les sociétés Lafuma (mère), Millet, Le Chameau, Lallemand, Sherpa Logistique, Lafprom, Oxbow, Paccard Diffusion, Oxbow Distribution et Eider (filles).

La société Eider SAS est entrée dans le groupe d'intégration fiscale au 01.01.2008.

Les filles versent à la mère une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat, si elles avaient été imposées distinctement. A la clôture d'un exercice déficitaire, les filles ne sont titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère. L'impôt comptabilisé du fait de l'intégration fiscale est de -3 108 K€. Il aurait été nul en l'absence d'intégration fiscale.

Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte de décalages dans le temps entre la comptabilisation de certains produits ou charges et leur incorporation dans le résultat.

Il s'agit notamment de :

- l'Organic,
- la provision pour pertes de change,
- les provisions pour risques et charges divers.

Les bases d'impôts s'analysent comme suit :

Désignations	2008	2007
Organic	147	149
Provision pour pertes de change	1 985	470
Provision pour risques et charges divers	306	511
TOTAL	2 438	1 130

Evaluation fiscale dérogatoire

Résultat de l'exercice	-4 510
Impôt société	-3 033
Dotations amortissements dérogatoires	167
RESULTAT HORS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRE AVANT IMPÔT SOCIETE	-7 376

Répartition de l'impôt sur le résultat

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-8 231	-3 262	-4 969
Résultat exceptionnel	688	-229	459
RESULTAT COMPTABLE	-7 543	-3 033	-4 510

6. Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Désignations	Frais d'établiss. recherche et dévelop.	Concess. brevets, licences marques	Fonds commerciaux et droits au bail	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES					
AU 30 SEPT. 2006	0	744	195	3 975	4 914
Acquisitions		90	805	501	1 396
Cessions				-569	-569
Reclassements et fusions		13	497	119	629
AU 30 SEPT. 2007	0	847	1 497	4 026	6 370
Acquisitions		33		413	446
Cessions			-64	-52	-116
Reclassements et fusions				382	382
AU 30 SEPT. 2008	0	880	1 433	4 769	7 082
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
AU 30 SEPT. 2006	0	365	52	2 249	2 666
Dotations		59		406	465
Reprises				-569	-569
Reclassements et fusions		5		27	32
AU 30 SEPT. 2007	0	429	52	2 113	2 594
Dotations		64		495	559
Reprises				-52	-52
Reclassements et fusions					0
AU 30 SEPT. 2008	0	493	52	2 556	3 101
VALEURS NETTES					
AU 30 SEPT. 2006	0	379	143	1 726	2 248
AU 30 SEPT. 2007	0	418	1 445	1 913	3 776
AU 30 SEPT. 2008	0	387	1 381	2 213	3 981

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels.

7. Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Désignations	Terrains et construct.	Matériels et installat.	Autres	Immobilisations en cours + avances	TOTAL
VALEURS BRUTES					
AU 30 SEPT. 2006	7 980	10 488	2 473	346	21 287
Acquisitions	1 520	997	495	131	3 143
Cessions	-557	-110	-500		-1 167
Reclassements et fusions	326	59	383	-94	674
AU 30 SEPT. 2007	9 269	11 434	2 851	383	23 937
Acquisitions	1 521	747	283	120	2 671
Cessions	-339	-40	-239		-618
Reclassements et fusions				-383	-383
AU 30 SEPT. 2008	10 451	12 141	2 895	120	25 607
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
AU 30 SEPT. 2006	4 471	7 266	1 700	0	13 437
Dotations	666	1 073	317		2 056
Reprises	-284	-47	-499		-830
Reclassements et fusions	141	22	198		361
AU 30 SEPT. 2007	4 994	8 314	1 716	0	15 024
Dotations	620	1 086	450		2 156
Reprises	-270	-40	-227		-537
Reclassements et fusions					0
AU 30 SEPT. 2008	5 344	9 360	1 939	0	16 643
VALEURS NETTES					
AU 30 SEPT. 2006	3 509	3 222	773	346	7 850
AU 30 SEPT. 2007	4 275	3 120	1 135	383	8 913
AU 30 SEPT. 2008	5 107	2 781	956	120	8 964

8. Immobilisations financières

Elles comprennent :

Désignations	2008	2007
Participations	84 472	67 936
Créances rattachées à des participations	45 779	39 329
Autres immobilisations financières	1 269	1 143
- Provision sur participations	-14 209	-1 176
- Provision sur créances rattachées à des participations	-10 895	-7 687
- Provision sur autres immobilisations financières	-76	-11
MONTANT NET	106 340	99 534

Des prêts ou avances en compte courant sont accordés à certaines de nos filiales. En cas de situation nette négative de la filiale, ces prêts ou avances font l'objet d'une provision limitée à la quote-part de situation nette détenue, ce qui représente la perte potentielle pour la société-mère car les actifs de ces sociétés sont généralement limités

aux stocks, aux comptes clients (qui font l'objet d'éventuelles dépréciations) et à quelques agencements de faible valeur. Sont notamment concernés Lafuma America, Lafuma Canada, Lafuma Group GmbH, Lafuma BV, LMO, Lafuma China et Lafuma Group SL.

8.1. Participations

Les principales variations sont :

Acquisitions et créations :

- La société Edelweiss (société mère du Groupe Eider) a été acquise le 06/06/2008. Cette société a ensuite fait l'objet d'une TUP dans Lafuma en date du 22/09/2008. Cette TUP a transféré les titres de la société Eider, précédemment détenus par Edelweiss, chez Lafuma. Suite à cette TUP, Lafuma détient 100% des titres de la société Eider pour un montant de 15 958 K€.
- Lafuma a acquis 20% des titres de Lafuma Group SL pour un montant de 20 K€. Cette opération porte la détention de Lafuma dans cette société à 100% et 80 K€.
- Lafuma a augmenté le montant de sa participation dans le capital de Big Pack New Technology de 491 K€ à 1 068 K€. Le taux de cette participation reste à 100%.

Cessions : Néant.

Dissolutions : La société Lafuma Suisse a été liquidée en date du 20/11/2007 (le montant des titres de participation dans cette société était de 19 K€).

Fusions : Une TUP a été réalisée entre les sociétés Lafuma et Edelweiss (voir ci-dessus).

8.2. Autres immobilisations financières

Elles comprennent des titres immobilisés (55 K€), des dépôts, des prêts à un organisme gérant l'effort construction.

A compter du 01.10.2005, les titres auto-détenus ainsi que les VMP attachés aux contrats afférents sont également comptabilisés dans cette rubrique.

Ces titres auto détenus et VMP représentent un montant de 245 K€ au 30.09.2008 contre 186 K€ au 30/09/2007.

Désignations	2008	2007
VALEUR BRUTE DES VMP À LA CLOTURE	0	40
- acquisitions de l'exercice	0	635
- valeur d'achat des cessions de l'exercice	-40	-620
VALEUR BRUTE DES ACTIONS PROPRES A LA CLOTURE	239	119
- acquisitions de l'exercice	962	1 792
- valeur d'achat des cessions de l'exercice	-842	-1 885
NOMBRE D'ACTIONS A LA CLOTURE	7 072	2 229
- nombre d'actions acquises dans l'exercice	24 501	30 988
- nombre d'actions cédées dans l'exercice	-19 658	-32 012
Cours moyen des actions propres détenues à la clôture	33,82	53,45
Cours de clôture	23,04	52,95

9. Stocks et en-cours

Désignations	2008	2007
Matières premières	5 520	5 360
- Provision pour dépréciation des matières premières	-1 151	-909
Produits et travaux en cours	3 052	3 979
Produits finis	8 210	7 713
- Provision pour dépréciation des produits finis	-146	-178
Marchandises	8 972	9 213
- Provision pour dépréciation des marchandises	-173	-206
MONTANT NET	24 284	24 972

10. Créances clients et comptes rattachés

Désignations	2008	2007
Créances clients	23 152	20 363
Factures clients à établir	158	167
- Provision pour créances douteuses	-755	-637
MONTANT NET	22 555	19 893

Une opération de cession de créances sans recours avait été réalisée au 30/09/2007 avec des effets acceptés de nos clients représentant 2 132 K€ d'effets non échus et 1 921 K€ de cessions Daily. Ces créances étaient déconsolidées. Il n'y a pas d'opération de cession de créances sans recours au 30.09.2008. En revanche, Lafuma a mis en place des lignes d'affacturage pour un montant de 13 000 K€. Au 30.09.2008, ces lignes sont utilisées à hauteur de 4 968 K€. Ces créances sont déconsolidées.

Le montant des créances clients intègre une créance née dans le cadre d'opérations de "barter" pour un montant de 1 031 K€ au 30.09.2008 (contre 1 045 K€ au 30.09.2007).

Le Groupe Lafuma disposera d'un délai de 3 ans pour recouvrer cette créance par voie de compensation.

11. Autres créances

Désignations	2008	2007
Fournisseurs débiteurs	440	198
Avoirs fournisseurs à recevoir	116	226
Avances au personnel	13	32
Etat	2 781	2 054
Débiteurs groupe	15 996	5 692
Organismes sociaux et divers	730	608
TOTAL	20 076	8 810

12. Etat des échéances des créances clients et autres

Désignations	2008	2007
A moins d'un an	42 279	28 437
A plus d'un an	352	266
TOTAL	42 631	28 703

13. Disponibilités

Désignations	2008	2007
V.M.P. et actions propres	3	0
- Provision sur VMP et actions propres	0	0
Disponibilités	933	1 659
TOTAL	936	1 659
Valeur brute des VMP à la clôture	3	0
- acquisitions de l'exercice	0	2 000
- valeur d'achat des cessions de l'exercice	0	-4 511

Les titres auto-détenus, gérés dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont depuis le 01.10.2005 comptabilisés dans les autres immobilisations financières.

14. Comptes de régularisation actif

Désignations	2008	2007
Charges constatées d'avance	629	569
Ecart de conversion actif	1 985	469
TOTAL	2 614	1 038

15. Capital

Désignations	2008	2007
Capital social	17 385	16 911
Nombre d'actions ordinaires	2 173 101	2 113 888
Nominal de l'action	8,00 €	8,00 €

Les variations s'analysent de la façon suivante :

Désignations	Nombre d'actions	Capital social	Nominal de l'action
AU 30 SEPT. 2006	2 072 573	16 581	8,00
Options de souscription d'actions	3 459	28	8,00
Paiement du dividende en actions	37 856	302	8,00
AU 30 SEPT. 2007	2 113 888	16 911	8,00
Paiement du dividende en actions	16 213	130	8,00
Echange d'actions contre emprunt obligataire	43 000	344	8,00
AU 30 SEPT. 2008	2 173 101	17 385	8,00

16. Variation des capitaux propres

Désignations	2008	2007
CAPITAUX PROPRES EN DEBUT D'EXERCICE	65 403	69 810
Affectation résultat exercice précédent	3 805	-456
Réserve légale		23
Autres réserves	-5 919	-2 261
<i>Dividendes distribués</i>	<i>2 114</i>	<i>2 694</i>
Augmentation de capital		
Capital social	474	330
Primes	1 646	1 857
Autres réserves		
Résultat de l'exercice	-4 510	-3 805
Provisions règlementées	-136	-99
Dividendes actions propres	3	4
Dividendes prélevés sur les réserves		
Fusion / TUP	2 986	
CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE	63 752	65 403

17. Provisions réglementées

Désignations	2008	2007
Provision pour amortissement dérogatoire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	955	1 054
Dotations de l'exercice	167	216
Reprises de l'exercice	-304	-315
SOLDE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	818	955

18. Provisions pour risques et charges

Désignations	2008	2007
Résultat d'exploitation		
Couverture USD	1 981	469
Résultat financier		
Prov. pour risque de change	4	1
Résultat exceptionnel		
Prov. pour départ en retraite et médailles du travail	938	1 065
Prov. pour charges de réorganisations	425	848
Prov. pour litiges et contentieux		0
Prov. pour autres charges	114	0
TOTAL	3 462	2 383

Les variations s'analysent de la façon suivante :

	Solde d'ouverture	Changement de méthode	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Solde de clôture
AU 30 SEPT. 2006	1 149	1 079	385	-706	-311	1 596
Risque d'exploitation						
Couverture USD	126		469	-126		469
Avantages au personnel	1 315		42	-292		1 065
Résultat financier						
Risque de change	2		1	-2		1
Résultat exceptionnel						
Réorganisations	54		848	-36	-18	848
Litiges et contentieux	99			-90	-9	0
Autres charges	0					0
AU 30 SEPT. 2007	1 596	0	1 360	-546	-27	2 383
Risque d'exploitation						
Couverture USD	469		1 981	-469		1 981
Avantages au personnel	1 065		192	-319		938
Résultat financier						
Risque de change	1		4	-1		4
Résultat exceptionnel						
Réorganisations	848		192	-430	-185	425
Litiges et contentieux	0					0
Autres charges	0		114			114
AU 30 SEPT. 2008	2 383	0	2 483	-1 219	-185	3 462

Les engagements de retraite sont actualisés et évalués pour des mises à la retraite à 65 ans.

Indices pris en compte pour le calcul des engagements de retraite	2008	2007
- taux d'inflation des 12 derniers mois ⁽¹⁾		1,18 %
- taux de rendement des obligations des sociétés privées ⁽¹⁾		4,47 %
- taux OAT TEC 10 ans ⁽¹⁾	4,35 %	
- taux d'augmentation des salaires	3 à 7 %	3 à 7 %

⁽¹⁾ en 2007/2008, la formule de calcul du taux d'actualisation a été modifiée afin d'être moins dépendante du taux d'inflation.

Les taux de rotation utilisés correspondent aux taux effectivement constatés par tranche d'âge.

19. Dettes financières et avances conditionnées

19.1. Analyse par catégorie de dettes

Désignations	2008	2007
Emprunts bancaires	56 280	60 668
Avances conditionnées	128	198
Comptes courants groupe	13 553	1 024
Autres financements à long et moyen terme	6	6
Financements bancaires à court terme	14 797	9 649
Primes sur options de change		
Intérêts courus à payer	204	92
TOTAL	84 968	71 637

Une partie significative des contrats d'emprunt (50 850 K€ sur un total de 56 280 K€ au 30.09.2008) incluent des "covenants" financiers évalués à la fin de chaque exercice, en tant que "garanties", pouvant conduire à une exigibilité anticipée de ces crédits.

Les ratios font référence aux éléments suivants :

- fonds propres consolidés,
- dettes financières nettes,
- capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts sur les résultats,
- excédent brut d'exploitation.

Nominal	Capital restant dû	Covenant	Ratio au 30.09.2008
3 000	2 850	dettes financières nettes / fonds propres consolidés inférieur à 1 dettes financières nettes / EBE < à 5	0,81 7,1
2 000	2 000	dettes financières nettes / fonds propres consolidés inférieur à 1 dettes financières nettes / EBE < à 5	0,81 7,1
77 000	46 000	dettes financières nettes / fonds propres consolidés inférieur à 1 dettes financières nettes / CAF inférieur ou égal à 3.5	0,81 9,06

Ces ratios sont calculés lors de la clôture annuelle des comptes.

Dans l'hypothèse où un covenant ne serait pas respecté, le contrat prévoit que la société doit prévenir officiellement les banques et que celles-ci sont tenues à un délai de réflexion avant de prononcer une éventuelle exigibilité. A la date de clôture, l'exigibilité du crédit ne pouvait donc être prononcée par les banques compte tenu du délai de réflexion. A la date de publication des comptes, cette exigibilité éventuelle n'a pas été prononcée (cf 32).

Par ailleurs, une fraction d'un contrat d'emprunt d'un montant initial de 77 000 K€ (capital restant dû au 30 septembre 2008 : 46 000 K€) fait l'objet du nantissement de l'ensemble des titres Oxbox.

19.2. Avances conditionnées

Ces avances comprennent :

- une aide remboursable de l'Anvar concernant le développement de la nouvelle Relaxa,
- des avances remboursables de l'Agence de l'Eau.

19.3. Variations de l'exercice des emprunts et avances conditionnées

Désignations	2007	Nouveaux	Rembours.	2008
Emprunts	60 668	6 000	10 388	56 280
Avances conditionnées	198		70	128
TOTAL	60 866	6 000	10 458	56 408

20. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Désignations	2008	2007
Fournisseurs	23 496	15 311
Effets à payer	1 676	2 546
Factures non parvenues	2 809	2 405
TOTAL	27 981	20 262

21. Dettes fiscales et sociales

Désignations	2008	2007
Personnel et comptes rattachés	752	663
Charges de personnel à payer	2 056	1 984
Sécurité sociale et organismes sociaux	796	805
Charges sociales à payer	1 094	1 092
Etat, impôts et taxes	151	244
Taxes diverses à payer	383	350
TOTAL	5 232	5 138

22. Autres dettes d'exploitation et diverses

Désignations	2008	2007
Dettes fournisseurs d'immobilisations	399	422
Clients créditeurs	270	243
Avoirs clients à établir	1 612	1 640
Créditeurs Groupe	1 682	1 132
Créditeurs divers	392	316
TOTAL	4 355	3 753

23. Etat des échéances des dettes

Désignations	2008	2007
A moins d'un an	79 499	50 286
A plus d'un an et moins de cinq ans	42 888	49 892
A plus de cinq ans	149	612
TOTAL	122 536	100 790

24. Produits à recevoir et charges à payer

Désignations	2008	2007
PRODUITS A RECEVOIR		
Clients et comptes rattachés	158	167
Autres créances	166	826
CHARGES A PAYER		
Emprunts et dettes financières	41	12
Fournisseurs et comptes rattachés	2 810	2 405
Dettes fiscales et sociales		
- Ind. congés payés, primes, gratifications et intérêts.	2 058	1 984
- Charges soc./ind. CP, primes, gratificat. et organic	1 094	1 092
- Taxes diverses	376	349
Autres dettes clients	1 612	1 640
Autres dettes	21	38
Intérêts bancaires courus	163	80

25. Effectifs et rémunération des dirigeants

25.1. Effectif à la clôture par catégorie de personnel

Désignations	2008	2007
Cadres	98	94
Employés, techniciens et agents de maîtrise	165	168
Ouvriers	95	102
TOTAL	358	364

25.2. Effectif moyen par catégorie de personnel

Désignations	2008	2007
Cadres	96	91
Employés, techniciens et agents de maîtrise	169	170
Ouvriers	97	103
TOTAL	362	364

25.3. Rémunération des organes de direction

La rémunération allouée au titre de l'exercice 2007/2008 aux membres des organes de direction et d'administration de la société Lafuma, à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées, s'élève à 1 631 K€ (contre 1 384 K€ en 2006/2007).

26. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se répartissent de la manière suivante :

Désignations	2008	2007
Engagements de retraite	0	0
Redevances de crédit-bail restant à courir	30	79

27. Risques de marché

27.1. Risques de taux d'intérêt

Les engagements faisant l'objet d'un risque de taux sont les suivants :

	Total	à -1 an	de 2 ans à - 5 ans	à + 5 ans
Emprunts et autres dettes à taux variable (Euribor)	60 668	10 203	49 853	612
Emprunts et autres dettes à taux fixe	0	0	0	0
Autres dettes financières à court terme à taux variable	10 969	10 969	39	0
TOTAUX AU 30 SEPTEMBRE 2007	71 637	21 172	49 892	612
Emprunts et autres dettes à taux variable (Euribor)	56 279	13 270	42 866	143
Emprunts et autres dettes à taux fixe	0	0	0	0
Autres dettes financières à court terme à taux variable	28 689	28 689	0	0
TOTAUX AU 30 SEPTEMBRE 2008	84 968	41 959	42 866	143

Ces dettes sont essentiellement en euro.

Les couvertures correspondantes sont décrites dans la note 28.1.

27.2. Risques de taux de change

Le Groupe se couvre sur :

- le dollar à l'achat,
- la livre sterling, le yen et le franc suisse à la vente.

Le Groupe a pour politique de ne pas spéculer sur les monnaies : en conséquence, nous mettons en œuvre une politique de couverture en relation avec des taux budgétaires déterminés en concertation avec des professionnels.

Le détail de l'exposition au 30 septembre 2008 et les dispositifs mis en place pour limiter l'impact des risques liés aux fluctuations des devises figurent dans les paragraphes ci-dessous.

Les couvertures sont conclues en fonction des cours budgétaires avec comme objectif de ne pas se couvrir à des taux moins favorables que les cours ainsi fixés.

Il s'agit généralement de termes fixes et dans certains cas d'instruments dérivés (pour le dollar uniquement) permettant de profiter des fluctuations baissières de la devise.

Les instruments dérivés correspondants sont décrits ci-dessous. Ceux-ci font face, aussi en partie, à l'exposition nette relative à l'exercice suivant ; la situation ci-dessus ne reflète pas les besoins nets de l'exercice puisque le Groupe présente un montant d'achat en dollars supérieur à celui de ses ventes, dans cette devise.

Les autres devises sont essentiellement constituées du CHF.

La répartition des actifs et passifs monétaires est la suivante :

	Euro	Livre Sterling	Dollar Hong Kong	Yen	Dollar Américain	Autres Devises
Actifs monétaires	20 450	15		41	241	311
Passifs monétaires	92 527	1			789	45
EXPOSITION NETTE AU 30.09.2007	-72 077	14	0	41	-548	266
Actifs monétaires	17 402	13			594	276
Passifs monétaires	90 467	4		123	105	273
EXPOSITION NETTE AU 30.09.2008	-73 065	9	0	-123	489	3

27.3. Instruments dérivés de taux et de devises

Les principaux instruments utilisés par le Groupe sont :

- le SWAP
- le CAP (simple ou tunnel)

Au 30 septembre 2007 et au 30 septembre 2008, les couvertures étaient les suivantes :

2008	Valeur au bilan		Notionnel	Echéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5ans
Risque de change						
- options de change USD		-21	34 627	34 627		
- options de change JPY		39	1 218	1 218		
- options de change CHF		13	405	405		
TOTAL	0	31	36 250	36 250	0	0
Risque de taux						
- swaps de taux	175		33 696		33 000	696
- options de taux (caps, floor)	183		51 500		51 500	
TOTAL	358	0	85 196	0	84 500	696

2007	Valeur au bilan		Notionnel	Echéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5ans
Risque de change						
- options de change USD		1 091	22 959	22 959		
- options de change JPY		47	930	930		
- options de change GBP		-57	3 059	3 059		
TOTAL	0	1 081	26 949	26 949	0	0
Risque de taux						
- swaps de taux	386		28 696	4 500	23 500	696
- options de taux (caps, floor)	168		58 500	4 000	54 500	
TOTAL	554	0	87 196	8 500	78 000	696

28. Avals et cautions donnés

Désignations	2008	2007
Millet	1 281 K€	60 K€
Le Chameau	1 078 K€	219 K€
Lafuma Group GmbH	66 K€	
LMKK	124 MJPY	143 MJPY

29. Autres engagements donnés

La société a mis en place une ligne d'affacturage pour un montant autorisé de 13 000 K€. Cette ligne était utilisée à hauteur de 4 968 K€ au 30/09/2008.

30. Tableau concernant les entreprises liées

Désignations	2008	2007
Actif immobilisé		
Participations financières	84 492	67 936
Créances rattachées à des participations	45 779	39 329
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	10 869	6 935
Autres créances	11 830	1 888
Dettes		
Emprunts et dettes financières divers	13 256	947
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 836	9 085
Autres dettes	341	1 132

31. Autres informations

Passifs éventuels

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres passifs pouvant avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société Lafuma SA et de ses filiales.

32. Evénements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice

Compte tenu du non-respect des ratios financiers sur le financement syndiqué et sur deux crédits à moyen terme, la société a entamé des négociations avec ses banques aux fins de trouver un accord sur la réorganisation des financements.

La recherche d'une solution exigeant des travaux complémentaires, les banques ont dans un premier temps accepté de sursoir à leur droit de prononcer l'exigibilité au titre du non respect des ratios financiers sur les financements sus indiqués jusqu'au 1^{er} octobre 2009.

Enfin, la société a négocié auprès de ses banques une extension de ses lignes de concours court terme afin d'assurer le financement de sa campagne été 2009. Les banques ont accordé à la société une ligne de crédit de campagne de 5 000 K€, à échéance du 30 avril 2009, garantie par des cessions de créances dailly et un nantissement de stocks. A la date de publication des présents comptes, les accords concernant cette ligne de crédit étaient en cours de rédaction.

33. Filiales et participations - valeurs mobilières

Sociétés filiales	Capital		Val. brute titres détenus Val. nette titres détenus en €	Prêts et avances Cautions en €	Chiffre d'affaires Résultat en €	Dividendes versés en €
	Autres capitaux propres en devise locale	% détenus				
CONTEXT (en TND taux moyen : 1 EUR = 1,806208TND)	10 000 4 043 027	99,80%	396 368 396 368		4 926 657 1 463 668	1 265 457
LAFUMA HONG KONG (en HKD taux moyen : 1 EUR = 11,765492 HKD)	10 000 6 513 402	99,00%	316 571 316 571	834 689	6 946 357 (275 670)	
LAFUMA HUNGARIA (en HUF taux moyen : 1 EUR = 248,585833 HUF)	51 350 000 487 680 155	100,00%	672 869 672 869		3 118 063 (108 735)	
LAFPROM en EUR	94 240 20 432 430	100,00%	5 365 685 5 365 685		100 314 483 2 999 302	3 000 000
LWA en EUR	66 931 372 319	33,33%	19 951 19 951		2 134 583 7 792	
MILLET en EUR	3 234 218 8 500 636	100,00%	6 880 026 6 880 026	1 281 202	32 390 027 778 667	
LE CHAMEAU en EUR	3 892 768 2 741 654	100,00%	8 147 125 8 147 125	4 580 000 1 078 144	26 017 055 4 987	
LAFUMA AMERICA (en USD taux moyen : 1 EUR = 1,510325 USD)	24 500 (4 485 395)	100,00%	18 951 0	5 455 025	4 480 805 (335 840)	
LAFUMA BV en EUR	113 445 (2 072 630)	100,00%	115 000 0	2 280 000	1 962 077 (890 618)	
LMO en EUR	10 000 (242 291)	100,00%	6 500 0	1 083 000	2 900 316 (246 568)	
LAFUMA CANADA (en CAD taux moyen : 1 EUR = 1,519442 CAD)	10 000 (2 625 362)	100,00%	7 591 0	1 763 107	3 058 (78 751)	
SHERPA LOGISTIQUE en EUR	230 000 (47 399)	100,00%	230 000 230 000		5 436 357 (119 845)	
LALLEMAND en EUR	925 540 1 677 867	100,00%	1 059 796 1 059 796		4 825 207 454 305	478 871
LLC (en GBP taux moyen : 1 EUR = 0,767217 GBP)	100 000 323 820	50,00%	82 019 82 019	913 783	9 010 124 (716 585)	
LAFUMA GROUP GMBH en EUR	285 000 (3 625 837)	100,00%	751 002 0	3 871 925 65 683	3 797 845 (1 531 988)	
LAFUMA CHINA (en CNY taux moyen : 1 EUR = 10,664275 CNY)	1 655 420 (8 732 736)	100,00%	204 625 0	84 414	(88 871)	
LMKK (en JPY taux moyen : 1 EUR = 161,724167 JPY)	10 000 000 180 694 366	100,00%	1 200 445 1 200 445	821 142	10 100 318 50 492	
LAFUMA GROUP SL en EUR	75 000 (541 609)	100,00%	80 000 0	973 451	858 257 (265 907)	
OXBOW en EUR	918 274 13 773 214	100,00%	40 520 757 40 520 757	12 690 000	73 600 390 691 101	
PACCARD DIFFUSION en EUR	150 000 115 199	100,00%	1 127 849 1 127 849	128 558	510 812 5 409	
LTH (en HKD taux moyen : 1 EUR = 11,765492 HKD)	4 971 993 (40 251)	50,00%	243 403 243 403		(1 410)	
BIG PACK NEW TECHNOLOGY (en CNY taux moyen : 1 EUR = 10,664275 CNY)	11 120 084 (3 214 918)	100,00%	1 067 643 1 067 643		1 216 681 (301 466)	
EIDER en EUR	5 720 000 (7 101 234)	100,00%	15 958 193 2 932 383	5 989 771	7 347 634 666 733	
TOTAL SOCIETES FILIALES			84 472 369			
TITRES IMMOBILISES			54 947			
ACTIONS PROPRES			239 192			
SICAV et FCP			3			
TOTAL VALEURS MOBILIERES (valeur brute)			84 766 511			

34. Résultat des 5 derniers exercices (montants en milliers d'€)

Date d'arrêté Durée de l'exercice	30/09/2008 12 mois	30/09/2007 12 mois	30/09/2006 12 mois	30/09/2005 12 mois	30/09/2004 12 mois
CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
Capital social	17 385	16 911	16 581	12 748	12 202
Nombre d'actions ordinaires	2 173 101	2 113 888	2 072 573	1 593 451	1 525 294
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires H.T.	94 169	97 723	98 134	96 870	106 579
Résultat avant impôts, participation, dot. amortissements & provisions	-307	-533	345	2 060	8 938
Impôts sur les bénéfices	-3 033	-2 809	-3 283	-2 736	1 016
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	7 236	6 081	3 172	4 691	4 277
Résultat net	-4 510	-3 805	456	105	3 645
Montant bénéfices distribués		2 114	2 694	2 071	1 983
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements & provisions	1,25	1,08	1,75	3,01	5,19
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements & provisions	-2,08	-1,80	0,22	0,07	2,39
Dividende attribué			1,30	1,30	1,30
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	358	364	358	364	365
Masse salariale	12 461	11 454	10 586	10 218	9 839
Sommes versées en avant. Sociaux (Sécurité Soc., œuvres sociales...)	5 054	4 949	4 669	4 641	4 329



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

GRANT THORNTON
Commissaire aux Comptes
42, Avenue Georges Pompidou
69003 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
81, Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

LAFUMA
Société Anonyme au capital de 17 384 808 €
ANNEYRON
26140 SAINT-RAMBERT D'ALBON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Comptes Annuels Exercice clos le 30 septembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **LAFUMA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les événements postérieurs à la clôture relatifs à la continuité d'exploitation, exposés dans les notes 19.1 et 32 de l'annexe.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Dans un contexte de difficultés certaines à appréhender les perspectives économiques, ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié du principe de continuité d'exploitation

retenu pour l'établissement des comptes annuels et pour procéder aux estimations comptables significatives concourant à la préparation de ces comptes. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes 19.1 et 32 de l'annexe décrivent les événements postérieurs à la clôture permettant de conforter la situation de la société au regard de la continuité de l'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information pertinente sur la situation de la société au regard de la continuité de l'exploitation.

- La société procède à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées selon les modalités décrites aux notes de l'annexe 1.5 « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » et 8 « Immobilisations financières ».
Nous avons examiné les données et les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination des valeurs d'usage et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Villeurbanne, le 04 mars 2009
Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Thierry CHAUTANT
Associé

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique NATALE
Associé



Rapport spécial des commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

GRANT THORNTON
Commissaire aux Comptes
42, Avenue Georges Pompidou
69003 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
81, Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

LAFUMA
Société Anonyme au capital de 17 384 808 €
ANNEYRON
26140 SAINT-RAMBERT D'ALBON

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Conventions et engagements réglementés Exercice clos le 30 septembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société EIDER

Nature et objet : Votre société se porte caution des sociétés mentionnées dans le tableau ci-après auprès de tout établissement bancaire ou financier.

Modalités :

Sociétés	Cautionnement maximum autorisé par le Conseil d'Administration	Cautionnement donné aux organismes financiers au cours de l'exercice	Cautionnement engagé au 30/09/2008 auprès des organismes financiers
EIDER	6 000 K€	5 100 K€	3 780 547 €

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société LAFUMA Hong Kong

Nature et objet : Votre société se porte garante du remboursement par LAFUMA Hong Kong du prêt consenti par L.T.H.

Modalités : L'engagement est limité à 300 000 € au 30 septembre 2008.

Avec les sociétés LE CHAMEAU, MILLET, LALLEMAND, SHERPA LOGISTIQUE, LAFPROM, PACCARD DIFFUSION, OXBOW, OXBOW DISTRIBUTION et EIDER

Nature et objet : Une convention d'intégration fiscale a été établie entre les entités suivantes du Groupe :

- LAFUMA SA	:	Tête de groupe
- LE CHAMEAU SAS	:	Fille
- MILLET SAS	:	Fille
- LALLEMAND SAS	:	Fille
- SHERPA LOGISTIQUE SAS	:	Fille
- LAFPROM SAS	:	Fille (depuis le 1 ^{er} octobre 2004)
- PACCARD DIFFUSION SARL	:	Fille (depuis le 1 ^{er} octobre 2005)
- OXBOW SAS	:	Fille (depuis le 1 ^{er} janvier 2006)
- OXBOW DISTRIBUTION SAS	:	Fille (depuis le 1 ^{er} octobre 2006)
- EIDER SAS	:	Fille (depuis le 1 ^{er} janvier 2008)

Compte tenu du rachat d'EIDER au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, cette société a été intégrée dans la convention d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2008.

Modalités : Cette convention prévoit que les éventuelles économies d'impôts constatées sont conservées par la société-mère. L'intégration fiscale génère un produit d'impôt au 30 septembre 2008 de 3 405 K€.

Avec les sociétés du Groupe

Nature et objet : Votre société se porte caution des sociétés mentionnées dans le tableau ci-après auprès de tout établissement bancaire ou financier.

Modalités :

Sociétés	Cautionnement maximum autorisé par le Conseil d'Administration	Cautionnement donné aux organismes financiers au cours de l'exercice	Cautionnement engagé au 30/09/2008 auprès des organismes financiers
OXBOW	8 000 K€		
MILLET	2 000 K€	1 500 000 €	1 281 202 €
LE CHAMEAU	5 000 K€	2 100 000 €	1 078 144 €
LAFPROM	5 000 K€		
LAFPROM Hong Kong	100 K€	100 K€	
LAFUMA Hong Kong	100 K€	50 000 €	
LAFUMA Group Gmbh	1 000 K€	500 000 €	65 683 €
LALLEMAND	400 K€		
LAFUMA BV	100 K€		
SHERPA LOGISTIQUE	100 K€		
LAFUMA Group SL	25 K€		
LAFUMA America	100 K€		
LMKK	6 500 K€	460 000 000 JPY	123 557 192 JPY
LMO	25 K€		
LAFUMA China	50 K€		
CONTEXT	100 K€		
LAFUMA Hungaria	100 K€		

Lyon et Villeurbanne, le 04 mars 2009
Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Thierry CHAUTANT
Associé

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique NATALE
Associé



Rapport du Président du Conseil d'Administration

Relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L225-37, alinéa du Code de Commerce, je vous rends compte :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008 ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- De l'étendue des pouvoirs du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

A. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité du Groupe et en contrôle la mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

2. Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. Le Conseil est aujourd'hui composé de 8 membres :

- trois administrateurs représentant l'actionariat historique, dont le Président,
- trois administrateurs représentant les principaux actionnaires financiers,
- deux administrateurs indépendants.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent au chapitre "Gouvernement d'entreprise" du Document de Référence.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années. Tout administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

3. Convocation du Conseil

Les statuts ne prévoient pas de règles particulières de convocation du Conseil.

Un calendrier des conseils (au moins 4 par an) est établi en début d'exercice et des réunions exceptionnelles peuvent être convoquées à tout moment en fonction de l'actualité du Groupe.

Les convocations comportant l'ordre du jour sont adressées au moins huit jours avant chaque réunion, avec les documents nécessaires à leur préparation.

4. Représentation des Administrateurs

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Tout Administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'un seul mandat.

5. Information des Administrateurs

Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

6. Invités du Conseil

L'avocat et le Secrétaire Général du Groupe assistent à la plupart des réunions du Conseil d'Administration, et à la quasi-intégralité des débats.

7. Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2008.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil (en personne) au cours de l'exercice 2008 a été de 88%.

8. Comités créés par le Conseil

Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen.

Deux comités existent au sein du Conseil d'Administration de Lafuma, des indications détaillées sur le rôle de ces comités figurent au chapitre "Gouvernement d'entreprise" du Document de Référence :

- Le comité des rémunérations
- Le comité d'audit.

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'analyser les comptes en liaison avec la Direction Générale et les Commissaires aux Comptes. Il est amené à demander des informations complémentaires dans le souci de bien comprendre les résultats et de s'assurer d'une bonne cohérence entre les performances de gestion et les résultats comptables. Dans ce cadre là, il a demandé au management une refonte des éléments d'information de gestion afin de mieux prendre en compte les informations sur la base de données consolidées plutôt que sur la base de données sociales. Cet objectif doit être atteint avec la conception des budgets pour l'exercice 2009/2010.

Dans le même temps, et dans le souci de renforcer la cohérence et le contrôle de l'information financière, le Comité d'audit a demandé la mise en place de consolidations trimestrielles à compter du 31 décembre 2008. Celles-ci feront l'objet d'une analyse et de commentaires de la Direction Générale lors de réunions de travail trimestrielles alors qu'elles étaient auparavant semestrielles.

Par ailleurs, en raison de la baisse depuis plusieurs exercices des performances de l'entreprise, le Conseil d'Administration a décidé de créer un Comité ad hoc avec pour mission de faire un diagnostic approfondi de la situation de l'entreprise et de suivre sa situation financière à court terme. Les travaux de ce Comité interviendront au cours de l'exercice 2008/2009 et devraient déboucher sur un diagnostic stratégique à discuter ensuite au sein du Conseil d'Administration.

B. MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE ET LIMITATIONS APPORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil de la société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président Directeur Général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

2. Procédures de contrôle interne

A. OBJECTIF DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- optimisation de la gestion des structures opérationnelles dans le respect des orientations stratégiques données et identification des risques inhérents à l'exploitation (des indications détaillées concernant ces risques figurent au chapitre "Gouvernement d'Entreprise" du document de Référence).
- fiabilité des informations comptables, financières et de gestion.
- conformité des opérations aux lois et réglementations en vigueur.
- maîtrise des risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société et du Groupe.

Ces objectifs sont traduits dans l'environnement de contrôle interne instauré notamment par la Direction Générale : la décentralisation des activités du Groupe conduit à déléguer en confiance et à privilégier la transparence en contrepartie d'exigences fortes en matière de comptes rendus.

Chaque Pôle est géré sous la responsabilité d'un directeur de pôle qui a la responsabilité hiérarchique sur les équipes de la société principale du pôle (Lafuma SA pour le pôle Great Outdoor, Le Chateau pour le pôle Country, Millet et Eider pour le pôle Montagne et Oxbow pour le pôle Surf) et une responsabilité opérationnelle pour les filiales internationales en ce qui concerne la part relevant de leur pôle.

Les activités industrielles et achats relèvent par ailleurs sur le plan technique d'un directeur en charge du suivi de tout le processus de fabrication qu'il soit interne ou sous forme de sourcing en Asie ou en Europe Centrale.

Enfin, sur le plan fonctionnel, un Secrétariat Général coordonne l'ensemble des directions fonctionnelles des pôles et a pour mission d'assurer une plus grande homogénéité des procédures et des bonnes pratiques.

Le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés, mais il permet de les limiter considérablement.

B. LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

- Le Conseil d'Administration et les comités :

Ils déterminent les orientations de l'activité du Groupe et veillent à leur mise en œuvre. Le comité d'audit a notamment pour mission l'examen des documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière, ainsi que la connaissance des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

- Le Comité Stratégie et Gestion :

Ce comité regroupe les responsables des différentes directions du Groupe. Ce comité réuni sur une périodicité mensuelle permet de faire le point sur l'activité et les résultats et de mettre en œuvre dans chaque pôle les décisions stratégiques arrêtées par la Direction Générale en liaison avec le Conseil.

Des indications détaillées sur la composition du Comité Stratégie et Gestion figurent au chapitre "Gouvernement d'entreprise du Document de Référence".

- Les comités de direction de la société-mère et des filiales :

Des comités de direction existent au sein de la société-mère et de ses filiales : ils sont animés par les directions générales des sociétés avec la participation ponctuelle des responsables des directions du Groupe.

Chaque société possède ses propres organes de gestion et de contrôle.

Cette décentralisation est néanmoins encadrée par des règles de fonctionnement communes ainsi que par la mutualisation de services communs tels que : gestion des ressources humaines, informatique, trésorerie, juridique, assurances, permettant un contrôle plus efficace sur des postes significatifs ou à risque. L'ensemble de ces services communs sont animés par un Secrétariat Général Groupe.

Par ailleurs, les activités industrielles et les achats relèvent d'une Direction industrielle et sourcing Groupe qui assure la coordination des besoins et favorise la mutualisation des moyens.

C. PRINCIPALES PROCEDURES EN PLACE AU SEIN DU GROUPE LAFUMA

L'organisation du Groupe Lafuma a conduit à la mise en place de différentes procédures ou règles de fonctionnement internes :

Elles concernent notamment :

- les engagements de dépenses (investissements, frais généraux, recrutements) ;
- les principaux processus opérationnels (prévisions, planifications, établissement des conditions de vente, contrôle des stocks).
- la cohérence, la fiabilité des informations traitées et la sécurisation des systèmes d'information.
- le reporting et la consolidation comptable.

Le Groupe entreprend progressivement d'uniformiser les systèmes d'information afin de faciliter la communicabilité entre différentes entités. Ce processus doit cependant être étalé dans le temps en raison de la saisonnalité forte de l'activité qui ne permet les changements de système d'information que pendant les mois de faible activité. Le processus d'uniformisation concerne les logiciels de gestion de production, de gestion commerciale (que ce soit pour la vente aux distributeurs ou pour le réseau de boutiques) et la comptabilité. Ce processus devrait être achevé d'ici deux ans. Dès lors les équipes du siège auront accès à l'ensemble des informations générées par les sociétés du Groupe quelle que soit sa situation géographique.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution de l'environnement économique et bancaire, le Groupe a décidé de mettre en place des plans de trésorerie et des budget annuels de trésorerie sur les principales entités afin de mieux cerner ses besoins financiers sur les mois à venir. Ce processus est appelé à se renforcer et se fiabiliser dans le temps avec le développement de la courbe d'expérience et l'adaptation progressive des systèmes d'information et des matrices budgétaires. Il s'accompagne de la constitution d'un reporting de trésorerie appelé à s'étoffer progressivement.

D. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments de gestion financière suivants :

- Le processus de planification à moyen et court terme.
- Le reporting mensuel.
- La consolidation statutaire des comptes.

1. Le processus de planification

Il comprend :

> Le Plan à 3 ans :

Ce plan à moyen terme synthétise les axes stratégiques et leurs conséquences sur les grands équilibres financiers du Groupe ; il est réactualisé chaque année en fonction des évolutions du Groupe. Ce plan est notamment utilisé pour réaliser les tests de dépréciation lors de la clôture des comptes consolidés.

> Le processus budgétaire :

Sur la base des grandes lignes données par la Direction Générale du Groupe, les directions opérationnelles élaborent, à la fin du troisième trimestre de l'exercice, leurs budgets pour l'année suivante. Ces budgets sont définitivement entérinés à la fin du quatrième trimestre. Au cours de ces deux étapes, les objectifs et les arbitrages budgétaires sont arrêtés en cohérence avec le plan à 3 ans. Le budget fait l'objet d'une réactualisation à l'issue de l'arrêt des comptes semestriels, à une époque où le carnet de commandes pour la période hiver à venir est relativement bien connu. Il permet d'avoir une approche assez fiable des tendances de résultats pour la fin de l'exercice.

2. Le reporting mensuel

Le reporting de gestion mensuel assure le suivi des performances des différentes sociétés au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont assurées par le Service Contrôle de Gestion qui dépend du Secrétariat Général.

Ce reporting permet notamment, d'analyser les écarts par rapport aux objectifs budgétaires et d'actualiser les prévisions de résultats.

3. La consolidation statutaire

Une consolidation des comptes est réalisée tous les semestres : en amont de la consolidation, la Direction comptable émet, auprès des différentes sociétés, des instructions précisant les règles, le calendrier, et la forme des états nécessaires à la consolidation.

Les filiales transmettent les éléments nécessaires à la consolidation (balances comptables et documents annexes), au siège dont les services en effectuent la vérification.

Les retraitements de consolidation et les éliminations inter-compagnies sont effectués également par le siège.

Lors des consolidations semestrielles et annuelles, des missions d'audit externe sont diligentées avant validation des liasses de consolidation par les Commissaires aux Comptes. A l'issue de cette validation, une étude par le Comité d'Audit précède la présentation des comptes au Conseil d'Administration.

A compter de l'exercice 2008/2009, le Groupe prévoit d'établir des consolidations trimestrielles. Celles-ci auront pour objet principal de valider l'outil de gestion analytique mensuel et de fiabiliser les prévisions. En revanche, en l'état actuel des choses, il n'est pas prévu d'assurer une communication des résultats sur une base trimestrielle.

Fait à ANNEYRON,
Le 9 décembre 2008

Philippe JOFFARD
Président du Conseil d'Administration



Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

GRANT THORNTON
Commissaires aux Comptes
42, Avenue Georges Pompidou
69003 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
81, Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

LAFUMA
Société Anonyme
6 rue Victor Lafuma
26140 ANNEYRON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LAFUMA
Exercice clos le 30 septembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société LAFUMA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

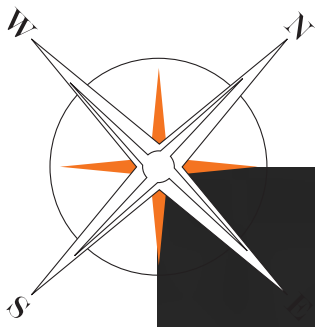
En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du Président du Conseil d'Administration ne contient pas toutes les informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 04 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Thierry CHAUTANT

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique NATALE



Résolutions soumises à l'Assemblée
Générale Mixte de Lafuma le 19 mars 2009



Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

- Rapport de gestion de la société LAFUMA établi par le Conseil d'Administration, incluant le rapport de gestion du Groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008,
- Rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2008 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des comptes consolidés,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaires et d'un commissaire aux comptes suppléant,
- Remplacement d'un commissaire aux comptes suppléant démissionnaire,
- Ratification de la nomination d'un administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration,
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes,
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter les émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, en vue de rémunérer des apports de titres,
- Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait admise,
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés,
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux,
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

PREMIERE RESOLUTION (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2008 et quitus aux administrateurs)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux annuels arrêtés le 30 septembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 48 284 euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2008 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION (Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et constaté que le bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2008 fait apparaître une perte de 4 510 004 euros, décide d'imputer ce résultat sur le compte « Report à nouveau » lequel devient débiteur à hauteur de -2 112 413 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle que les distributions de dividendes par action au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Date de l'exercice clos	Dividende distribué
30.09.2005	1,30 euros
30.09.2006	1,30 euros
30.09.2007	1 euro

TROISIEME RESOLUTION (Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion de la Société établi par le Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008, approuve, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes consolidés ainsi que les opérations qu'ils traduisent.

QUATRIEME RESOLUTION (Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, déclare les approuver dans les conditions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.

CINQUIEME RESOLUTION (Renouvellement du mandat de la société Deloitte & Associés, commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la société Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

SIXIEME RESOLUTION (Renouvellement du mandat de la société Grant Thornton, commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la société Grant Thornton, Commissaire aux comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

SEPTIEME RESOLUTION (Renouvellement du mandat de la société BEAS, commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la société BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

HUITIEME RESOLUTION (Remplacement d'un commissaire aux comptes suppléant démissionnaire)

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que Monsieur Jean-Charles PALIES, Commissaire aux comptes suppléant dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente réunion, a exprimé son souhait de ne pas être renouvelé dans ledit mandat, décide :

- de nommer la société INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC dont le siège social est 3 rue Léon Jost 75017 Paris, en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

NEUVIEME RESOLUTION (Ratification de la nomination d'un administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Madame Caroline BARBERY, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 3 février 2009, en remplacement de Madame Laurence DANON.

En conséquence, Madame Caroline BARBERY exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

DIXIEME RESOLUTION (Rachat d'actions en bourse)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'Administration à intervenir sur les actions de la société, dans les conditions et selon les modalités fixées ci-dessous.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;



Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

ONZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment de son article L. 225-129 :

- décide de déléguer au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs augmentations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, soit en euros, soit en monnaie étrangère ou en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme au capital de la Société. Ces valeurs mobilières pourront prendre toute forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur ;
- fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
- décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, excéder un montant de 15 millions d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission. A ce montant global s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à la souscription d'actions de la Société ;
- constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;

- la remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opération éventuelles de croissance externe ;

Le Conseil est autorisé à acheter un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée, déduction faite des actions auto-détenues à ce jour. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

L'acquisition, la cession, le transfert, ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous les moyens, notamment sur le marché de gré à gré, y compris par l'acquisition de blocs de titres, en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière, et cela à tout moment.

L'Assemblée Générale décide que la société pourra acquérir les actions dans la limite du prix maximal d'achat fixé à 30 euros hors frais d'acquisition.

Le montant maximum affecté à ces opérations de rachat sera de 6 520 000 euros.

Les actions possédées par la société devront, conformément à la loi et aux règlements en vigueur, être mises sous la forme nominative et ne donneront pas droit aux dividendes, ni au droit préférentiel de souscription et seront privées du droit de vote.

La présente autorisation est donnée au Conseil d'Administration pour une durée maximale de dix huit mois à compter du jour de la présente Assemblée ou jusqu'à la date de son renouvellement par une Assemblée Générale Ordinaire avant l'expiration de la période de dix huit mois susvisée ; elle met fin pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 24 janvier 2007.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, les pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de passer tout ordre en bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes les formalités et de manière générale faire le nécessaire.

- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- > limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
 - > répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - > offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs à l'effet notamment de :
 - > fixer les montants à émettre, déterminer les dates et modalités d'émission et la forme des valeurs mobilières à créer et, généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
 - > constater la réalisation de ces émissions et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - > et d'une manière générale passer toutes conventions, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires aux opérations.

En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration, à sa seule initiative, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes d'émission et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

En cas d'augmentation de capital, de fusion ou de scission, comme en cas d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des actionnaires, le Conseil d'Administration pourra suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières précitées pendant un délai de trois mois au maximum.

La présente autorisation annule et remplace la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 janvier 2008 qui n'a pas été utilisée et à laquelle elle se substitue.

DOUZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment de son article L. 225-129 :

- décide de déléguer au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider l'augmentation du capital social par l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, soit en euros, soit en monnaie étrangère ou en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital. Ces valeurs mobilières pourront prendre toute forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur ;

- fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

- décide que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 millions d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission ;

- décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 millions d'euros. A ce montant global s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à la souscription d'actions de la Société ; ce montant ne s'imputant pas sur et étant autonome et distinct du montant nominal défini sous la onzième résolution telle que proposée à la présente Assemblée Générale.

- constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;

- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- > limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
- > répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- > offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs à l'effet notamment de :

- > fixer les montants à émettre, déterminer les dates et modalités d'émission et la forme des valeurs mobilières à créer et, généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- > constater la réalisation de ces émissions et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- > et d'une manière générale passer toutes conventions, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires aux opérations.

En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration, à sa seule initiative, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes d'émission et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

En cas d'augmentation de capital, de fusion ou de scission, comme en cas d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des actionnaires, le Conseil d'Administration pourra suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières précitées pendant un délai de trois mois au maximum.

La présente autorisation annule et remplace la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 janvier 2008 qui n'a pas été utilisée et à laquelle elle se substitue.

TREIZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment de son article L. 225-129 :

- décide de déléguer au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en

France qu'à l'étranger, l'émission, soit en euros, soit en monnaie étrangère ou en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la Société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme au capital de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'Administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible. Ces valeurs mobilières pourront prendre toute forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur ;

- fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

- décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, excéder un montant de 15 millions d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission. A ce montant global s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à la souscription d'actions de la Société. Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital de 15 millions d'euros fixé par la onzième résolution de la présente Assemblée Générale Extraordinaire ;

- constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera fixée conformément aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, les mêmes pouvoirs que ceux définis à la onzième résolution ci-dessus.

La présente autorisation annule et remplace la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 janvier 2008 qui n'a pas été utilisée et à laquelle elle se substitue.

QUATORZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment de son article L. 225-129 :

- décide de déléguer au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, soit en euros, soit en monnaie étrangère ou en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'Administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible. Ces valeurs mobilières pourront prendre toute forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur ;

- fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

- décide que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 15 millions d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission ; le montant nominal maximum des valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global de 15 millions d'euros fixé par la douzième résolution de la présente Assemblée Générale Extraordinaire ;

- décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 millions d'euros. A ce montant global s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à la souscription d'actions de la Société ;

- Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital de 15 millions d'euros fixé par la douzième résolution de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, mais ne s'imputera pas et sera autonome et distinct du montant nominal défini sous la onzième résolution telle que proposée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire ;

- constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, les mêmes pouvoirs que ceux définis à la onzième résolution ci-dessus.

La présente autorisation annule et remplace la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 janvier 2008 qui n'a pas été utilisée et à laquelle elle se substitue.

QUINZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter les émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas de demandes excédentaires)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- Délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, telle que visée par les onzième et treizième résolutions, dans la limite de 15 % du nombre de titres de l'émission initiale, selon des modalités conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission.

La présente autorisation est valable pour la même durée que celle des onzième et treizième résolutions, soit pour une durée maximum de vingt-six mois à compter de ce jour.

SEIZIEME RESOLUTION (Plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée Générale, statuant en qualité d'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, comme conséquence de l'adoption des onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième résolutions, décide de fixer à 30 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi.

DIX SEPTIEME RESOLUTION (Délégation au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission rémunérant des apports de titres dans la limite de 10 % du capital)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 alinéa 5 du Code de commerce, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature, consentis à la société, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital non admis aux négociations sur le marché réglementé.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et des droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale, et de procéder aux modifications des statuts.

La présente autorisation est valable pour une durée maximum de vingt-six mois à compter de ce jour et met fin, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 janvier 2008.

DIX HUITIEME RESOLUTION (Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait admise)

L'Assemblée Générale, statuant en qualité d'Assemblée Générale Extraordinaire mais aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

1 délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait légalement et statutairement admise, soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu des huitième ou neuvième résolutions, et/ou sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations ;

2 décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 4 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi ;

3 décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en oeuvre la présente délégation à l'effet notamment :

- > d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
- > de décider conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
- > de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que procéder à la modification corrélative des statuts ;
- > la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, et prive d'effet, à compter de ce jour, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 janvier 2008.

DIX NEUVIEME RESOLUTION (Délégation au Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et d'autre part à celles des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence nécessaire à l'effet d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par l'émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, réservée aux salariés de la société et des sociétés du Groupe au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce adhérant au plan d'épargne d'entreprise (ou à tout fonds commun de placement existant ou à créer dont ces salariés seraient souscripteurs des parts) ;

- supprime en faveur de ces bénéficiaires le droit préférentiel de souscription aux actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société, qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation ;

- fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation ;

- limite le montant nominal maximal de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 200.000 euros ;

- décide de fixer la décote à 20 % par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée autorise expressément le Conseil d'Administration à réduire la décote susmentionnée s'il le juge opportun. Le Conseil d'Administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres en application des dispositions ci-dessous ;

- décide que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires. L'Assemblée Générale décide en outre que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la loi ;

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi, la compétence à l'effet notamment de :

- fixer les montants à émettre, déterminer les dates et modalités d'émission et la forme des valeurs mobilières à créer et, généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

- constater la réalisation de ces émissions et procéder aux modifications corrélatives des statuts,

- et d'une manière générale passer toutes conventions, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires aux opérations.

En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration, à sa seule initiative, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes d'émission et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Conformément aux dispositions de la loi n°1770-2006 du 30 décembre 2006 sur le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, les opérations envisagées au sein de la présente résolution pourront également prendre la forme de cessions d'actions aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise, dans les conditions fixées par la loi.

VINGTIEME RESOLUTION (Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel des options de souscription ou d'achat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des dirigeants sociaux et des membres du personnel - ou de certains d'entre eux - des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle.

En vertu de la présente autorisation, et sous réserve des conditions prévues à l'article L. 225-186-1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration aura la faculté de consentir lesdites options :

- Soit aux dirigeants sociaux,
- Soit au bénéfice des membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société,
- Soit au bénéfice des membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique détenant, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote de la Société,
- Soit au bénéfice des membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 50 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par une société détenant elle-même, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital de la Société.

Le Conseil d'Administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée.

Le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit de souscrire ou d'acheter un nombre d'actions excédant 2 % du capital de la société tel que constaté à l'issue de la présente Assemblée.

Le délai d'exercice des options ne peut excéder dix ans à compter de la date d'attribution des options par le Conseil d'Administration. La présente décision comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide :

- qu'en cas d'octroi d'options de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et correspondra à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour,
- qu'en cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Conseil d'Administration le jour où les options seront consenties ; ce prix correspondra à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour et ne pourra pas être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce. Ce prix ne pourra être modifié sauf si la société venait à réaliser une opération financière pendant la période d'exercice des options. Dans ce cas, la société procédera à un ajustement du nombre et du prix des options selon les dispositions par la loi.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration agissant dans les conditions ci-dessus à l'effet de consentir les options de souscription ou d'achat d'actions sus-indiquées, d'en fixer les conditions et les modalités en se conformant à la loi, d'en désigner les bénéficiaires et d'accomplir à ce titre toutes les formalités nécessaires.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration pour procéder à la mise en oeuvre de ces options d'achat ou de souscription, conformément aux prescriptions légales et, d'une façon générale, décider et effectuer toutes opérations et formalités nécessaires.

La présente autorisation annule et remplace la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2006, pour le reliquat des options non attribuées.

VINGT ET UNIEME RESOLUTION (Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à procéder, au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 3 % du nombre total d'actions formant le capital social.

En vertu de la présente autorisation, et sous réserve des conditions prévues à l'article L. 225-197-6 du Code de commerce, le Conseil d'Administration aura la faculté d'attribuer gratuitement lesdites actions :

- Soit aux mandataires sociaux,
- Soit au bénéfice des membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société,
- Soit au bénéfice des membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique détenant, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote de la Société,
- Soit au bénéfice des membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 50 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par une société détenant elle-même, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que :

- la période d'acquisition, à l'issue de laquelle les droits résultant des attributions gratuites seront convertis en actions inscrites sous la forme nominative au nom des bénéficiaires, sera d'une durée minimale de deux ans,
- la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires sera fixée à deux ans au minimum à compter de la fin de la période d'acquisition,
- le Conseil d'Administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation.

Les actions gratuites attribuées pourront consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans ce dernier cas, le capital social sera augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission.

La décision d'attribution gratuite des actions incombant au Conseil d'Administration, ce dernier déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions, fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ainsi que les conditions de présence à l'expiration de la période d'acquisition.

Le Conseil d'Administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de mettre en oeuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :

- déterminer si les actions attribuées gratuitement sont des actions à émettre ou existantes,
- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions,
- augmenter, le cas échéant, le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émissions pour procéder à l'émission d'actions attribuées gratuitement,
- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- s'agissant des actions octroyées gratuitement aux mandataires sociaux, soit décider que les actions octroyées gratuitement ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité d'actions octroyées gratuitement qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
- procéder, le cas échéant, afin de préserver les droits des bénéficiaires, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations effectuées sur le capital de la société,
- et plus généralement, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, demander l'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext ou tout autre marché réglementé, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente autorisation comporte de plein droit renonciation des actionnaires à la portion des bénéfices, réserves et primes qui, le cas échéant, serait utilisée pour l'émission d'actions nouvelles.

La présente autorisation annule et remplace la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2006.

VINGT DEUXIEME RESOLUTION (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.



Renseignements de caractère général concernant le Groupe Lafuma





Renseignements de caractère général concernant la société Lafuma S.A.

Dénomination sociale : LAFUMA S.A.

Siège social : B.P. 60 - 26140 Anneyron

Date de création de la Société : 7 décembre 1990

Nationalité : Française

Forme juridique : Société Anonyme, régie par les dispositions du Code de Commerce

Durée :

La société a une durée de vie de 99 ans, et ce à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, le 7 décembre 1990, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Registre du Commerce et des Sociétés : RCS Romans B 380 192 807

Code APE : 174C

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société :

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social.

Objet social (article 2 des statuts) :

LAFUMA S.A. a pour objet en France et dans tous pays :

- la fabrication et le négoce, sous toutes ses formes, de tous articles, en toutes matières, se rapportant au plein air, au sport, aux loisirs, aux voyages, à la santé, au ménage et à l'ameublement ;
- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou affaires, sous quelque forme que ce soit, notamment par souscription ou achat de droits sociaux, apports, création de sociétés, etc..., et la gestion de portefeuille de valeurs mobilières et droits sociaux ;
- l'animation des entreprises auxquelles elle est intéressée notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, administration et direction ;
- l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur et l'exploitation, sous toutes formes, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers ;
- la fourniture de services et l'assistance aux entreprises dans les domaines administratifs, financiers, commerciaux, techniques, immobiliers et plus généralement concernant la gestion des entreprises ;
- et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Exercice social : du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Droits attachés aux actions (articles 10 et 25 des statuts) :

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 1995 a décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins à compter du 5 mai 1997, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus par le Code de Commerce.

Les dividendes et acomptes mis en paiement se prescrivent au terme de cinq ans au profit de l'Etat.

Paiement des dividendes en actions :

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre un paiement en numéraire et un paiement en actions.

Franchissement de seuils (article 9 des statuts) :

Outre les seuils légaux prévus par le Code du Commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 3% du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de 3%, est tenue d'en informer la société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 3% du capital social en font la demande consignée dans le procès verbal de l'assemblée générale.

Rachat par la Société de ses propres actions :

Cf. Résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale ordinaire (dixième résolution).

Assemblées Générales (articles 18 et 19 des statuts) :

Les Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur au dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat délivré par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Répartition des bénéfices (article 24 des statuts) :

"Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds a atteint le dixième du capital, mais qui reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour être réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués".

L'assemblée générale peut, conformément aux dispositions du Code du Commerce accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Cession des actions : aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.



Informations prescrites par la loi n°206-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition

1. La structure du capital de la Société est présentée au Chapitre 9 du document de référence.

2. Il n'existe pas de restrictions statutaires :

- à l'exercice des droits de vote, mais un droit de vote double est accordé aux actions détenues en nominatif depuis 2 ans au moins (article 20 des statuts) ;

- aux transferts d'actions, celles-ci étant librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires en vigueur (article 9 des statuts) ;

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses des conventions en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

3. Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 sont présentées au chapitre 9 du document de référence.

4. Il n'existe pas de droits de contrôle spéciaux autres que le droit de vote double accordé sous conditions à certaines actions nominatives tel que décrit au second alinéa.

5. Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans le cadre d'un système d'actionariat du personnel.

6. A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

7. Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont fixées par l'article 12 des statuts.

8. Les pouvoirs du Conseil d'Administration sont ceux décrits à l'article 14 des statuts. En outre, le Conseil d'Administration dispose de délégations données par l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2006 en ses résolutions 6 à 12.

9. Il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés (démission ou licenciement) si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.



Renseignements concernant l'Administration et la Direction du Groupe

Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

81, boulevard Stalingrad - 69100 Villeurbanne
Siège social : 185 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine

Représenté par Monsieur Dominique NATALE

Date de nomination : 2003

Fin de mandat : 2008 (AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30.09.08)

Proposition de renouvellement du mandat pour 6 ans (cinquième résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2009).

GRANT THORNTON

42 avenue Georges Pompidou - 69003 Lyon

Représenté par Monsieur Thierry CHAUTANT

Date de nomination : 2003

Fin de mandat : 2008 (AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30.09.08)

Proposition de renouvellement du mandat pour 6 ans (cinquième résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2009).

Responsables de l'information

Monsieur Philippe JOFFARD

Monsieur Gilles VENET

Président du Conseil d'Administration

Secrétaire Général

Coordonnées :

LAFUMA SA
BP 60
26140 ANNEYRON

Tél : 04 75 31 31 31

Fax : 04 75 31 57 26

e-mail : infos-finance@lafuma.fr

site web : www.lafuma.com



Responsabilité du document de référence

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et en comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant dans les pages 9 à 30) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

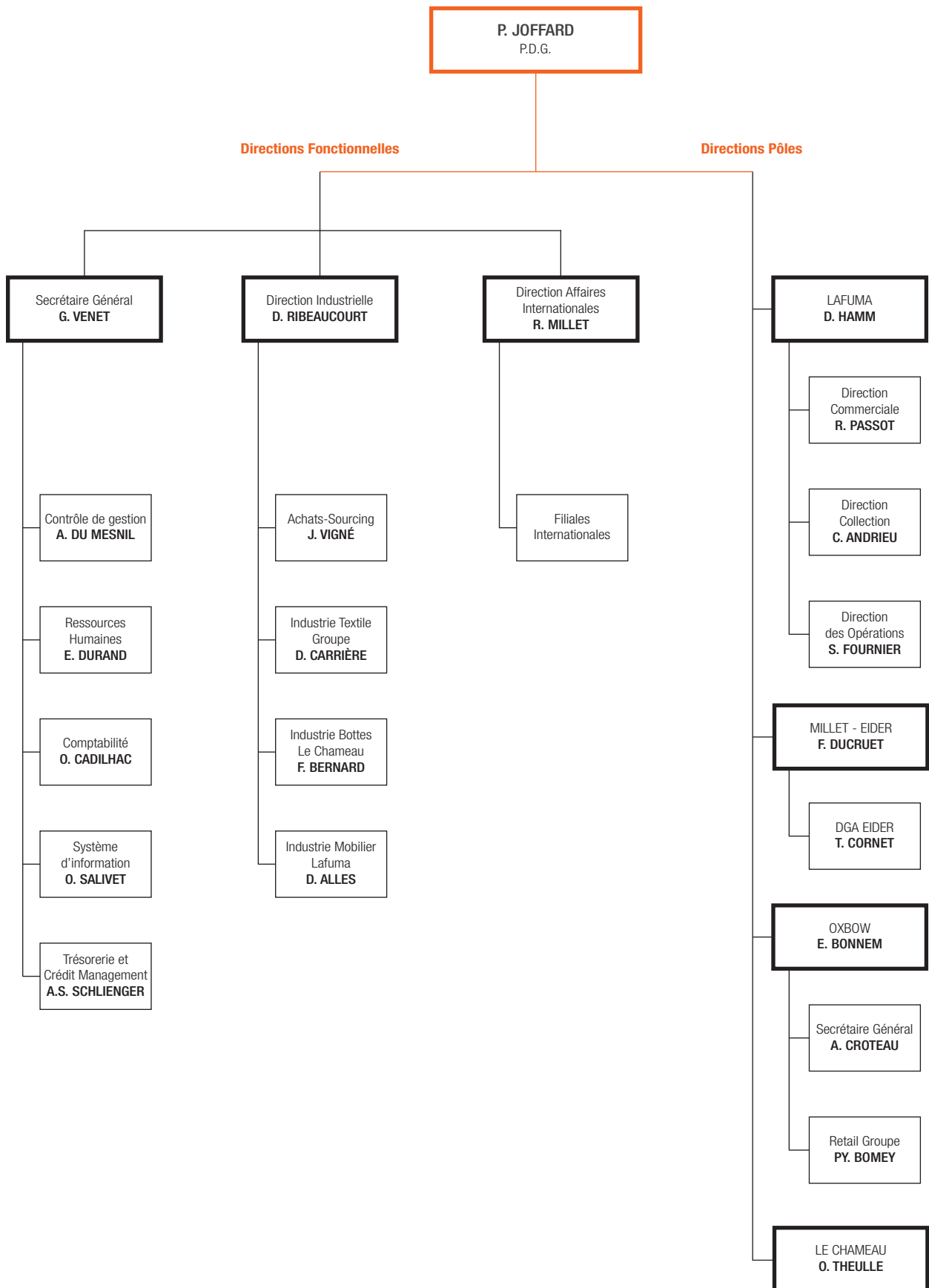
Anneyron, le 4 mars 2009

Philippe JOFFARD

Président du Conseil d'Administration



Organigramme du Groupe



Au 30 septembre 2008

La société LAFUMA S.A., outre son activité opérationnelle propre industrielle et commerciale, assure la direction générale du Groupe, définit la politique et centralise la gestion et le suivi comptable.

En 2007/2008, Lafuma SA a refacturé les services apportés à ses filiales pour un montant de 5 319 K€.

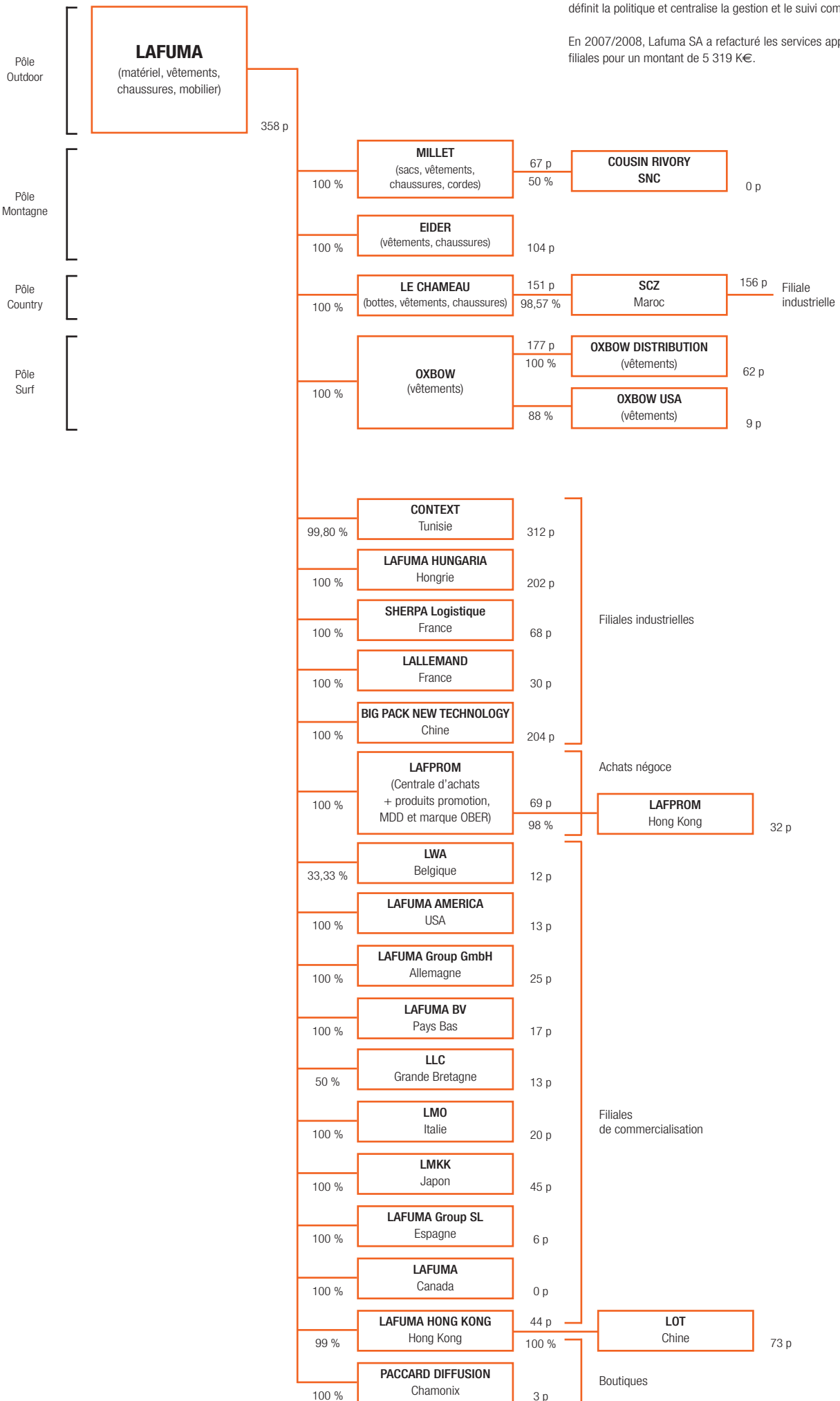




Table de concordance

Sections - rubriques	Pages du Document de référence	Sections - rubriques	Pages du Document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES		15. REMUNERATION ET AVANTAGES DES PERSONNES VISEES AU POINT	
1.1 Nom et fonction des responsables du document	87	15.1 Montant de la rémunération versée et avantage en nature	20
1.2 Attestation des responsables	87	15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	61
2. NOM ET ADRESSE DES CONTRÔLEURS LEGAUX	87	16. FONCTIONNEMENTS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES		16.1 Date d'expiration des mandats actuels	19
3.1 Informations financières historiques	4/5	16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction	21
3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA	16.3 Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	20
4. FACTEURS DE RISQUES	21/22	16.4 Déclaration de conformité aux régimes de gouvernement d'entreprise	20
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		17. SALARIES	
5.1 Histoire et évolution de la société	30	17.1 Effectifs	15
5.2 Investissements	13/34	17.2 Stock-options	47
6. APERÇU DES ACTIVITES		17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA
6.1 Principales activités	9-14	18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
6.2 Principaux marchés	9/10	18.1 Actionnaires détenant plus de 3% du capital social ou des droits de vote	25
6.3 Evènements exceptionnels	18	18.2 Existence de droits de vote différents	25
6.4 Dépendance éventuelle	NA	18.3 Contrôle de l'émetteur	25
6.5 Position concurrentielle	9/10	18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la société	NA
7. ORGANIGRAMME		19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	52
7.1 Description du groupe et place occupée par l'émetteur	88/89	20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
7.2 Liste des filiales importantes de l'émetteur	89	20.1 Informations financières historiques	17/18
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS		20.2 Informations financières pro-forma	39
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	22/33/44	20.3 Etat financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)	31-54/56-73
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	23	20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	55/74/75
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT		20.5 Date des informations financières vérifiées	35
9.1 Situation financière	33/59	20.6 Informations financières intermédiaires et autres	NA
9.2 Résultat d'exploitation	32/58	20.7 Politiques de distribution des dividendes	46/58
10. TRESORERIE ET CAPITAUX		20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	21
10.1 Capitaux de l'émetteur	46	20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	39
10.2 Source et montant des Flux de trésorerie	34/59	21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
10.3 Conditions d'emprunt et la structure financière	48	21.1 Capital social	25
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	NA	21.2 Acte constitutif et statuts	86
10.5 Sources de financement attendues	53	22. CONTRATS IMPORTANTS	21
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	13/21	23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	9
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	18	24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	29
13. PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE	NA	25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	40/72
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, DIRECTION GENERALE			
14.1 Organes d'administration et de direction	19/20/21/88		
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction	19/20		



Activité du 1^{er} trimestre

(du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008)

Activité par zone géographique (en millions d'euros)	T1 07/08	T1 08/09	Variation
France	29,2	31,1	+ 6,6 %
International	17,5	22,4	+ 28,1 %
Groupe Lafuma	46,7	53,5	+ 14,6 %

Activité par pôle (en millions d'euros)	T1 07/08	T1 08/09	Variation
Pôle Great Outdoor - Lafuma	18,5	17,6	-4,9 %
Pôle Surf - Oxbow	9,9	8,3	-15,8 %
Pôle Country - Le Chameau	7,5	6,7	-10,6 %
Pôle Montagne - Millet, Eider	10,8	20,9	+ 93,9 %
Groupe Lafuma	46,7	53,5	+ 14,6 %

A périmètre constant, c'est-à-dire hors intégration de l'activité d'Eider, le chiffre d'affaires du Groupe est en recul de 5,5 %.

Cette baisse de l'activité sur le premier trimestre intervient après un excellent quatrième trimestre sur l'exercice précédent. De plus, il apparaît que de nombreux clients distributeurs ont pratiqué une politique de déstockage en limitant les demandes de réassorts malgré une bonne saison climatique.

Sur l'ensemble de l'exercice, et compte tenu du carnet de commandes connu à ce jour, le pôle outdoor devrait fléchir légèrement, le pôle country afficherait une activité stable, le pôle surf, plus sensible aux évolutions de la conjoncture, resterait en baisse mais plus limitée et enfin, le pôle montagne confirmerait son dynamisme sur les marques Millet comme Eider.

On note par ailleurs un certain nombre de signes encourageants :

- L'activité retail (+ 18 %) reste dynamique en dépit des incertitudes sur la consommation. La progression est particulièrement nette sur les boutiques Lafuma, en croissance de 22 %, sur le trimestre.
- Le pôle montagne progresse de 6 %, hors Eider, confirmant ainsi le redressement de Millet après un exercice 2007/2008 en demi-teinte.
- Le pôle country est en train de rattraper son retard après avoir connu des problèmes de livraisons liés aux difficultés de mise en place de la nouvelle usine marocaine. Sur le mois de décembre, le pôle retrouve une croissance significative.

Comme indiqué lors de la présentation des comptes en décembre dernier, et en raison du non-respect d'un covenant intervenu sur une partie des financements à moyen terme, le Groupe et les banques ont ouvert d'un commun accord des négociations avec pour objectif d'aboutir dans les meilleurs délais.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra le 19 mars 2009 à 11 heures au 5, rue de La Terrasse à Paris (17^{ème}).

Pour toute information, veuillez contacter : Gilles Venet - Tél : 04 75 31 31 31 - infos-finance@lafuma.fr
Lafuma est coté sur NYSE Euronext Paris - Euroclear : 3526 ; Reuters : LAFU.PA ; Bloomberg : LAF FP

270

360



180

90

Lafuma 

MILLET 

 eider

 OXBOW

 LE CHAMEAU
1927

LAFUMA GROUPE - 6 rue Victor Lafuma - 26140 ANNEYRON - FRANCE - Tel +33 (0)4 75 31 31 31 - Fax +33 (0)4 75 31 57 26
www.groupe-lafuma.fr